This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MERCURE
DE FRANCE,
DEDIÉ AU ROY.
AOUST. 1737.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais. }

M. DCC. XXXVII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

840.6
M558
1737
Aug.

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DEDIÉ AU ROY.
AOUST. 1737.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

CHANSON ANACREONTIQUE

D'une Nimphe de la Mer, métamorphosée en Berger du Pays d'Astrée. A Mlle Magdelon P** *Nymphe des Rives du Lignon, le jour de sa Fête.* Sur l'Air, *Sortez de vos retraites, accourez Dieux des Bois, &c.*

VEnez, Flore divine,
Assortir vos couleurs,
Portez à ma Corinne
L'hommage de vos fleurs.
Allez rendre les Armes

Aux yeux les plus brillans,
Et prenez, sur ses charmes,
Modele du Printemps.

N'amenez point Zéphire
Chés Corinne avec vous,
Croyez ce que m'inspire
Mon cœur tendre et jaloux;
En la voyant si belle,
Sort à tous deux fatal!
Votre Amant infidele,
Deviendroit mon Rival.

SUITE du Memoire Historique sur la Ville de Montlhery, ARTICLE IV. *De la Bataille donnée sous Montlhery, entre Louis XI et le Comte de Charolois.*

MONTLHERY est encore celebre par la Bataille qui s'y donna le Mardi 16. Juillet de l'an 1465. entre le Roy Louis XI. et Charles de France, son frere, Duc de Berry, dont les Ducs de Bourgogne et de Bretagne, et divers autres Princes et Seigneurs, suivoient le parti, sous prétexte du bien public. Philipe le Bon, Duc de Bourgogne,

gne, qui étoit dans ce parti, permit au Comte de Charolois, son fils, de lever des Troupes sur ses terres.

Tous ces Princes et Seigneurs ainsi ligués, élûrent pour leur Chef, Charles, Duc de Berri, Frere unique du Roy, qui, de concert avec eux, se retira en Bretagne.

Le Comte de Charolois, comme le plus puissant, et en effet, le Chef de tout le Parti, prit le titre de Lieutenant Général du Duc de Berry, et déja par les soins du Comte de S. Pol, qui fut depuis Connétable de France, il avoit mis sur pied 14000. Combattans, entre lesquels il y avoit 1400. Lances et beaucoup d'Artillerie, sans compter les forces qu'il attendoit de Bourgogne, qui devoient être de 600. Lances, et d'un grand nombre d'Archers et autres Gens de guerre.

Le Roy, voyant ces mouvemens, et qu'il n'y avoit plus d'esperance de ramener les Princes à leur devoir, mit de son côté en campagne une Armée de 30000. Hommes.

Le Comte de Charolois s'avança Enseignes déployées, vers Paris, et prit, en passant plusieurs petites Villes. Il étoit accompagné du Seigneur de Ravestein, son Cousin Germain, de Loüis de

Luxembourg, Comte de Saint Pol, avec ses trois Fils, et Jacques de Saint Pol, son Frere, d'Antoine et Baudoin, Fils naturels du Duc de Bourgogne, et de beaucoup d'autres Seigneurs et Chevaliers.

Il escarmoucha pendant plusieurs jours devant Paris, en attendant les autres Princes ligués, qui avoient promis de venir se joindre à lui : et comme ils ne lui tinrent pas parole, il voulut se retirer un peu pour être plus en sûreté ; mais Romilli, Vice-Chancelier de Bretagne, le détourna de ce projet, en suposant de fausses lettres, par lesquelles il paroissoit que les Ducs de Berry et de Bretagne s'aprochoient d'eux, et qu'ils étoient déja arrivés à Etampes.

Sur ce faux avis, le Comte de Charolois alla s'emparer du Pont de S. Cloud, pour leur faciliter le passage de la Seine; il envoya le Comte de S. Pol à Montlhery avec son Avantgarde, et pour lui, conduisant le Corps d'armée, il demeura à Lonjumeau, qui n'est qu'à deux lieues de Montlhery, laissant derriere lui à égale distance, Antoine, l'un de ses Freres naturels, avec l'Arriere-garde.

Cependant le Roy s'avançoit à grandes journées, et vint camper à Châtres, aujour-

aujourd'hui nommé Arpajon, situé sous Montlhery. Il envoya des Couriers à Paris pour en faire venir du secours; mais les Couriers furent arrêtés en chemin par les Gens du Comte de S. Pol, ce qui fit beaucoup de tort à l'Armée du Roy, qui auroit peut-être été victorieuse, si elle avoit eu ce secours, au lieu que le sort de la bataille demeura douteux.

Cette fameuse Journée de Montlhery fut proprement plûtôt une rencontre qu'une bataille rangée ; car les Armées du Roy et du Comte de Charolois, s'étant rencontrées sans s'être cherchées, leurs Chefs n'avoient d'abord aucun dessein de livrer bataille, parce qu'ils attendoient de part et d'autre un renfort ; le Roy du côté de Paris, le Comte de Charolois du côté de Bourgogne et de Bretagne.

Le Roy ayant mis l'affaire en déliberation, presque tout son Conseil fut d'avis qu'il falloit charger les ennemis avant que les Ducs de Berry et de Bretagne, qui étoient déja à Etampe, se fussent joints à eux.

Pierre de Brezé, Seigneur de la Varenne, étoit au contraire d'avis qu'il falloit dabord combattre les Ducs de Berry et de Bretagne.

On trouva trop de risque à prendre ce parti, et le Roy se détermina à envoyer le Comte du Maine avec sept ou huit cent Hommes d'Armes au devant des Ducs de Berry et de Bretagne, pour les empêcher de se joindre au Comte de Charolois; et il donna la conduite de l'Avant garde à la Varenne: quelques-uns disent même qu'il lui fit porter ce jour-là ses habits et ses armes.

La Varenne, voulant se justifier des soupçons que l'on avoit conçûs contre lui, à cause qu'il n'étoit pas d'avis de livrer bataille, marcha droit vers Montlhery où étoit le Comte de S. Pol, avec l'Avant-garde du Comte de Charolois; ce dernier avoit ordre de se retirer à Lonjumeau, où étoit le Corps d'Armée, en cas qu'il se trouvât trop pressé par le Roy; mais ayant été surpris, il manda au Comte de Charolois qu'il ne pouvoit se retirer vers lui sans un grand desordre, qu'il etoit temps qu'il vînt lui-même avec le reste de son Armée.

Le Comte de Charolois, étonné de cette nouvelle, fit dabord avancer Antoine, son Frere naturel, avec une partie de l'Armée, et le suivit peu après avec le reste.

Les Royalistes venoient par le chemin de

de la Forêt de Torfou, et arrivoient déja dans Linas, Fauxbourg de Montlhery; ils marchoient à la file en assés mauvais ordre, de maniere que prêts d'attaquer, ils n'étoient pas en tout 400. Hommes d'Armes. Quelques-uns d'entr'eux s'étant trop avancés dans Linas, furent aussi tôt repoussés par les Bourguignons, qui, outre leur retranchement, avoient fortifié une maison à l'entrée de Montlhery, et l'avoient garnie de Gens de Traits, qui tiroient à coup sûr sur les François.

De plus, ils mirent le feu à une maison voisine, et le vent leur étant favorable, poussoit la flamme et la fumée sur les pauvres François, desorte qu'ils furent obligés de se retirer à cette premiere attaque.

Les Bourguignons étoient 14000. Combattans, compris 1400. Lances. Philipe de Commines, Seigneur d'Argenton, qui étoit avec eux, écrit qu'ils étoient en tout 12. à 14. cent Lances, et 8. à 9. mille Archers, outre les Gens de pied, qui servoient au charroy et à l'Artillerie, que de tous ces Lanciers, il n'y en avoit pas 400. bien armés, et presque tous si peu adroits qu'ils ne sçavoient pas mettre leurs lances en arrêt, à cause de la longue paix qui avoit regné dans les

Etats du Duc de Bourgogne.

L'Armée du Roy étoit alors de 2200. Hommes d'Armes, outre les Archers, qui devoient être deux fois autant; l'Arriere-Ban du Dauphiné, dont le nombre n'est pas marqué, et 40. à 50. Gentilshommes Savoyards volontaires. Philipe de Commines dit que les François étoient fort inferieurs en nombre aux Bourguignons, mais qu'ils étoient beaucoup plus adroits,

On remarque trois fautes que firent les Bourguignons, sans lesquelles on croit que l'Armée du Roy eût été entierement défaite.

La premiere fut, que les Gensdarmes mirent pied à terre avec les Archers, à la maniere des Anglois, qui en usoient ainsi pour rassurer leurs Archers, par l'assistance de leurs meilleurs Hommes d'Armes, lesquels étant armés à crû, leur servoient comme de rempart. Mais les Bourguignons, ayant reconnu qu'ils étoient plus foibles à pied, remonterent à cheval, ce qui leur fit perdre du temps, et laissa leurs Archers dans l'effroi et en proye à leurs ennemis.

La seconde faute fut, que quoiqu'il eût été ordonné que leur Armée, partant de Lonjumeau, feroit alte, et se reposeroit

voit deux fois en chemin, ayant deux lieuës à faire, et la chaleur étant fort grande ce jour-là, cependant le Comte de Charolois la mena tout d'une haleine, et sans s'arrêter, ce qui fatigua beaucoup les hommes et les chevaux.

La troisiéme faute fut, que la Gendarmerie allant au combat, passa sur le ventre à ses propres Archers, sans leur donner le temps de tirer une seule flêche, ensorte que les Bourguignons, se détruisant eux-mêmes, les François, en profitant de cet avantage, auroient dû remporter une pleine victoire ; mais il y eut une perte presque égale de part et d'autre.

Les Bourguignons étoient retranchés dans Montlhery, et les François du côté du Château, qui étoit alors en assés bon état, et dont la garnison tenoit pour eux. Il y avoit entre les deux Armées un long fossé bordé d'une haye épaisse ; les François arrêtés par cet obstacle, allerent aux ennemis par les deux bouts du fossé et de la haye ; les Bourguignons se diviserent aussi en deux pour les repousser. Le Comte de Charolois étoit à droite avec la meilleure partie de son Armée, et le Seigneur de Ravestein, son Cousin, avec Jacques de S. Pol, à la gauche, et

marchant contre les François, ils passerent, comme on l'a dit, sur le ventre à leurs Archers. Quelques Historiens prétendent néanmoins que ce furent les François qui repousserent les Archers Bourguignons, et entr'autres les Gardes du Comte de Charolois.

La Bataille se donna dans une petite plaine qui est entre Montlhery et Longpont, et qui, à cause de cet évenement mémorable, est encore apellée dans les Terriers et Titres du Pays, le *Chantier du Champ de Bataille.*

L'aîle droite des François, où étoient les Dauphinois et Savoyards, mit en fuite les Bourguignons, ce qui fut cause que le Comte de Charolois, qui avoit l'avantage de l'autre côté, ne put poursuivre sa victoire; mais par le conseil de ses Capitaines, il rallia ses Troupes, et sur le soir, la nuit étant déja close, il chargea les François qui revenoient en desordre, de poursuivre les ennemis, croyant que la victoire avoit été partout de leur côté.

Le Comte de Charolois, s'étant mêlé an s ce combat avec plus de valeur que de prudence, pensa trois fois être tué; la premiere d'un coup de *Vouge* à l'estomac; la seconde d'un coup d'estoc à la gorge,

et

et la troisiéme fois, quinze hommes d'Armes François, entre lesquels on nomme Geoffroy de S. Belin, et Gilbert de Grassay, s'étant ralliés, fondirent sur lui avec de si grands efforts, qu'ils tuerent son Ecuyer, qui portoit sa Cornette, et l'ayant arrêté lui-même, de vive force, lui crioient : *Rendez-vous : Monseigneur, nous vous connoissons, ne vous faites pas tuer.*

Le Comte ne voulut jamais se rendre, et se défendit avec tant de courage, que les siens avertis du peril où il étoit, vinrent le secourir ; on dit que celui qui contribua le plus à faire quitter prise à ces Hommes d'armes, fut un jeune Homme-d'armes, Parisien, fils de Jean Cadet, son Médecin, lequel étant robuste et monté avantageusement, fendit la presse, et repoussa les François : quelques-uns le nomment *Robert Cotereau*, et disent qu'en récompense de ce service le Comte le fit Chevalier.

Ce qui servit beaucoup au Comte de Charolois, fut que le Comte de S. Pol, voyant le Sieur de Ravestein et Jacques de S. Pol, son frere, en fuite, se retira dans la forêt prochaine, où il rallia les Fuyards, et revint se joindre au Comte de Charolois, desorte qu'ils se trouverent

trouverent ensemble 800. Hommes d'armes.

La Chronique scandaleuse attribue toute la perte des François à la retraite du Comte du Maine et de Jean de Rohan, Seigneur de Montauban, Amiral de France, lesquels emmenerent avec eux 800. Hommes d'Armes, ce qui les fit soupçonner de trahison. Cependant Philipe de Commines dit que le Comte du Maine avoit été envoyé avec cette troupe au devant des Ducs de Berry et de Bretagne.

Le Roy de son côté remplissoit tous les devoirs d'un brave Soldat et d'un grand Capitaine; il avoit aussi rassemblé un gros des siens, et s'étoit remis en bataille, laissant entre lui et les ennemis la haye et le fossé où ils avoient déja été le matin. Les ennemis n'ayant point d'Archers, n'oserent l'attaquer dans ce poste, de sorte qu'ils demeurerent en ordre de bataille en presence les uns des autres, et se saluerent seulement à coups de canon jusqu'au soir, sans quitter la place de part ni d'autre.

Cependant le Roy, se sentant le plus foible, et craignant que les Ducs de Berry et de Bretagne ne se joignissent au Bourguignon, se retira sans bruit à Cor-

beil

beil, à la faveur de la nuit; et les ennemis le croyant toujours present, furent toute la nuit dans de grandes inquiétudes, craignant aussi que le Maréchal Joachim et les Parisiens ne vinssent se joindre à lui, et ne les taillassent en pieces.

Ils envoyerent 50. Lances pour découvrir si le Roy s'étoit retiré; dans ce moment, le feu ayant pris à un baril de poudre dans l'endroit où le Roy étoit la veille, le feu prit aussi à des charettes qui étoient le long de la haye. Les Lanciers, qui en aperçûrent la flamme, crurent que c'étoient des feux allumés au quartier du Roy, de sorte que sans autre information, ils raporterent que l'Armée du Roy n'avoit point changé de place.

Ce raport fit encore craindre davantage aux Bourguignons que le Roy ne reçût du secours du côté de Paris. Ainsi le Comte, après avoir fait panser ses playes, assembla son Conseil, qui fut d'avis que l'on brulât une partie du charrois, et qu'avec l'Artillerie on prît le chemin de Bourgogne, dans l'esperance qu'on avoit de rencontrer en chemin les forces de ce Pays-là, et pour se procurer plus aisément des vivres. Le Comte

te de Saint-Pol, le Sieur de Hautbourdin, et tous les autres furent de cet avis.

Il n'y eut que le Sr de Contay, qui representa que cette retraite mettroit la terreur dans leur camp, qu'il falloit, dès la pointe du jour, attaquer le Roy, s'il n'étoit pas déja parti, et vaincre ou mourir les armes à la main.

Le Comte aprouva cet avis, et chacun s'y rendit plûtôt par honneur que par excès de courage: on donna aux Troupes deux heures de repos, avec ordre de se tenir prêtes pour monter à cheval au premier son de la Trompette.

Au point du jour on eut avis certain que le Roy s'étoit retiré, ce qui rassura beaucoup les Bourguignons; le Comte, pour les encourager encore davantage, fit paroître un Cordelier, qui assura que les Ducs de Berry et de Bretagne étoient près de là, et se joindroient à eux dans la journée. Romilli, Vice-Chancelier de Bretagne, assura la même chose.

Le Comte de Charolois se regarda comme victorieux, parce que le Champ de Bataille lui étoit demeuré par la retraite du Roy, mais c'étoit la seule marque qu'il eût de sa prétenduë victoire; marque bien foible, puisqu'il n'étoit resté lui-

lui-même que par nécessité, et aprés s'être préparé à la fuite. Du reste presque tous les avantages étoient du côté du Roy.

Les Historiens disent qu'il y eut environ 2000. Hommes de tués tant de part que d'autre, et ceux qui en mettent le plus n'en mettent que 3600. Guaguin assure que le nombre des Morts étoit plus grand du côté des Bourguignons. Ils enterrerent les leurs dans un petit champ sur le bord du grand chemin de Paris, lequel champ est depuis ce temps-là demeuré inculte, et on le nomme encore le Cimetiere des Bourguignons; il est situé au bout du Cimetiere de la Ville de Montlhery.

Les Historiens conviennent tous que les François perdirent en cette journée plus de Noblesse que les Bourguignons; mais aussi qu'ils eurent les Prisonniers les plus considérables.

Le grand nombre de Troupes de part et d'autre qui prirent la fuite, fit que cette Bataille fut moins sanglante. L'effroy de quelques uns des Fuyards, fut si grand que du côté du Roy, il y en eut qui coururent jusqu'à Amboise, éloigné de-là d'environ 50. lieuës: et *un Homme d'Etat*, ainsi que le qualifie Commines, s'enfuit

s'enfuit jusqu'à Lusignan, 28. lieuës au-delà d'Amboise, sans prendre aucune nourriture ; de l'autre côté un Bourguignon s'enfuit jusqu'au Quesnoy-le-Comte en Haynault, ce qui fait trois bonnes journées de chemin ; ceux des Royalistes qui fuyoient, assuroient, en passant, que le Roy avoit été tué, et que toute son Armée étoit défaite. Les Fuyards Bourguignons en disoient autant du Comte de Charolois ; ce qui fut cause que ceux qui tenoient le Pont de Saint Cloud l'abandonnerent ; que ceux de Sainte Maixence se rendirent au Roy, et que le Duc de Bourgogne et ses Sujets furent dans une grande consternation jusqu'à ce que la vérité se trouvât bien éclaircie.

Entre les Morts du côté des François, furent regretés le Seigneur de la Varenne, dont le Roy avoit eu quelque défiance ; Géoffroy de Saint Belin, dit la Hire, et Floquet, Bailly d'Evreux.

Du côté des Bourguignons, les Seigneurs de Lalain et de Hames furent tués, et les Seigneurs d'Happlaincour, d'Aimeries et d'Inchy faits prisonniers. D'ailleurs il y eut un si grand nombre de blessés de leur côté, que s'ils se tinrent pour victorieux, la victoire leur coûta bien cher, puisque les vaincus avoient beaucoup

beaucoup moins perdu que les prétendus Vainqueurs.

Le Comte de Charolois séjourna encore un jour entier à Montlhery sans y souffrir aucun desordre, lui et les siens payoient tout ce qu'ils prenoient; il n'attaqua point le Château, qui tenoit encore pour le Roy, et ne somma même pas la Garnison de se rendre.

Le jour suivant, le Comte s'en alla à Etampes, où il fit conduire les blessés et les malades, qui étoient au nombre de près de 800. Ce fut-là qu'il se joignit aux autres Princes ligués, et ils tournerent ensuite leurs Armes du côté de Paris.

Article V.

Des derniers Seigneurs particuliers de Montlhery.

Pendant les troubles de la Ligue en 1562 Montlhery fut pris par le Prince de Condé, qui étoit à la tête des Religionaires, *Dupuy, des Droits du Roy.*

Quelque temps après, ces troubles ayant été apaisés, Montlhery rentra sous la domination de nos Rois, & depuis il y est toujours demeuré : il y a seulement eu en divers temps des Seigneurs Engagistes.

Suivant des Lettres Patentes données à Lusi-

Lusignan au mois d'Avril 1529. avant Pâques, François I. donna les Terres et Seigneuries de Tournam, Torcy, Montlhery, & Fontenay-le-Comte, à François Descars, Seigneur de la Vauguyon, pour le dédommager des Terres qui lui apartenoient, et qui furent cedées à l'Empereur par le Traité du 5 Août 1529. Ces Lettres furent registrées en la Chambre des Comptes le 21 Avril 1530 après Pâques, et sont au 2 vol. des Ordonnances de François I. cotté L. fol. 230. Il en est aussi fait mention dans le Recueil des Ordonnances par M. Blanchard p. 482.

Vers l'année 1600 le Cardinal de Richelieu se rendit Adjudicataire de Montlhery, comme d'une Seigneurie Domaniale.

En 1629 Louis XIII. la retira de ce Cardinal, et lui fit donner pour son remboursement la somme de 84387 liv. 16 s.

Le Roi acquit aussi du même le Comté de Limours, lequel avec la Terre et Comté de Montlhery il unit et incorpora au Duché de Chartres qu'il donna à Gaston Jean-Baptiste de France, son frere, pour augmenter son apanage.

Après la mort de Gaston, Marguerite de Loraine sa veuve, obtint le 19 Juin 1662 des Lettres Patentes données à Paris, portant

portant don à son profit des Comtés de Limours et de Montlhery. Ces Lettres Patentes furent regiftrées en la Chambre des Comptes le 6 Juillet suivant, et sont au 9. vol des Ordonnances de Louis XIV. cotté 3. v. fol. 111. Il en est fait mention dans le Recueil chronologique des Ordonnances par M. Blanchard.

Le Domaine de Montlhery a été en dernier lieu engagé à Jean Phelipeaux, Conseiller d'Etat, moyennant la somme de 60000 liv. par Contrat du 18. Juillet 1696, paſſé par les Commissaires du Roy nommés à cet effet. M. Jean Louis Phelipeaux son fils, surnommé le Comte de Montlhery, en est aujourd'hui Seigneur Engagiste. Ce Domaine vaut environ 4000 liv. de rente, sur quoi il y a des Fiefs et des aumônes à acquitter.

ARTICLE VI.

Etat present de Montlhery.

Il y a dans Montlhery plusieurs Egliſes, sçavoir, la principale Paroisse de la Ville, qui est dédiée à la Sainte Trinité, la Paroisse de S. Pierre du Château, ainsi apellée parce qu'elle est hors la Ville auprès de l'ancien Château de Montlhery; cependant il y a plusieurs maisons de la Ville

Ville qui sont de cette Paroisse.

Dans cette Eglise de S. Pierre, il y a une Chapelle dédiée à S. Laurent, qui est un Prieuré simple, dont le revenu peut monter à 650 liv. de rente.

Il y a aussi dans la Ville une Chapelle dédiée à l'Assomption de N. D. fondée par feu M. Bodin Desperiers, Procureur du Roy de cette Ville. Elle est desservie par deux Chapelains qui ont chacun 400 liv. de revenu.

Dans Linas, Fauxbourg de Montlhery, est l'Eglise Collegiale et Paroissiale dediée à S. Merry : le Chapitre est composé de deux Dignités, le Doyen et le Chantre, et de neuf Canonicats, non compris les deux qui sont annexés aux Dignités : ils ont environ 3000 liv. de revenu à partager entre eux tous. C'est M. l'Archevêque de Paris qui est le Collateur de ces Canonicats. Les Chanoines sont Curés primitifs de la Paroisse de Linas, qui est desservie dans leur Eglise de S. Merry, et ils nomment l'un d'entre eux pour Vicaire perpetuel.

Il y a dans Montlhery un Hôtel-Dieu, où sont huit lits. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 31. Août 1697. et Lettres Patentes sur icelui, les biens et les revenus de la Maladrerie de Linas ont été unis à l'Hôpital

pital de Montlhery : et il a été ordonné que lesdits revenus et ceux dudit Hôpital, seront à l'avenir employés à la nourriture et entretien des pauvres malades qui seront reçus en cet Hôpital.

Pour ce qui est des Jurisdictions de Montlhery, la Prevôté est la plus ancienne; elle étoit déja érigée sous le titre de Châtellenie en 1330, et avoit le titre de Prevôté en 1379. Elle est composée d'un Prevôt, de deux Lieutenans de Police, un Commissaire de Police, un Procureur du Roy, un Greffier, quatre Notaires, autant de Procureurs et plusieurs Huissiers. Il y a aussi dans le même Lieu une Grurie.

Il y avoit autrefois une Capitainerie des chasses, qui a été suprimée par l'article second d'une Declaration de Louis XIV. du 12 Octobre 1699, registrée en Parlement le 28 des mêmes mois et an.

Il y a dans Montlhery cinq portes flanquées de tours rondes, en partie ruinées; toute la Ville est encore entourée de murailles; mais ce ne sont pas par tout les anciens murs des fortifications de la Ville qui subsistent, il y a quelques endroits où les murs des jardins particuliers ont été continués au-delà de l'ancienne enceinte de la Ville.

On

On tient dans cette Ville un Marché le lundi et le vendredi, celui qui se tient le lundi est très considerable pour les grains qu'on y aporte d'Etampes et de Dourdan, et c'est un des entrepôts d'où l'on tire le plus de bleds pour Paris.

LE SOMMEIL.

ODE.

Par M. Chabaud, D. L. O.

O Toi* qui dûs le jour au sang d'une Gorgone;
Chés les Cimmériens m'as-tu donc transporté?
Que de pavots! quel calme! en ce Palais resonne
L'Onde seule du noir Lethé;
Ici l'oiseau de Mars n'apelle point l'Aurore;
Nul bruit n'ose éveiller le Dieu que l'on adore
Dans ce solitaire séjour;
Les soucis vont ailleurs faire des miserables;
Mais le repos muet, les songes agréables
Ne désertent jamais sa Cour.

Ce Dieu, sommeil, c'est toi! si-tôt qu'au sein de l'Onde,

* *Pégaze.*

On

On voit l'Astre du jour précipiter ses feux,
Tu viens par tes bienfaits aux Habitans du Monde
Rendre un calme délicieux.
Devant toi nos besoins et nos maux disparoissent,
Nos larmes, nos soupirs, nos accens plaintifs cessent,
Les criminels sont sans frayeur;
Le Captif est sans fers, l'indigent sans misere,
L'Avare sans Vautour, l'Envieux sans Vipere;
Les Monstres perdent leur fureur.

Lits, que j'aime à presser, gazons tendres, aimables,
Par de secrets liens vous sçavez m'attacher.
Je goûte du sommeil les douceurs inéffables,
Quand chés vous je vais les chercher.
Là des Chantres aîlés, instruits par la Nature,
D'un liquide cristal l'agréable murmure,
Font éclipser mes maux cuisans.
Là je trouve à mes soins des ressources certaines;
Dois-je me plaindre encor? les rigueurs de mes peines
Rendent mes plaisirs plus piquans.

Le sommeil m'enrichit; la honteuse indigence
A pas précipités abandonne mes toîts.
Non, j'éprouve avec elle une heureuse abondance,

B Pauvre,

Pauvre, opulent tout à la fois
Je suis riche sans biens, pauvre sans le connoître,
Un essain de plaisirs que les pavots font naître,
Me rend heureux en ce moment ;
A mon destin nouveau quel autre est préférable,
Les Mortels goûtent-ils un bonheur véritable
Si ce n'est peut-être en dormant ?

C'est peu de ces faveurs ; ma vie étoit obscure ;
Mais tout à coup mon sang s'épure, s'ennoblit,
Quand mon lit me reçut il reçut ma roture,
Elle disparoît dans mon lit.
Les songes m'ont fait Roy ; quel courage m'enflamme !
Quels nobles sentimens s'élevent dans mon ame ;
Rien de bas ne peut l'occuper.
A mon bonheur naissant, à ma nouvelle gloire,
Le plaisir se marie et m'empêche de croire
Qu'ils puissent jamais m'échaper.

Ils m'échapent pourtant ; Trésors, Sceptre, Noblesse,
Tout fuit devant mes yeux, rien ne m'est réservé,
Mon bonheur fugitif en s'envolant, me laisse
Le regret d'en être privé.
Dans les bras du sommeil une vapeur légere,
Me défendoit de voir, de sentir ma misere,
Elle

Elle revient troubler mes jours.
Que n'ai-je pû fixer ma fortune inconstante!
Pour posseder les biens que le sommeil enfante,
Que ne puis-je dormir toujours!

A l'aspect de ces biens, vante, Dieu des richesses,
Les présens que tu fais aux avides Humains!
Pourois-tu comparer à de telles largesses,
Celles que dispensent tes mains?
Loin d'éteindre la soif, l'opulence l'allume,
Plus le trésor s'accroît, plus le cœur se consume;
L'or est des maux l'Auteur fécond.
Loin de nous tes faveurs! elles nous apauvrissent;
Mais les dons du sommeil, Plutus, nous enrichissent,
Tout imaginaires qu'ils sont.

Il en est de réels; ma force m'abandonne,
Le travail m'a vaincu, mes pas sont chancelans,
Les festins, les plaisirs n'ont rien qui me redonne
L'usage libre de mes sens.
Des bienfaisans pavots, sommeil, j'ose l'atendre;
Leur aimable fraîcheur est prompte à me le rendre,
Elle serpente dans mon corps.
Je ne suis point trompé, ma force est revenuë,

Une agile vigueur dans mes nerfs s'insinuë,
Rien ne résiste à mes efforts.

Mais quoi ! des Elemens qu'en lui mon corps enserre,
L'harmonieux accord vient-il d'être détruit ?
J'éprouve, malheureux, une intestine guerre ;
La santé loin de moi s'enfuit.
Nul Rival de Chiron, le suc d'aucune Plante
Ne la rend à mes vœux ; mon ame impatiente
Va s'affranchir de sa prison.
Si Morphée . . ah ! je sens l'effet de sa présence,
De la Mort irritée il trompe l'esperance,
Je renais par ma guérison.

Caron, ne m'atends pas, la bienfaisante Parque
Pour moi consent encor de tourner le fuseau.
Le sommeil te défend de m'admettre en ta Barque,
Fermant sous mes pieds mon tombeau.
Si sa faveur trop lente eût tardé davantage,
C'étoit fait de mes jours ; j'aurois vû le Rivage
Où regne le Prince Infernal,
Qui m'auroit interdit le chemin du Cocite ?
Peut-être un Machaon me l'eût fait voir plus vîte
D'intelligence avec mon mal.

Quand mon esprit se livre au désir de connoître,
Une

Une trop longue étude enfante sa langueur ;
Mais des pavots féconds je vois bien-tôt renaître
Sa sérenité, sa vigueur.
Que prétends-je, insensé ? Compter les avantages
Que le fils de la nuit dispense à tous les âges ?
Muse, cessons de le tenter !
Dans le sein du repos sans trouble, sans allarmes,
J'aimerois mieux cueillir les doux fruits de ses charmes,
Que m'amuser à les chanter.

LETTRE de M. P. de Frasnay, écrite à M. D. L. au sujet des Boïens.

L'Interêt que je prends, Monsieur, à la Province de Bourbonnois, où je possede une Charge et des Terres, et où j'ai quelques parens et beaucoup d'amis, m'oblige à combattre votre sentiment. Vous croyez que les peuples de cette Province, apellés Boïens, et en Latin *Boii*, sont des peuples nouveaux transportés du Pays de Baviere dans les Gaules, tristes débris de la défaite des Helvetiens du temps de Jules-César, prisonniers de guerre, et par conséquent esclaves, ce-

dés aux Héduens (a) ses Alliés, et placés par eux dans des forêts dépendantes de leur Etat, à la charge de les défricher.

Détrompez-vous, Monsieur, et rendez justice aux Boïens; il n'est point, selon moi, de peuple dans les Gaules plus ancien ni plus illustre, et l'on peut dire qu'il ne s'est jamais rien fait de grand par les Gaulois où ils n'ayent eu bonne part.

Lorsqu'*Ambigat*, Roi des Celtes, qui tenoit le Siege de son Empire en la ville de Bourges, envoya Sigoveze et Belloveze, ses neveux, à la conquête de l'Univers; les Boïens suivirent les Etendards de *Sigoveze*; ils traverserent avec lui la forêt Herciniene, chasserent les Vindéliciens, et s'établirent à leur place dans deux grandes Provinces, apellées aujourd'hui la *Boheme* et la *Baviere*.

Cet établissement a été solide; les autres Gaulois passant ensuite dans la Macedoine et dans la Grece, ont été défaits et même détruits, de maniere qu'il n'en reste plus aucuns vestiges; mais les Boïens sont toujours restés en possession des Pays par eux conquis en Allemagne, et les peuples qui habitent aujourd'hui

(a) *Les Héduens sont les Autunois d'aujourd'hui.*

la

la Baviere et la Boheme, se glorifient d'être descendus de nos anciens Boïens.

Belloveze n'eut dans son armée aucuns Boïens, elle fut composée de Berruiers, de Sénonois, d'*Aubarres*, qui sont les Nivernois, et d'autres peuples; les Boïens ne pouvoient [illegible] être par tout, ils suivoient la fortune de Sigoveze, ils ne pouvoient pas être compagnons de Belloveze son frere qui passa en Italie, où il fit des Etablissemens considerables; mais dans la suite les Boïens ne purent se dispenser de se mettre de la partie; une nouvelle jeunesse de Boïens ayant entendu parler des hauts faits de leurs compatriotes, passa les Alpes à différentes fois: ceux qui arriverent les premiers s'établirent sur le Pô, où il y avoit encore des Pays vacans et non occupés, à peu près, dans l'endroit où est aujourd'hui le Duché de Modéne.

Les Boïens qui vinrent ensuite ne trouvant plus de place, traverserent cette même Riviere avec ceux de Langres, et après avoir chassé les Toscans et les Umbriens, s'allerent placer dans le Pays qu'on apelle les Duchés de Spolette et d'Urbain. Il est vrai semblable que ces derniers se trouverent à la conquête de Rome avec ceux de Sens, dont ils étoient

 voisins

voisins en Italie ; il est parlé des Boïens dans toutes les affaires d'éclat qui se passerent entre les Romains et les Gaulois ; les Boïens eurent part aux victoires et aux défaites, avec cette difference que les victoires remportées sur les Romains dans la Toscane sous le Consulat de *Lucius Emile*, furent l'effet de la valeur des Boïens, et que la défaite des Gaulois qui suivit, fut causée par la seule temerité des *Gessates*, qui negligeant les armes défensives, et méprisant leurs ennemis, combattirent nuds et sans aucune précaution.

Voilà donc l'antiquité des Boïens prouvée dans les Gaules ; ce Peuple subsistoit encore du temps de Jules-César ; vous voyez dans ses Commentaires que ce Peuple refusa des vivres à César, s'excusant sur sa pauvreté ; en effet les Peuples de Bourbonnois ne sont pas riches, la sterilité de leur Pays et le défaut de commerce ne leur donnent pas le moyen de s'enrichir ; et c'est cette pauvreté, jointe à la vivacité naturelle de leur esprit et à leur valeur, qui les a rendus de tout temps entreprenans et industrieux, et les a obligé de chercher chés les autres les richesses qu'ils ne trouvoient pas chés eux ; de-là viennent ces entreprises fréquentes

quentes des Boïens, ces voïages lointains, ces avantures, et ces Colonies portées en Boheme, en Baviere et en Italie; on voit encore dans les Commentaires de César, au Livre VII, que lors de la révolte générale des Gaules contre les Romains, les Boïens fournirent deux mille soldats pour leur part.

A l'égard des Boïens pris par César dans la Bataille contre les Helvetiens, ces prisonniers venoient de Baviere, où une Colonie de Boïens s'étoit établie, comme nous l'avons remarqué; ces prisonniers furent demandés à Jules-César par les Héduens qui étoient bien aises de les avoir chés eux, et de les incorporer dans leur Etat, à cause de leur réputation et de leur valeur: ces motifs sont exprimés dans les Commentaires. César les leur accorda, et les établit dans une Ville de la Jurisdiction des Héduens, et qui est apellée *Gergovia Boïorum*, dans le même septiéme Livre des Commentaires; mais quelle est cette Ville? Comment la nomme t'on aujourd'hui? où est-elle située? voilà le point de la difficulté.

Quelques Sçavans ont crû que cette Ville étoit la Ville de Moulins, mais il n'y a aucune aparence; Moulins n'éxis-

toit point du temps de César, c'étoit une terre labourée, ou, tout au plus, un simple hameau dépendant d'un Bourg ou Village, apellé *Iseure*; car chacun sçait que la fondation de Moulins n'est pas ancienne, et que cette Ville tire son nom et son origine d'un Moulin apellé *le Moulin Archembaut*, qui subsiste encore aujourd'hui dans cette Ville : d'ailleurs Moulins est dans l'ancien Pays des Boïens, qui faisoient un Peuple à part, et qui ne dépendoient point des Héduens.

D'autres disent que cette Ville est la petite Ville de Censoins en Berry; mais cette Ville a toujours été connuë sous le nom de *Xenconium*, et sa situation, qui est dans un Pays plat, n'a aucun raport à l'ancienne *Gergovie*, qui étoit assise sur le penchant du mont *Gergovius*.

Où placerons-nous donc la Ville apellée *Gergovia Boïorum*? Pour moi je crois que cette Ville est la même qu'on apelle aujourd'hui Bourbon-l'Archembaut. Je me fonde en premier lieu sur la ressemblance du nom; en effet Bourbon signifie en mauvais latin Bourg des Boïens, *Burgus* ou *Burgum*, Τῶν Βοίων, ou *Boïorum*, et par contraction Bourbon, ce qui se raporte assés au nom de *Gergovia Boïorum*, qui lui est donné par César M. de Voltaire

Voltaire a crû que le nom de Bourbon venoit du mot de Bourbe ou Bouë, mauvaise étymologie.

En second lieu je fonde mon sentiment sur la situation de Bourbon l'Archembaut, semblable à celle de l'ancienne *Gergovie*, assise en Auvergne au pied d'une montagne.

Mais ma preuve la plus forte se tire du même Livre septiéme des Commentaires de César, dans lequel il est dit que Vercingentorix étant parti d'Auvergne, entra dans le Berry, et qu'y etant entré, il assiégea la Ville apellée *Gergovia Boiorum*, où César avoit établi les Boïens prisonniers, sous la jurisdiction des Héduens.

De ce Texte il s'ensuit que cette nouvelle Gergovie étoit enclavée dans le Berry; cette situation ne convient point à Moulins, mais convient parfaitement à Bourbon-l'Archembaut, qui est au Diocèse de Bourges, et qui voisine beaucoup le Berry; car il faut croire que Vercingentorix n'assiegea cette Ville que parce qu'elle étoit dans le Berry, et qu'elle nuisoit aux peuples de cette Province, que Vercingentorix vouloit soûtenir contre les Héduens; il est à présumer que les Héduens qui estimoient la

valeur de ces Boïens prisonniers, les placerent dans une Ville frontiere pour défendre leur Etat, et cette présomption convient parfaitement à la situation que nous donnons à la Ville dont il s'agit.

Je sçais que Bourbon-l'Archembaut est apellé dans quelques Itineraires *Boïa Cæsaris*, mais il n'est par surprenant de trouver une Ville qui ait deux noms, la succession des tems produit assés souvent ces changemens; je cite pour exemple notre Ville de Nevers, qui a dans les Auteurs quatre ou cinq noms différens; mais après tout le nom de *Cæsaris*, qui est ajoûté à celui de *Boïa*, persuade que cette Ville est la même que celle qui est apellée *Gergovia Boïorum*, qui a été fondée par César à l'occasion des Boïens prisonniers, pour favoriser les Héduens ses Alliés, qui étendoient leur territoire et leur Jurisdiction jusqu'à Bourbon. Cela est si vrai, que l'on trouve actuellement à la Chambre des Comptes de Nevers, une Charte du mois de Juillet 1231, signée d'*Archembaut de Bourbon*, et de plusieurs autres Barons dépendans du Comté de Nevers: or il est certain que le Nivernois étoit autrefois un Membre de la République des Héduens; il semble par cette Charte qu'Archembaut de Bourbon reconnoît

connoît la superiorité des Comtes de Nevers.

Il ne s'agit plus que de sçavoir quelle étenduë nous donnerons à l'ancien Pays des Boïens, en quel endroit nous placerons leur Capitale, et si nous regarderons ce Peuple comme un Peuple dépendant, ou comme un Peuple se gouvernant par lui même.

La Capitale des Boïens dans les Gaules s'apelloit *Boïa*, et c'est ce que nous apellons aujourd'hui Bourbon l'Ancy.

Le territoire des Boïens s'étendoit dans une partie de la Bourgogne, et dans une partie du Diocése de Clermont en Auvergne, et même dans celui de Nevers.

On peut assurer que du temps de César, et auparavant lui, ces Peuples se gouvernoient par eux-mêmes, et ne dépendoient en aucune maniere des Héduens ; Polibe, Tite Live, et tous les Auteurs en parlent comme d'un Peuple et d'un Etat particulier ; César dans ses Commentaires en parle de même, il ne les confond point avec les Héduens, mais il en fait par tout une mention separée, ils fournissent à César des vivres séparément des Héduens. Lors de la révolte générale des Gaules contre les Romains, ils envoyent deux mille hommes pour leur contin-

contingent ; enfin ils ne sont point compris au nombre des vassaux des Auvergnats et des Héduens, dont César fait le dénombrement dans ses Commentaires ; toutes ces raisons prouvent parfaitement que les Boïens, du temps de César, formoient un Etat séparé et indépendant.

Ces Peuples, à l'exemple des Héduens leurs voisins, se donnerent plutôt aux Romains, dont ils devinrent les Alliés, qu'ils ne furent conquis par eux. Dans la décadence de l'Empire Romain ils furent la proye des Bourguignons et des Visigots, mais ensuite ils furent confondus dans l'Empire des François.

Lorsque les Seigneuries devinrent héréditaires en France, ces Peuples souffrirent bien des démembremens, mais dans la suite ils ont eu le bonheur d'avoir pour Seigneurs des Princes de la Maison de France, qui ont réuni presque toute la Nation des Boïens dans un seul Duché, que l'on apelle aujourd'hui le Duché de Bourbonnois. Ces Princes ont fait l'honneur à cette Province d'en prendre le nom, et sont parvenus à la Couronne, qui étoit dûë autant à leur vertu qu'à leur naissance ; et c'est pour cela que quelques Auteurs apellent le Bourbonnois, le Berceau des Rois qui regnent aujourd'hui.

J'ou-

J'oubliois de dire que le goût des grandes avantures et des voyages lointains ne s'est point éteint dans le Bourbonnois avec le nom des Boïens; nous voyons leurs Successeurs s'engager avec ardeur dans les guerres saintes; le zele de la Religion a produit chés eux l'effet que l'ambition produisoit chés les anciens Boïens, et les Archembauts de Bourbon, suivis de leur Noblesse, ont été de presque toutes les Croisades.

Le Bourbonnois a été réuni à la Couronne sous François premier, par la felonie de Charles Duc de Bourbon, Connétable; cette Province a été long temps assignée à nos Reines pour leur doüaire, M. le Duc de Bourbon joüit aujourd'hui de cette Province, en vertu d'un échange que ses Ancêtres ont fait avec Loüis XIV.

La Ville de Moulins est Capitale du Duché; Souvignies étoit autrefois Capitale de la Province; Moulins a pris sa place et est la demeure de l'Intendant et le Chef-Lieu de la Generalité de Bourbonnois. On peut dire que cette Ville est le Siege de la politesse; ses Habitans ne peuvent plus se distinguer par des Colonies et par des avantures guerrieres, comme firent autrefois les Boïens, leurs

Auteurs,

Auteurs, la mode en est passée, et ces Expéditions ne conviendroient point aujourd'hui, mais ils se distinguent par leurs bonnes qualités, par les agrémens, sur tout de leur conversation et par toutes leurs manieres; cette Province a d'ailleurs produit quantité d'illustres Guerriers et des Sçavans distingués en tous genres; j'espere vous en donner un jour la Liste. En attendant, pensez mieux des Boïens, rendez justice à ce Peuple et ne lui enlevez point la gloire qu'il mérite et que tous les Historiens lui donnent. Je suis, Monsieur, &c.

A Nevers le 25. May 1737.

VERS DE M. PAVILLON

Sur la Vieillesse.

JE ne le sçais que trop; dans le cours du bel âge,
Quand la Nature ardente, échauffant nos désirs,
Nous rend si propres aux plaisirs,
Il est mal aisé d'être sage.

Cependant malgré tant d'attraits,
On ne peut trop le dire et le faire connoître;

En

En ce temps là même, il faut l'être,
Ou l'on court grand danger de ne l'être jamais.

Il n'est pas vrai que la Vieillesse
Ramene chés nous le bon sens.
Ce que l'on y voit de sagesse,
N'est que l'effet de la foiblesse,
Qui rend ses désirs impuissans.

En vain elle paroît renoncer aux délices
Qui firent autrefois son crime et son erreur;
Rendez à tous ses sens leur premiere vigueur,
Vous verrez aussi-tôt revivre tous ses vices.

C'est à tort qu'un vieux débauché
Sur quelques vains regrets fonde son esperance:
Ce remords dont il est touché,
N'est qu'une fausse pénitence,
Qui sans expier son offense,
Ne sert qu'a punir son peché.

Dans les pleurs qu'on lui voit répandre
Pour les crimes qu'il a commis,

Qui

Qui sçait s'il se repent des plaisirs qu'il a pris,
Ou s'il regrette ceux qu'il ne sçauroit plus prendre ?

Le Pecheur qui tranquilement
Attend à revenir de son égarement
Qu'il soit au bout de sa carriere,
Se trompe malheureusement ;
C'est une grace singuliere
Que Dieu ne fait que rarement.

EXAMEN CRITIQUE des Historiens qui ont prétendu que les Chansons de Thibaut, Roy de Navarre, Comte de Champagne et de Brie, Palatin, s'adressoient à la Reine Blanche de Castille, Mere de Saint Louis.

AU ton affirmatif dont l'Histoire parle de l'amour prétendu que Thibaut I. du nom, Roy de Navarre, Comte de Champagne, &c. avoit conçû pour la Reine Blanche, Mere de S. Louis, il y auroit lieu de croire que cette passion est un des Faits des plus veritables des premieres années du Regne de Louis IX. et qu'elle a été l'Apollon qui inspira à Thibaut les Chansons amoureuses que

que l'on connoît sous son nom.

En lisant ces Chansons, j'esperois reconnoître la Dame pour qui elles ont été faites, à des traits si marqués, qu'il me seroit impossible de ne pas dire : La voilà, c'est-elle. Les voiles dont les Amans se servent pour cacher l'objet qui les enchante, ne sont qu'un tissu de gaze, qui en laisse voir plus qu'il n'en dérobe; Thibaut sur-tout, si l'on en croit l'Histoire (*Mezeray Abregé*) *ne s'étant piqué de galanterie pour la Reine que par une vanité de Courtisan*, me paroissoit incapable d'avoir gardé constamment les ménagemens que la prudence et une sage dissimulation pouroient lui avoir suggerés d'abord.

Cependant, bien loin de découvrir ce que je croyois rencontrer, mes recherches n'ont abouti qu'à me faire voir que tout ce qui a été dit jusqu'à present de cet amour, n'est qu'un Roman, qui est tellement accredité, qu'il a séduit presque tous nos Historiens.

J'ai cherché le nom sous lequel notre Poëte a chanté sa Maîtresse; presque par-tout il ne l'apelle que sa *Dame*, sa *Douce*, sa *Belle Dame*, titre d'honneur et de politesse qui ne designe point la Reine plus particulierement qu'une autre

Dame

Dame. La plupart des Poëtes de ce temps-là, Gaces Brullez, Blondeau de Néelle, et les autres ne nommoient point autrement leur Maîtresse ; differens en cela des Poëtes Latins, qui avoient leurs Corinnes, leurs Lesbies, et leurs Lidies. Thibaut néanmoins, dans une Chanson, fait l'amoureux d'une certaine *Aygle*, sans laquelle, dit-il, il ne peut goûter aucune joye, et dont il préfere un ris en sa faveur aux plaisirs les plus délicieux.

J'ignore qui étoit cette Aygle, si c'est un nom feint ou veritable ; mais la Chanson dans laquelle elle est nommée, qui est l'une des plus enflammées, ne pouvoit s'adresser à la Reine Blanche, d'autant que le Poëte desire que la Belle qui l'enchante soit éprise pour lui des mêmes feux, que l'infortunée Thisbé ressentit pour le tendre Pyrame. Il parle donc à une Demoiselle captive, contrainte, gênée sous l'œil d'une mere sévere ; ce qui ne convient nullement à la Reine Blanche.

Après avoir cherché en vain le nom de cette Maîtresse, j'ai tâché de réunir, comme sur une seule toile, les traits épars sous lesquels Thibaut l'a presentée. A la verité il en fait une Beauté des plus rares de son siécle ; Blonde avec de

vives

vives couleurs ; Blanche comme neige, ayant les cheveux natés en deux boucles, un front relevé en bosse, des yeux et un nez admirables, le corps bienfait, la contenance charmante, Dame, enfin, si parfaitement belle, que Dieu ne l'a mise sur terre que pour ravir ceux qu'elle favorisera de ses regards.

Ce Portrait pouvoit convenir à la Reine, dont l'Histoire (*Auteuil. l. 1. p. 17.*) loüe la grande beauté ; mais après tout, il n'y a aucun trait que l'imagination n'ait pû fournir cent fois aux Poëtes amoureux, et que tout Amant n'attribuë à sa Maîtresse, pour peu qu'elle soit d'une beauté ordinaire ; nul Peintre n'a le pinceau aussi flateur, le coloris aussi vif et aussi animé que l'Amour, quand il veut flater son Idole.

L'attention particuliere qu'a euë Thibaut à la representer *Blonde coulorée*, et de le repeter en plusieurs Chansons, fait présumer qu'en effet la Beauté pour laquelle il soupiroit, étoit une Blonde. Sur ce mot *coulorée*, l'un des Manuscrits (*no*. 7222.) de la Bibliotheque du Roy, presente une leçon qui m'a frapé ; la voici : *La Blonde couronnée peut bien dire que pour elle Amour s'est hâté.* Le mot *couronnée* désigne clairement la Reine, et

ne

ne convient qu'à elle ; il n'y a donc plus de doute, c'est d'elle dont Thibaut étoit amoureux. Tel a été mon premier raisonnement, car je voulois, avec les autres, que cela fût En oposant pourtant à cette leçon celles des Manuscrits de Messieurs de Noailles, Clairambaut et de Sardiere, qui portent tous le mot *coulorée* · en observant que ce même Manuscrit du Roy, dans lequel ce terme se retrouve plusieurs fois, est conforme par tout ailleurs aux autres Manuscrits, il a fallu en conclure que *couronnée* a été mal écrit en cet endroit ; car comment concevoir que si notre Poëte eût voulu dire que sa *Dame* étoit couronnée, il ne l'eût dit qu'une seule fois, et qu'ensuite n'y ayant plus de secret à observer, il eût perseveré, en toute autre occasion, à dire qu'elle étoit *coulorée* ? Cela répugne d'autant plus, que dans le dessein de décrire la beauté de sa Dame, le mot *couronnée* n'auroit point été propre à peindre l'éclat de ses charmes ; il auroit été absolument déplacé, au lieu que *coulorée*, dans l'ancien langage, rendoit parfaitement une des plus précieuses parties de la beauté, ces couleurs fines, ces Lys confondus avec les Roses, qu'Ovide (*Metam. lib.* 3.) exprime si délicatement.

Spectat

Spectat et in niveo mixtum candore ruborem.

Present, que la Nature et la Jeunesse répandent seules sur un beau visage, et dont la perte n'est qu'imparfaitement réparée par l'art et par le rouge. Presque tous les Poëtes du temps de Thibaut ont employé cette expression au même sens que lui ; Guillaume de Loris (*Roman de la Rose*) s'en est servi dans la description de la Beauté naturelle. Le mot *couronné* en cet endroit ne peut donc être regardé que comme une faute de Copiste.

Non seulement ce Portrait n'indique point que le Poëte ait eu en vûë la Reine, plûtôt qu'une autre Dame ; mais en regardant de plus près quelques traits particuliers, on voit que ce n'est point d'elle dont il a voulu parler. Il repete en plusieurs endroits, que sa Dame est jeune. Une jeune Dame, dit il, gracieuse, avisée, douce, plaisante, l'a si fort enchanté, qu'il ne voit et n'entend plus qu'elle : les Lys, les Roses ne commencent qu'à éclore sur son visage, de sorte qu'il aprehende qu'elle ne manque d'experience, et que pensant favorablement pour lui, elle n'ose le lui déclarer. Je raporterois, avec plaisir, les propres expressions de Thibaut ; mais il faudroit

y joindre

y joindre, pour la plûpart des Lecteurs, un Glossaire, afin qu'ils pussent les entendre; je ne le pourois pas ici.

Thibaut connoissoit donc si fort le prix de la jeunesse dans l'amour, que comme il décrit une rencontre qu'il eut avec une Bergere, il remarque que c'étoit une aimable enfant, et il ajoûte qu'elle ne l'étoit pourtant point tellement, qu'elle n'eût quinze ans et demi.

Puisqu'il declare si ouvertement son goût, puisqu'au milieu des loüanges qu'il donne à sa Dame, il repete avec un certain aplaudissement, qu'elle est *jeune*, *sans experience*, poura-t-on raisonnablement persister à croire que ces loüanges s'adressoient à la Reine, elle qui étoit plus (*Auteuil la fait naître vers l'an* 1185. *Thibaut nâquit en* 1201.) âgée que lui de près de quinze ans. Quinze ans à une Dame de plus qu'à son Amant, mettent pour elle la jeunesse dans un lointain, sur lequel elle évite de jetter ses regards; le jeune homme, dont elle est aimée, est enlevé par d'autres apas; il seroit mauvais Courtisan, s'il s'avisoit de vanter avec affectation dans son Amante une qualité qui est plus à lui qu'à elle.

Enfin, si l'on peut en croire les Poë-

tes

tes à leur parole, le secret échape en un endroit à Thibaut, il ne fait plus mistere que c'est la fille de Perron que son pere est prêt à marier à un Baron d'un pays éloigné, qu'il aime et qu'il adore.

Perron (ou *Pierre*) n'est point un nom inventé, c'étoit le Chambelan du Roy S. Louis, l'homme du monde, au raport de Joinville, qui le qualifie de *Monseigneur*, auquel le Roy avoit le plus de confiance. Non que je prétende, par cette découverte, affirmer que Thibaut ait eu cette seule Maîtresse, je ne sçais point construire un semblable Roman; quelqu'un (*Labare*, *Antiquités de Corbeil*) a déja dit que ses Chansons avoient été faites pour une Dame de Loraine, mais tout cela est bien incertain; il me suffit de démontrer que les traits les plus marqués de ces Chansons ne peuvent convenir en aucune façon à la Reine, d'où il resultera qu'elle n'a point été l'objet de ses Poësies, ni celui de ses soupirs.

Je m'en suis convaincu par la maniere dont il fait la declaration des sentimens et des troubles dont son ame est agitée. Dans le General ce sont des lieux communs à tous les Amans, des expressions et des sentimens mille fois retournés par les Poëtes et par les Romanciers anciens

et modernes. A peine a-t-il vû sa Dame, dit-il, que l'amour s'est emparé de son ame ; il ne trouve de plaisir sensible que celui de la voir et de penser à elle ; il lui est si fort attaché qu'il l'aimera et la servira toute sa vie : desesperé, accablé de ses rigueurs, il regrette sa liberté ; d'autres fois un accueil gracieux, un regard favorable de sa part raniment en lui l'esperance ; alors rien n'est si doux que l'amour, au milieu même de ses peines ; tout Amant soumis à son empire, ne doit jamais desirer d'en sortir. Il faudroit transcrire la plus grande partie de ses Chansons, si je voulois raporter tout ce qu'il dit sur ce ton. J'observe seulement que dans ces transports et dans ces enthousiasmes, il n'y a rien qui montre que ce fut la Reine qui les fit naître. Le langage d'un Amant aux pieds d'une Reine, ou auprès d'une autre Dame, est à peu de chose près le même ; ce qu'il dit à l'une, pouroit servir à l'autre ; mais il y a certaines particularités, quelques circonstances, des expressions qui font voir que l'objet dont Thibaut étoit épris n'étoit point la Reine. Je préfere, dit-il en un endroit, le plaisir charmant d'être aimé de vous, et de répeter souvent votre nom, à celui d'être le Maître du Royaume de France.

Miex

Miez aim de li l'acointance
Le douz non
Que le Roïaume de France.

Quelque emportement que l'on supose dans sa passion, s'il eût parlé à la Régente du Royaume, l'eût-il fait en ces termes? On voit par quelqu'une de ses Chansons, qu'il faisoit peu de cas des Amours de la Cour. Il dit à Philipe, que je crois être Philipe de Nantueil, que Joinville met au nombre des *bons Chevaliers* du temps de Saint Louis, il lui dit que depuis qu'il s'est livré à sa Cour, son amour s'est changé en haine, que les Dames n'y sçavent point aimer. Après cela peut-on penser qu'il s'agit de la Reine dans l'amour réel ou imaginaire que Thibaut chantoit?

Lorsqu'après les observations que j'ai faites sur les Chansons manuscrites de Thibaut, on examinera ce que les Historiens ont débité de l'amour prétendu qu'il avoit pour la Reine Blanche, de quel étonnement sera-t-on frapé? Les Chansons, qui sont les interprétes et les dépositaires de sa passion, doivent, sans contredit, emporter les suffrages et confondre nos Historiens, puisqu'elles sont les premiers et les plus anciens monu-

mens, et puisqu'elles contiennent l'Histoire de ses amours, écrite par lui-même.

Suivons de près la découverte de cette verité, puisqu'aussi-bien elle interesse une Reine recommandable par une pieté et par des vertus que nous avons le bonheur de voir revivre sur le même Trône, dont elle fut le soûtien pendant la minorité de son Auguste Fils.

Les Historiens les plus judicieux qui ont parlé des foles amours du Roy de Navarre, ont pensé que la Reine les rejettoit, ou dumoins qu'elle n'y faisoit attention, qu'autant que cet amour pouvoit être utile à ses vûës et à ses desseins politiques; quelques autres plus malins ou plus téméraires, ont fait croire que la Reine ne cherchoit point à éteindre ses feux.

Entre les Historiens contemporains et les plus anciens, Joinville, l'Auteur de la Chronique connuë sous le nom du Comte de Montfort, Alberic, l'Auteur Anonyme des Gestes de Loüis VIII. Nangis, Guillaume Guiart, n'ont rien dit de cet amour; leur silence combat et rend suspect au moins ce que d'autres en ont avancé.

Mathieu Paris me paroît être l'Inven-

teur de cette fable, dumoins je n'ai trouvé encore aucun Historien qui l'ait débitée avant lui. Il dit que le Comte de Champagne, ayant rempli ses quarante jours de service avec le Roy Louis VIII. au Siege d'Avignon, demanda à s'en retourner dans son Comté; le Roy ne voulut pas le lui permettre; mais le Comte passa outre. Il part après avoir donné du poison au Roy, comme le bruit en court (*ut fama refert. Math. Paris. Hist. Angl. p.* 230.) parce qu'il aimoit la Reine illicitement, et plus qu'éperduëment. Il seroit hors de propos de relever toutes les calomnies accumulées par cet Historien; je ne m'arrête qu'au prétendu amour: (*Carnaliter illicitè adamavit.*)

On sçait que cet Anglois étoit animé d'un esprit de haine et de partialité contre la Maison de Philipe Auguste, à cause des guerres qu'elle fit aux Rois d'Angleterre et aux Albigeois. Son animosité lui a fait lancer ces traits si étourdiment, qu'il donne au Comte le nom d'Henry, au lieu de Thibaut; il dit encore que Louis VIII. s'étoit retiré à l'Abbaye de Montpensier. Il n'y a jamais eu d'Abbaye de ce nom. Quels témoins, quelles preuves produit-il d'un fait si grave? Un oüi-dire vague. Quand on n'allegue qu'une pareille preu-

 ve,

ve, n'est ce pas avoüer tacitement qu'on est l'inventeur d'une calomnie et d'une Fable. Si l'on ne veut pas le regarder comme Auteur de ce bruit, il faut au moins convenir avec un de nos Annalistes, (*Belleforest, p. 632. verso.*) qu'il a saisi bien légerement et avec plaisir les calomnies, que Pierre de Dreux, dit Mauclerc, Duc de Bretagne, ennemi declaré de la Reine, semoit contre elle.

L'Historien anonyme des Gestes de Louis VIII, lequel étant inconnu, auroit pû répandre plus surement de faux bruits, parle de la retraite de Thibaut, hors de l'armée de devant Avignon; il ne dit point, qu'il l'ait quittée par une impatience amoureuse, mais seulement pour retourner dans son Comté.

Il ne me seroit pas difficile de montrer, si c'étoit ici le lieu, les veritables raisons de la démarche de Thibaut: l'usage des Fiefs permettoit cette retraite à un vassal qui avoit servi quarante jours, Thibaut parut fort jaloux de ce privilege (*Preuve du troisiéme Livre de l'Hist. de Montmorency, p. 86.*) au Siege de la Rochelle; il ne s'étoit armé qu'à regret contre le Comte de Toulouse, ce qu'il témoigne dans une de ses Chansons, qui peut être apliquée à la guerre des Vaudois;

dois ; enfin il devint l'arbitre et le conseil (*Catel, Histoire des Comtes de Toulouse, liv. 2. p. 332.*) de ce même Comte de Toulouze, quand il fit sa paix avec le Roy et le Pape; sa retraite fut donc l'effet de sa politique, et non point un caprice et un emportement d'amour, tel que Mathieu Paris le lui impute.

Les grandes Chroniques de France ont encore donné plus de cours et plus de foi parmi nous au conte Romanesque des amours de Thibaut : elles racontent que (*To. 2. an.* 1235.) s'étant revolté une deuxiéme fois, le Roi fit une extrême diligence, et prévint ses desseins ; la Reine étoit à l'armée, elle remontra à Thibaut, combien il avoit eu tort de leur être contraire, » Le Comte la re-
» garda, elle, qui tant étoit belle et sage,
» que de sa grande beauté il fut tous es-
» bahi, et lui jura, que son cœur, son
» cors, et toute sa terre étoient à son
» commandement. Après avoir obtenu
» son pardon du Roi, il s'en retourna tout
» réveur, se rapellant souvent le doux
» regard de la Reine, et sa belle conte-
» nance &c ..... Quelques sages homes
» lui conseillerent de s'étudier aux bons
» sons et aux doux chants des instru-
» mens; ce qu'il fit, car il fit les plus

» belles chansons, les plus mélodieuses,
» qui jamais furent oüies, et les fit écrire
» en sa salle de Provins, et en celle de
» Troyes, &c.

Il n'y a pas un fait, pas une circonstance dans tout ce récit qui ne sente se faux, pour peu qu'on l'examine.

Les Chroniques ne sont point l'ouvrage d'un contemporain; elles ont été compilées par plusieurs Auteurs, en des tems différens, et elles ont paru (*Elles furent imprimées pour la premiere fois en* 1476.) plus de deux cens ans après Thibaut. Ce que j'observe, afin qu'on ne les regarde plus comme des monumens du temps, et qu'on n'y ajoûte pas une foi si aveugle.

Je ne doute presque point, que celui des Chroniqueurs qui a ajusté l'article du Comte de Champagne, n'eût lû quelques-unes de ses Chansons, car j'ai remarqué, qu'il en a copié presque les propres termes; il attribuë seulement à la Reine nommément, ce que Thibaut dit de sa Dame en général. Son erreur lui vint aparemment, de ce qu'il avoit lû dans Mathieu Paris, et de l'interprétation qu'il donna aux Chansons, dont il eut communication.

Les faits qu'il raporte sont presque tous contraires à l'Histoire de ces temps-

là.

là. Je m'arrête aux seules Chansons. Les Chroniques parlent comme si Thibaut eût vû la Reine pour la premiere fois dans ce moment; lui qui avoit été élevé tout jeune à la Cour du Roy Philipe Auguste, qui avoit fait ses premieres armes avec Louis VIII, et qui avoit toujours continué de vivre en paix et en amitié avec ce Roy. Il connoissoit donc la Reine, et il étoit accoûtumé à la voir, bien avant le temps de l'entrevuë raportée par les Chroniques. Dans ce temps la Reine avoit près de cinquante ans, Thibaut n'en avoit que trente-cinq, ce ne sont point là des âges, auxquels la beauté porte des coups, et fasse des effets aussi soudains, que les Chroniques le suposent.

On a pû remarquer que Mathieu Paris fait Thibaut amoureux dès le siege d'Avignon; les Chroniques ne font naître cet amour que plus de sept ou huit ans après ce siege; tout cela est bien mal concerté et difficile à concilier.

L'Auteur des Chroniques ayant dit que le Comte amoureux avoit fait écrire ses Chansons dans ses Salles de Provins et de Troyes, j'ai consulté sur cela les Historiens de ces Villes; j'ai écrit aux Curieux, pour sçavoir la verité de cette particularité, quelque indifferente qu'elle

 soit;

soit ; une personne de Provins, très-versée dans l'étude des Antiquités de cette Ville, m'a fait l'honneur de me mander, qu'après avoir examiné les différens Mémoires manuscrits de Ruffier, Grillon et Caillòt, qui ont recueilli quelques Antiquités de ce Pays, il a reconnu *qu'il n'y a là-dessus qu'une ancienne Tradition, qu'il ne voudroit pas garantir.* A Troyes il n'y a pas la moindre notion, ni le premier vestige de ces Chansons dans la Salle des Comtes, qui subsiste encore.

J'ai peine à croire, que le Roi de Navarre n'ait commencé qu'à l'âge de trente-cinq ans, comme les Chroniques le suposent, à connoître et à cultiver son génie poëtique. Il est probable au contraire, qu'il composa des Chansons beaucoup plûtôt : il y en a quelques-unes qui sentent la premiere jeunesse ; sur tout deux, dans lesquelles il raconte avec une naïveté digne des siecles du meilleur goût, les avantures qu'il feint d'avoir eues avec des Bergeres; ces Chansons annoncent un jeune homme, qui saisit en amour toute sorte de fortune.

Malgré les fautes et les inepties, dont cette tirade des Chroniques fourmille, elles sont cependant la source du Roman,

que

que les Historiens plus proches de nous ont continué à debiter.

Fauchet (*Liv. 2. des anciens Poëtes françois.*) dont le suffrage n'est pas d'une petite considération en fait d'Antiquités françoises, l'a copié d'une façon, même injurieuse à la Reine. Il ajoute une conclusion encore plus puérile et plus fabuleuse que le reste. Les amours du Comte de Champagne, dit-il, déplaisant à quelques Seigneurs de la Cour, un jour qu'il entroit dans la chambre de la Reine, Robert frere du Roy lui fit jetter au visage un fromage mol, dont le Champenois eut grande honte. Il cite pour garant de ce beau fait une *bonne* Chronique manuscrite, qu'il avoit entre ses mains. J'imagine que cette *bonne* Chronique étoit celle de Philipe (*Hist. de France manuscrite.*) Mouskes, qui dit en quelque endroit de son Histoire, que Robert ordonna à ses valets de jetter des guenilles, des ordures, des boïaux à Thibaut, et de couper la queüe de son cheval.

Quelque ancienne que soit l'autorité de Mouskes, elle n'est ni plus digne de foi, ni plus recommandable en cet endroit : cet Historien étoit avide de Fables, son Histoire en contient plu-

de l'aveu même de M. Ducange ; (*Histoire de Constantinople*, p. 211.) et certainement les Halles n'offrent point de scene plus basse, que celle qu'il fait joüer aux plus grands Seigneurs de la Cour, contre un Roy parent de la Maison Royale de France ; il ne dit point que l'amour ait été le motif des mauvais traitemens qu'il fait essuyer à Thibaut ; ce ne fut, dit-il, que parce qu'il avoit conclu sans le consentement du Roy, le Mariage de sa Fille avec le Fils du Duc de Bretagne ; la discussion de ce fait me meneroit trop loin ; mais ce motif bien différent de celui dont les autres Chroniques parlent, fait bien voir, qu'il n'y avoit qu'incertitude et fausseté dans les bruits pitoyables que l'on répandoit contre Thibaut ; de quelles preuves faudroit-il qu'ils fussent apuyés pour être crus ? le merveilleux par lui-même est suspect de faux, on doit être plus prêt à le rejetter, que facile à l'adopter, s'il n'est point attesté par des témoins irréprochables.

Pasquier, si connu par ses recherches, a debité de nouveau en deux endroits de ses œuvres, tout ce qu'il avoit remarqué des galanteries de Thibaut ; il en parle néanmoins avec circonspection pour la Reine ; il ajuste, il explique les chansons qu'il

qu'il avoit luës conformément à la prévention que les Chroniques et Fauchet lui avoient données. Son Livre (*Lettre à Ronsard*, *liv.* 2. *p.* 37. *Recherches*, *liv.* 7. *ch.* 3. *p.* 690) est entre les mains de tout le monde, je ne copierai point ici ce qu'il dit.

Il donne un ordre et une suite bien liés au Manuscrit qu'il avoit vû; le même arrangement ne se trouve point dans ceux que l'on connoît aujourd'hui, ils renferment un nombre plus considérable de chansons, j'en ai soixante-six; celle qui est la premiere en ordre dans un manuscrit, est la cinquiéme dans un autre; la seconde est la neuviéme, la quarantiéme est ailleurs la vingt-deuxiéme, et ainsi de la plûpart des autres; il est vrai que Thibaut décrit le plus souvent l'état et la situation d'un cœur amoureux, mais il le fait sans suite, et sans qu'une chanson ait raport à l'autre; une chanson amoureuse en précede une de pieté, il y en a plusieurs de ce genre; dans l'une il prêche la Croisade, celle qui suit ne respire rien moins qu'un pieux zele.

Après avoir dit, qu'il met tout son cœur et toute sa pensée en sa Dame, il chante la bonté de Dieu, lequel semblable au Pelican se tuë de son bec pour

ranimer

ranimer ses enfans de son propre sang.

Il fait la peinture des vices de son siecle, puis il revient à ses chants amoureux ; delà il passe à la Ste Vierge, dont il loüe les vertus et les merites ; à cette Hymne succede le récit des douleurs et des maux que l'amour cause ; de sorte que loin d'avoir trouvé dans ses Poësies un systême suivi, tel que Pasquier l'expose, je n'y ai vu que les jeux d'une imagination poëtique, qui a saisi et chanté le premier objet dont elle étoit frapée. Presque toutes ses chansons, qui sont assés régulierement composées de cinq couplets, finissent par un envoi qu'il adresse ou à sa Dame ou à Philipe de Nanteuil son ami, à Thibaut Blazon, à Raoul de Coucy, à Bernart de la Ferté, auxquels il vouloit faire part des jeux de son esprit. Les Notes de Musique accompagnent la premiere Strophe des Chansons ; elles sont quarrées, placées sans mesure ni temps ; cette Musique n'étoit qu'un Plain Chant, tel qu'il est encore en usage dans nos Eglises.

Pour revenir à Pasquier, la Chanson entiere qu'il raporte auroit dû le dissuader, qu'elle avoit été composée pour la Reine ; Thibaut la fit au retour de sa Croisade, dont il est, dit il, tout défait

et

et tout pâle, car *jeune* Dame lui a mis au cœur tant d'amour, qu'il en perd la vûë et l'oüie. Cette *jeune* Dame ne pouvoit point être la Mere de Saint Louis, puis qu'elle avoit alors près de cinquante-cinq ans.

Il n'est pas étonnant que ceux qui sont venus après Fauchet et Pasquier, ne se soient point méfiés de l'erreur qui s'étoit établie; le temps l'avoit presque consacrée; son antiquité sembloit lui avoir donné la force de la verité.

Quoique le Texte de Joinville ne fournisse rien qui puisse faire soupçonner ce tendre amour, cela n'a point retenu Ménard, qui dit » dans une de ses Observations (*Observation sur Joinville p.* 298.) sur cet Historien, que les » *beautés de la Reine tenoient le Comte de Champagne enlacé dans ses rets.* L'illustre Ducange plus clairvoyant, a negligé la Fable qui lui étoit présentée de toutes parts; son silence après celui de Joinville, montre en quelque façon la fausseté de cet amour; car en matiere d'Histoire, la retenuë d'un Auteur, qui ne parle point de certains faits, dont il seroit indubitablement instruit, s'ils étoient vrais, prouve contre ceux qui en parlent, qu'ils sont faux.

Du-

Duhaillan, le premier de nos Historiens qui a mis en un seul corps toute notre Histoire, ne citant aucun garant qui lui ait apris (*Hist. de France Liv.* XI.) que *Thibaut étoit tant amoureux de Blanche, qu'elle, lui faisant bonne mine et semblant de l'aimer, en tiroit cependant ses commoditez*; je ne m'arrêterai point à le discuter.

Favin (*Hist. de Navarre, liv. 6. p.* 300.) cite deux Vers d'une Chanson, dans laquelle, dit-il, *Thibaut dépeint la beauté de celle qui le rendoit esclave de ses perfections*, les voici ces deux Vers.

Hé! Blanche, clere et vermeille
Por vos sont mi grief soupir.

Il ne marque point le Manuscrit ni le Livre imprimé dans lequel il les a pris.

Le premier de ces deux Vers a été copié d'une des Chansons de Gaces Brullez; Favin, en l'adoptant faussement, en a encore retranché un *et*, qui sert à faire voir que le mot *Blanche*, qui s'y trouve, est une loüange de la beauté et de la blancheur de sa Dame, et nullement son nom; ce Vers est ainsi:

Ma Blanche, et clere et vermoille
De vos sont tuit mi desir, &c. . . .

Mais

Mais puisqu'il n'apartient point à Thibaut, en faut-il plus pour détruire ce que Favin a avancé si hardiment ? Les autres Couplets de Chansons qu'il a raportés ne prouvent rien et ont été transcrits mot à mot de Fauchet et de du Verdier. L'autorité de Favin n'est donc ici d'aucun poids.

Mezeray (*in folio*, *p.* 563. *Abregé T.* 3. *p.* 378.) a copié la fable dans sa grande Histoire et dans son Abregé. Cependant la disproportion des âges de Blanche et de Thibaut l'avoit frapé, malgré cela il a suivi le torrent, c'étoit le parti le plus commode pour lui. De sorte que bien qu'il ait vû qu'il y avoit dans cet amour quelque chose qui se contrarioit, il s'en est raporté aux Chroniques.

Bayle (*Diction. Art. Thibaut.*) après Varillas, s'est égayé sur cette Historiette ; on pense bien que ce n'est point ici une de ces Fables que ce Critique cherchoit à dissiper.

Un autre Historien, Filleau de la Chaise, (*Nouv. Hist. de S. Louis*, *Liv.* 1. *Art.* 19. *Liv.* 2. *Art.* 6.) plus sérieux que Bayle, a fait tout ce qu'il a pû pour écarter les soupçons que les amours de Thibaut faisoient rejaillir sur la Reine, il parle avec chagrin des Chansons qui pouvoient

pouvoient y donner lieu. » Thibaut, dit-» il, étoit renommé tout au plus pour » je ne sçais quelles Chansons, lesquel-» les ne méritoient guére de venir jus-» qu'à nous. Sans doute il ne les avoit pas lûës, car quelque sevére qu'il fût, il en auroit porté un jugement plus favorable; elles sont naturelles, naïves, fleuries en plusieurs endroits, peignant assés heureusement les differentes situations d'un cœur amoureux; mais je ne sçais pourquoi cet Auteur étoit courroucé contre Thibaut; il le maltraite depuis le commencement de son Livre jusqu'à la fin.

Auteüil, dans son Histoire de la Reine Blanche; l'Abbé Choisi, (*Liv.* 1. *p.* 12.) dans celle de S. Louis, n'ont point oublié le petit Roman. Auteüil (*Preuv.* *p.* 29.) s'est apuyé d'une Chronique qui m'a semblé être l'original de ce que celles de S. Denis ont raporté de l'amour et des Chansons de Thibaut; ce que j'ai allegué contre celles de S. Denis, détruit également celle ci.

Quelque étranger que paroisse ce Fait à l'Histoire d'Angleterre, néanmoins son nouvel Historien, (*Rapin Thoiras, Hist. d'Angl. T.* 2. *L.* 8. *p.* 320.) auroit été fâché de perdre de vûë ou de contredire en cela son Modele Mathieu Paris; il

a

a parlé des amours de Blanche et de Thibaut du même ton et dans les mêmes circonstances que lui ; tant il est vrai qu'une calomnie, quelque atroce qu'elle soit, trouve toujours quelqu'un qui l'adopte avidement et qui la protege ; tant il vrai encore que les Princes les plus vertueux sont à plaindre d'être exposés aux traits dangereux d'un Ecrivain qui, livré à sa passion, reçoit avec joye et sans examen les bruits les plus injustes et les plus faux.

Enfin le Pere Daniel ne s'est point écarté de la route tracée. » Selon les Mé» moires du temps, dit-il, (*Hist. de* » *Fran. T.* 3. *p.* 4.) il n'y a nul lieu de » douter de l'inclination du Comte de » Champagne pour la Reine; mais on n'y » voit rien qui marque qu'elle y ait cor» respondu en aucune maniere.

Si cet Historien n'avoit point eû trop de confiance aux grandes Chroniques, qu'il regardoit comme des Monumens et des Memoires du temps, non-seulement il auroit vû qu'il y a lieu de douter de l'inclination du Comte de Champagne, mais il l'auroit rejettée comme une Fable qui s'étoit insinuée dans notre Histoire sans aucune autorité légitime.

Par cette suite d'Historiens, on voit

que

que la plûpart ont été séduits par les grandes Chroniques, et les Auteurs de celles-ci par Mathieu Paris, qui ne produit de ce qu'il allegue qu'un oüi dire. Après avoir détruit ce que l'un et l'autre ont avancé, je crois que le Roman ne peut plus subsister. Heureux si cette petite Dissertation montre à ceux qui écriront dans la suite l'Histoire de S. Louis, l'écüeil dans lequel les Historiens sont tombés jusqu'à présent.

Désormais il faudra raisonner tout différemment que l'on n'a fait sur les causes des grands évenemens qui arriverent pendant la Régence de la Reine Blanche, il faudra donner aux services que Thibaut lui rendit, un motif plus vrai et plus solide que celui qu'on avoit imaginé ; en un mot il faut renverser toute la politique des premieres années du Regne de S. Louis. C'est ainsi qu'une erreur qui se glisse dans l'Histoire en corrompt au loin la pureté et la verité.

A Paris ce 10. *Juillet* 1737.

ODE

ODE SACRÉE.

Tirée du Pseaume II. *Quare fremuerunt Gentes, &c.*

GRand Dieu, sur la Terre éperduë
Quels sont ces mouvemens divers ?
Quel spectacle frape ma vûë ?
Quels cris affreux percent les airs ?
J'entends les Peuples qui frémissent,
Je vois les Princes qui s'unissent,
Et qui forment de vains complots ;
Leve-toi, Seigneur, romps la ligue ;
C'est contre ton Christ qu'on se ligue,
C'est lui qu'on veut combler de maux.

Fuyons, disent ces témeraires,
Les loix qu'il veut nous imposer ;
Ces loix sont pour nous trop séveres,
C'est un joug qu'il nous faut briser.
Insensés ! que peut leur audace ?
Celui que leur fureur menace
Se rit de leurs projets pervers ;
Du haut des Cieux il les contemple ;
Et leur chute est déja l'exemple
Qui saisit d'effroi l'Univers.

Partout

Partout, à sa seule présence,
Tombent ses ennemis troublés;
Il parle; Cieux faites silence,
Ecoutez, Peuples et tremblez.
C'est à moi, dit ce Roy suprême,
Qu'apartient seul le Diadême,
Seul je regne dans Israël,
J'en ai fait la juste conquête,
Et l'on voit en moi l'Interprete
Des volontés de l'Eternel.

Il est un jour terrible, immense;
Sans soir ainsi que sans matin,
Jour immortel qui ne commence
Et qui n'aura jamais de fin.
Or c'est dans ce jour redoutable,
Que par ce Dieu Saint, équitable,
Je fus engendré pour jamais,
Grand comme lui, de même essence,
Je suis son fils, j'ai sa puissance,
Et j'en partage les effets.

Parlez avec un saint courage,
M'a dit encor le Tout-Puissant,
Et vous aurez pour héritage
Tous les Peuples du Continent.

Donnés

Etonnés de votre sagesse,
Ils baiseront avec tendresse
La main qui les aura soumis;
Leur sort par vous sera tranquille,
Et comme des vases d'argile,
Vous détruirez leurs Ennemis.

✠

Vous donc, que le Dieu du Tonnerre
Etablit pour donner des Loix,
Aprenez, Princes de la Terre,
A respecter le Roy des Rois.
Compagne d'une joye heureuse
Qu'une crainte religieuse
Vous suive en tout temps, en tout lieu;
Vous n'êtes que ce que nous sommes,
Et pour bien commander aux hommes,
Il faut bien obéïr à Dieu.

✠

Qu'il est saint, mais qu'il est terrible,
Ce Dieu, quand il est en courroux!
Et comment seroit-il possible
Qu'un Mortel sçût braver ses coups?
Malheur au Pécheur qui l'offense;
Dans les routes de l'innocence
Il est rare de le revoir;
Heureux l'homme droit et sincere;

Qui loin d'exciter sa colere,
Met en lui seul tout son espoir !

*P * * Chanoine de l'Eglise de Laon.*

LETTRE sur les Orgues, à l'occasion de ce qui est dit de celles de la Cathédrale d'Albi, dans le Mercure de France du mois de Juillet 1737.

QUelque haute que soit l'Idée qu'on a voulu donner au Public des Orgues de l'Eglise Métropolitaine d'Albi, on ne peut se flater dans le Pays que ces Orgues soient les premieres où l'Ouvrier ait poussé l'étenduë et la capacité de cet Instrument à un point qui n'eût jamais été imaginé. Comme cette matiere est assés susceptible de Poësie, M. l'Abbé de Panat de Peyrebrune a très bien fait de celebrer l'Orgue d'Albi par une belle Ode Françoise. Mais il ne trouvera pas mauvais que je lui opose la Poësie Latine d'un Moine d'Angleterre, qui fit au dixiéme siecle la description et l'éloge des Orgues dont Ethelvold, Evêque de Vinton, fut le restaurateur. Ces Vers contiennent assés de singularités pour pouvoir esperer qu'un

de

de nos Poëtes François les accommodera à notre Langue. Je me serois bien contenté de renvoyer au cinquiéme Tome des siecles Benedictins de Dom Mabillon, page 628. mais tout le monde n'ayant pas ce Livre, j'ai crû devoir transcrire ici les quinze Distiques qui suivent. Wolstan, Moine de Vent, surnommé le Chantre, parle ainsi à l'Evêque Ethelvold :

Talia et auxistis hic Organa, qualia nusquam
Cernuntur gemino constabilita solo.
Bisseni supra sociantur in ordine folles,
Inferiùsque jacent quatuor atque decem;
Flatibus alternis spiracula maxima reddunt
Quos agitant validi septuaginta viri,
Brachia versantes multo et sudore madentes,
Certatimque suos quisque monent socios
Viribus ut totis impellant flamina sursum,
Et rugiat pleno capsa referta sinu.
Sola quadringentas quæ sustinet ordine Musas
Quas manus organici temperat ingenii.
Has aperit clausas, iterumque has claudit apertas
Exigit ut varii certa camœna soni.
Considuntque duo concordi pectore fratres
Et regit Alphabètum rector uterque suum.
Suntque quater denis occulta foramina linguis,
Inque suo retinent ordine quisque decem.

D Hu

Huc alia currunt, illuc aliaque recurrunt
Servantes modulis singula puncta suis.
Et feriunt jubilum septem discrimina vocum
Permixto lyrici carmine semitoni,
Inque modum tonitrus, vox ferrea verberat aures;
Frater ut hunc solum nil capiat sonitum,
Concrepat in tantum sonus hinc illincque resultans
Quisque manu patulas claudat ut auriculas.
Haud quaquam sufferre valent propiando rugitum
Quem reddunt varii concrepitando soni.
Musarumque melos auditur ubique per Urbem
Et peragrat totam fama volans patriam.

Que doit-on penser de l'immensité d'une Orgue qui avoit vingt-six soufflets pour l'agitation desquels il falloit soixante hommes, et soixante hommes robustes? Ce que le Poëte apelle quatre cent Muses, c'est aparemment quatre cent Jeux ou quatre cent gros Tuyaux. Remarquez que deux Moines étoient chargés de tirer le Regître de chaque côté, et que les Lettres de l'Aphabet servoient à désigner les noms des sons. Je ne prétends point que les Organistes de ces temps-là touchassent avec la Science et la délicatesse dont on use de nos jours, ni qu'ils eussent à leurs doigts l'agilité ou la célerité qui se fait sentir et admirer mainte-

maintenant ; je conclus seulement de cette Description que l'Orgue de Winton étoit plus considérable par sa grosseur et par sa masse que l'Orgue d'Albi. On en entendoit le bruit, dit le Poëte, par toute la Ville, c'étoit un bruit de tonnerre, et il falloit qu'on se bouchât les oreilles pour soûtenir ce bruit lors qu'on étoit dans l'Eglise.

Les Anglois ont pû se distinguer en Orgues, ayant la commodité de la matiere ; mais l'excès en tout me paroît blâmable. Il en est de cela comme de ceux qui ayant à discretion la matiere dont on fait les Cloches, entreprendroient d'en fondre une qui pesât cent ou deux cent mille livres ; quel son auroit-elle, puisque celui des Bourdons qui ne pesent pas la moitié, est presque inexprimable ? La hauteur qu'on a donnée en quelques Eglises à la Statuë de S. Christophe, est une autre espece d'excès. Il faut en tout une certaine proportion ; je supose qu'elle a été observée dans la construction de l'Orgue d'Albi par raport au vaisseau de l'Eglise. Car, si c'est parce que l'Eglise porte le Titre de sainte Cecile, qu'on a voulu se distinguer, on peut voir dans les Mercures de Janvier 1732. et Juin premier volume de la même an-

née, le peu de raport que cette Sainte a avec les Instrumens.

A Paris ce 16. Août 1737.

EPIGRAMME XXXV. de Catulle, ou Hymne à l'honneur de Diane :
Dianæ sumus in fide, &c.

JEunes Filles, jeunes Garçons,
Nous qui dans nos désirs n'avons rien de profane,
Parmi nos Jeux et nos Chansons,
Celebrons à l'envi les Vertus de Diane.

Ouvrage charmant de l'Amour,
Déesse, illustre Sang du Souverain du Monde;
Toi, que Latone mit au jour
Dans les Bois de Délie en Olives féconde.

Depuis ce temps nos sombres Bois,
Nos murmurans Ruisseaux, nos Fleuves, nos Montagnes,
Reconnoissent toujours tes Loix,
Et tu fais l'ornemens de nos vertes Campagnes.

Les femmes dans l'accouchement
Implorent ton secours et t'apellent Lucine;

Et l'Univers communément
Adore sous trois noms ta puissance Divine.

La nuit tu brilles dans les Cieux ;
Ton cours reglant les mois, mesure les années.
On voit le Laboureur joyeux,
Quand ton Astre lui rend ses moissons fortunées.

Reçois nos vœux et nos amours,
Et de quelque façon que partout on te nomme,
Sois sainte et conserve toujours
Les successeurs d'Anchus et la Ville de Rome.

LETTRE au R. P. du Cerceau par M. Des-Forges Maillard.

JE vous souhaite, mon Révérend Pere, une bonne et heureuse année, accompagnée de plusieurs autres, avec l'accomplissement de tous vos souhaits, et le Paradis à la fin de vos jours. Ah! diroit un autre que vous, délicat hors de saison, l'élegant exorde pour un Eleve des Muses! Ventre Apollon, quel début, suportable à peine dans les Lettres d'un Procureur, ou dans les complimens surannés d'une Grisette de la derniere vo-

 lée!

lée! Mon Dieu! mon R. P. comme nous vivons! Ce n'est point à faire parler le cœur avec verité que les Hommes d'aujourd'hui s'étudient. Mais en revanche on s'aplique avec travail à faire dire à sa bouche des termes, qu'un usage trop ordinaire n'ait point décredités. Quoi! parce que notre France est differente de l'ancienne Athenes, où Aristophane prétend que le premier venu étoit en état d'enseigner la Langue du Pays. Quoi? parce que le Public parmi nous se sert de cette Phrase, par cette seule raison, je dois la proscrire? N'est-elle pas toute énergique par le sens qu'elle renferme? et cette maniere de s'exprimer, toute dépoüillée qu'elle est des ornemens les plus peignés et les mieux ajustés, ne paroît-elle pas dictée par l'amitié même? N'allez pas croire, au bout du compte, qu'en vous faisant l'Apologie de cette Kirielle vulgaire, je veüille me dispenser de vous souhaiter la bonne année en Vers, suivant ma coûtume. Non, non; mon R. P. je le puis, et je le puis encore avec toute la sincerité de l'amitié la plus vraye. Sans doute que vous et moi ne croyons pas que les Bosquets de l'Hélicon soient toujours les repaires du mensonge.

Qu'à

Qu'à mes vœux attentif le Ciel puisse à jamais
Faire sur vous de ses bienfaits
Pleuvoir l'abondante rosée !
Que de tous vos desseins et de tous vos souhaits
La réüssite soit aisée !
Que de votre tempérament
La vigueur par le mal ne soit point épuisée !
Que cet An coule heureusement !
Que d'un pareil bonheur cent autres s'entre-suivent !
Et puisque l'Arrêt est certain,
Qu'il faut tôt ou tard qu'à leur fin
Tous les Humains, Rois et Bergers arrivent,
Qu'après avoir rempli votre illustre destin,
Le Ciel aussitôt vous envoye
D'Anges, cent claires Légions,
Qui vous conduïsent plein de joye
Dans les divines Régions.

Vous voyez, mon R. P. que je vous repete en Vers ce que je vous avois à peu près déja dit en prose. Aussi suis-je en Vers comme en Prose, réellement celui de tous les Hommes qui vous souhaite le plus de prosperité et de satisfaction. *Vale charissime*, *&c.*

Au Croisic le 3. Janvier 1726.

RE'PONSE du P. du Cerceau à M. Des-Forges Maillard.

JE suis très-sensible, Monsieur, à l'honneur de votre souvenir, et aux souhaits que vous voulez bien former en ma faveur au commencement de cette Année. N'ayez point de scrupule sur la simplicité des termes. En fait de pareils usages les plus simples et les plus communs, sont, selon moi, les meilleurs; et je suis persuadé que le plus brillant génie ne s'expliqueroit point autrement que M. Jourdain quand il demande ses pantoufles à sa Servante, et qu'il diroit comme lui: *Nicole, aportez moi mes pantoufles.*

Le petit compliment en Vers que vous avez joint à la Prose ne la dépare pas, et la versification m'en a paru naturelle et aisée. Je m'imagine que, quand vous l'avez fait, vous sortiez de quelque Sermon dont vous étiez encore plein, car vous finissez la tirade par me conduire à la gloire éternelle. Je ne vous en dédis pas, mais je vous dirai seulement comme dans mes *De profundis.* *

* *Piece de Vers du P. du Cerceau, qui se trouve dans le Recueil de ses Poësies.*

Ne

Ne hâtons point, s'il vous plaît, la besogne.

Vous ne trouverez pas que j'aye trop hâté celle de cette réponse. Mais les commencemens d'Année en ce Pays-ci sont dérangés par tant de devoirs, qu'on n'est pas maître de faire ce qu'on veut. Mes complimens, pour être tardifs, n'en sont pas moins sinceres, lorsque je vous souhaite en general tout ce qui peut vous convenir le mieux, et que je vous assure de l'estime, &c.

A Paris, ce 2. Février 1726.

ODE

Tirée du Pseaume CXXVIII. *De profundis, &c.*

Pressé du mal qui m'accable,
Et qui trouble mes esprits,
Vers ton Trône favorable,
Grand Dieu, j'éleve mes cris.
Rends ton oreille attentive,
Ecoute la voix plaintive
De mes soupirs gémissants:
Ma voix du fond de l'abîme,

Où m'a fait tomber mon crime,
Pousse de tristes accens

✻

Dans le jour de ta colere,
Jour des Mortels redouté,
Si comme un Juge sévere,
Tu punis l'iniquité,
Si sur ta seule vengeance
Tu mesures notre offense,
A qui puis-je recourir?
Sans le secours ineffable
De ta bonté favorable,
Je dois m'attendre à périr.

✻

Mais près de toi, la justice
Se change en compassion,
Je vois ta pitié propice
Plaindre mon affliction.
Déja ta tendre clemence
Réveille en moi l'espérance
De voir la fin de mes maux;
Bientôt, suivant ta promesse,
En bannissant la tristesse,
Tu me rendras mon repos.

✻

Tel, avec impatience,
Celui qui garde une Tour,

Dans le plus profond silence,
Du jour attend le retour:
Ainsi mon ame fervente
A mis en Dieu son attente
Avec la plus vive ardeur;
Ainsi, bannissant ses craintes,
Ses murmures et ses plaintes,
Jacob espere au Seigneur.

☙

Celui qui, pendant sa vie,
Du Ciel a tout attendu,
Ne craint point qu'avec l'impie
Il soit jamais confondu.
Toujours guidé par la grace,
Il marchera sur sa trace
Sous les yeux de l'Eternel,
Dont les mains liberatrices,
En le purgeant de ses vices,
Racheteront Israël.

F. A. C. Picq. d'Hesdin.

EXTRAIT d'une Lettre de M. Maillart, Avocat au Parlement, à M. le Tors, Lieutenant Criminel à Avallon.

J'Ai lû, Monsieur, avec satisfaction, dans le Mercure de France 1737. Juin, page 1051. votre Lettre sçavante et curieuse sur le *Vellaudunum* des Senonois, et sur le *Genabum* des Chartrains.

J'ai remarqué, Monsieur, qu'à la page 1051. vous placez *Vellaudunum* au même lieu où est à present votre Ville d'*Avallon*; et *Genabum* à l'endroit où est *Gien* sur Loire.

Je vous observe ici, Monsieur, qu'après une exacte aplication de *César, de Bello Gallico, libro 7. capite 2.* au terrain qui est entre *Agendicum*, Provins, et *Boïos*, les Bourbonnois, et aux anciens Itineraires; je n'ai point trouvé de lieu plus propre pour placer le *Vellaudunum* que *Beaune* en Gâtinois. C'est, Monsieur, ce que vous trouverez dans le Mercure de France 1736. Juillet, page 1521.

Si quelque situation le contestoit à Beaune, ce seroit celle de *Castrum Nantonis*,

tonis, Château-Landon, car elle est sur la ligne qui conduit d'*Agendicum* à *Genabum*, Gien : aussi Vigenere a-t-il placé *Vellaudunum* à Château-Landon, position élevée, et dont le pied est lavé par un Ruisseau, qui sépare une plaine d'un terrain aquatique ; ce qui convient à la position que le sçavant Etymologiste *Scriekius* donne au *Vellaudunum* : *Veldan-dun Campus ad altum collem.*

Pour ce qui est, Monsieur, du *Genabum*, vous le placez à *Gien* sur Loire, dont l'origine Celtique est, selon Scrickius *Geen abf*, la *Descente* ; ce qui convient à Gien le Vieil, ou au nouveau ; puisqu'il y a auprès et au nord, des collines le long de la Loire.

Outre cette observation locale, je trouve Gien sur la ligne qui conduit d'*Agendicum*, Provins, *ad Boïos*, Bourbonnois en remontant la Loire jusqu'aux environs de Nevers à l'occident.

Ainsi je ne puis placer *Genabum* à Orleans, dont la position n'est pas sur la même ligne que Gien.

ODE

ODE ANACRÉONTIQUE.

Dialogue entre l'Amour et Tircis.

Tircis.

POur t'avoir chanté sur ma Lyre ;
Puissant Dieu de Paphos, m'avois-tu pas promis
D'être au rang de tes favoris ?
Amour, tu m'as trompé ; j'abjure ton Empire.

L'Amour.

D'où naît aujourd'hui ce délire ?
Quel chagrin, contre moi, Tircis, peut t'animer ?
Tu m'as dit : je voudrois aimer
N'aimes-tu pas, Berger ? qu'as-tu donc à me dire ?

Tircis.

Oüi, j'aime, mais un long martire
M'arrache des soupirs et la nuit et le jour ;
J'aime sans espoir de retour ;
Amour, tu m'as trompé : j'abjure ton Empire.

L'Amour.

Pour toi j'avois formé Célire.
Ses apas sont brillans. Ils ont dû te charmer.

Pourquoi

Pourquoi refuser de l'aimer ?
Mérite-t-elle pas que pour elle on soupire ?

Tircis.

Sa beauté me flate et m'attire.
Que ne puis-je y trouver quelque trace d'esprit
Elle en avoit, m'avois-tu dit ?
Amour, tu m'as trompé : j'abjure ton Empire.

L'Amour.

Tu penses trop mal de Themire ;
L'éclat de ses attraits fait son moindre ornement,
Esprit, goût, justesse, enjoûment,
Pour t'engager, Tircis, chés elle tout conspire.

Tircis.

Elle a des apas que j'admire ;
J'y cherchois sur ta foy, ces tendres sentimens
Qui rendent heureux les Amans.
Amour, tu m'as trompé . j'abjure ton Empire.

L'Amour.

Ah ! je vois où ton cœur aspire.
C'est Iris, c'est Iris que tu voudrois charmer ;
Si pour toi je viens l'enflammer,
Vas-tu me dire encore, j'abjure ton Empire ?

Tircis,

Tircis.

Iris ! à ce nom je soupire ;
En faveur de Tircis daigne attendrir son cœur.
Je voüe un Hymne à ton honneur.
Pour n'adorer qu'Iris je reprens ton Empire.

De la Ferté Bernard au Maine.

LETTRE de M. l'Abbé Machy à l'Auteur des Observations sur les Ecrits modernes, *au sujet d'un article touchant l'*Ame des bêtes.

IL est bien glorieux pour moi qu'un homme tel que vous, Monsieur, ait daigné jetter les yeux sur un Ouvrage que j'ai eu la hardiesse de présenter au Public. Vous l'avez traité cet Ouvrage, (et je le ressens vivement) avec une espece d'indulgence. C'est une grace dont je connois tout le prix, et dont je ne perdrai jamais le souvenir.

J'espere que vous souffrirez avec la même indulgence que je vous fasse part de quelques refléxions que votre Lettre m'a donné lieu de faire.

Vous dites, Monsieur, qu'il n'est pas difficile

difficile de soûtenir un autre sentiment que celui des bêtes automates ; que ce sentiment est admis aujourd'hui par le plus grand nombre des bons Philosophes; qu'il est également conforme à la raison, à une espece de *révelation naturelle*, et même à la Religion.

Je vous avouë ingénûment, M. que je suis assés malheureux pour n'avoir eu en partage qu'un esprit grossier, incapable de sentir la force des motifs de cette révélation. Je suis à ce sujet incrédule de bonne foi. Cela n'a rien qui doive vous surprendre : mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que tant de grands Hommes qui ont paru dans tous les siecles, n'ayent point entendu assés distinctement cette voix de la nature, pour embrasser une opinion qu'il n'est pas, selon vous, difficile de soutenir.

Je suis cependant persuadé que ce n'est pas d'aujourd'hui que cette voix s'est fait entendre, et qu'il y a eu bien des hommes qui se sont laissé persuader par cette *espece de révelation* : mais dans quel abîme d'erreurs ne les a-t'elle pas jettés ? Il y a beaucoup d'apparence que c'est à cette *espece de révelation* qu'ont dû leur naissance une foule nombreuse de Divinités du Paganisme, comme les

Satyres

Satyres, les Faunes, les Driades, &c. Les hommes, voyant dans la nature quantité de choses dont ils ne connoissoient point la cause, qui leur paroissoient même surpasser les forces de la matiere, parce qu'ils ne connoissoient point sa nature ni toutes ses qualités, ont cru qu'il falloit attribuer ces effets à des causes qui ne fussent point matiere, quoi qu'ils connussent encore moins la nature de ces causes. Ils ont compris que l'Ame de l'homme étoit distinguée de son Corps; ils ont cru que c'étoit elle qui produisoit en lui tous les mouvemens que nous y voyons; ils n'ont pas fait difficulté d'attribuer à des Etres d'une nature semblable tous les effets qu'ils ne pouvoient pas expliquer par les qualités de la matiere; ils ont créé des Génies à l'infini, c'est-à-dire, autant qu'il y avoit de choses dont ils ignoroient la cause; ils ont divisé en plusieurs ordres ces fruits de leur imagination; ils leur ont distribué à chacun leurs fonctions; ils ont donné aux uns le soin de mouvoir les Astres; ils ont fait présider les autres aux rivieres, aux plantes, au feu, &c.

D'autres, dont l'imagination n'étoit pas si féconde, aimerent mieux attribuer à des qualités occultes ce qu'ils ne connoissoient

soient point, que d'imaginer des Etres dont ils ne pouvoient connoître la nature. Ceux-ci me paroissent plus sinceres, leurs qualités occultes sont une espece d'aveu de leur ignorance.

Mais ne seroit-il pas bien fâcheux, M. que cette *espece de révelation naturelle* vint à nous jetter dans des erreurs pareilles à celles du Paganisme ? cela est à craindre plus que vous ne le pensez ; car combien de gens prévenus par cette *révelation naturelle*, sont persuadés que c'est un esprit qui fait circuler le sang dans les veines, battre le pouls ? &c. Pourquoi ne pouroient-ils pas croire aussi que c'est un esprit qui fait circuler la séve dans les Plantes, et qui donne au feu son mouvement ? Vous voyez quel malheur peut causer cette espece de révelation.

Vous êtes trop juste, M. pour m'accuser de douter en aucune façon de l'existence des Esprits, quoique je dise qu'on n'en connoît point l'Essence. A Dieu ne plaise que je puisse être soupçonné d'une pareille impieté ; ce seroit la plus insigne extravagance de l'esprit humain : le témoignage de notre conscience ne nous permet point d'en douter ; je sçais que je pense, et que je reflêchis sur ma pensée ;

sée ; je suis persuadé que cette pensée et cette réflexion ne sçauroient avoir d'autre cause qu'une substance spirituelle ; car cette pensée, cette réflexion sont des actes indivisibles qui ne sçauroient avoir pour sujet et pour principe une substance étenduë et divisible. D'ailleurs la révelation divine ne nous permet point de douter de cette verité ; Dieu a crée l'ame séparément du corps, il l'a créée à son image et à sa ressemblance, en ce qu'elle est comme lui spirituelle et intelligente.

Vous dites, M. que le systême des Bêtes Automates *heurte* le sens de tous les Hommes. Mais ne se pouroit-il point faire que ce que vous apellez le sens de tous les Hommes ne seroit en effet qu'une pure prévention ? Un Philosophe qui auroit sérieusement réflechi sur cette matiere, ne pouroit-il pas dire, sans *heurter* la raison, que la matiere étant infiniment composée, elle est capable d'une infinité de modifications, d'où peuvent résulter une infinité d'effets differens; et que nous n'avons aucune révelation positive qui nous assure que les actions des Bêtes ne sçauroient être les effets d'un pur méchanisme ? Au contraire, nous avons une espece de révelation naturelle qui nous prouve que ces actions se peuvent faire

sans

sans le secours d'une ame, puisqu'il se produit en nous quantité de mouvemens semblables, et que nous sommes persuadés qu'ils ne sont point des productions de notre ame. D'ailleurs, si vous admettez un esprit dans les Bêtes, vous ne sçauriez vous empêcher d'avoüer que cet esprit agit quelquefois d'une maniere plus parfaite que celui des Hommes; vous ne sçauriez disconvenir, par exemple, qu'une Abeille n'agisse avec bien plus de raison qu'un Enfant hébêté ou un insensé; et que par consequent l'esprit qui l'anime est plus parfait; ce qui *heurte* la Religion et le sens de tous les Hommes. D'ailleurs, comprenez-vous aisément comment cet esprit, qu'il est si facile d'accorder aux Bêtes, peut produire les effets que vous lui attribuez? Ce ne sont point de semblables actions que je vois dans l'Homme, qui me prouvent qu'il y a en lui un esprit qui l'anime; ce n'est point, par exemple, l'action d'un Enfant qui tette étant sorti du sein de sa mere, qui me persuade qu'il a une ame capable de connoître, quoique cette action me paroisse une des plus difficiles à comprendre; je suis persuadé au contraire que son ame n'a pas plus de connoissance de cette action qu'elle n'en

avoit

avoit lorsqu'il recevoit la nourriture dans le sein de sa mere, et que la nourriture qu'il recevoit alors ne dépendoit pas plus de son ame, qu'il dépendoit de celle de sa mere de la lui procurer : ce qui assurément ne dépend pas plus de son ame, qu'il dépend d'elle que les dents lui viennent ou qu'elles lui tombent, qu'il dépend de l'ame d'un arbre de croître ou de ne pas croître.

A l'égard de ces actions et autres semblables, il faut adorer la providence du Créateur, qui étend ses soins, comme dit S. Augustin, jusques dans les causes les plus secretes de la subsistance de ses Créatures ; qui fait faire par les dispositions des parties du corps ce qu'il n'a pas voulu qui se fît par les dispositions et les qualités d'une ame.

Au reste, M. je ne ressens pas moins les effets de votre bonté pour moi en cet endroit ; après avoir dit que le systême des Automates heurte le sens de tous les Hommes, vous avez bien voulu prévenir le Public, que vous aviez trop bonne opinion de moi pour croire que je voulusse soûtenir sérieusement un sentiment qui, comme vous dites dans la suite, est la plus insigne extravagance de l'esprit humain.

Vous

Vous dites, M. que vous craindriez d'ennuyer votre Ami, si vous lui répetiez ces ingenieuses subtilités, si connuës de tous ceux qui sont un peu initiés dans le Carthesianisme. Vous avez raison, M. je suis de votre avis : non cependant, en ce que ces difficultés soient si connuës, puisque quelques Personnes, très-versées dans ces sortes de subtilités, m'ont assuré en avoir trouvé dans cet Ouvrage qui n'étoient point connuës si generalement ; mais en ce que ces sortes de subtilités pouroient fort bien ennuyer une Personne qui, comme vous, M. est sans doute versée dans les Sciences les plus solides et les plus goûtées dans le siécle où nous sommes.

Après m'avoir aprouvé en ce que je supose que Dieu a établi une Loy, par laquelle l'ame doit aimer son corps, qu'elle ne recherche que ce qui est avantageux à ce corps, et évite ce qui lui est contraire, &c. Vous faites une objection qui, étant lûë seulement dans votre Lettre, est très-capable de fraper le Lecteur. . . . » Ne sensuit-il point de ce » raisonnement, dites-vous, que l'ame, » en calmant ainsi les mouvemens de son » corps, obéït à la Loy du Créateur, &c. . . . . Mais si on veut se donner la

peine

peine de lire avec réflexion cette hypothese dans le Livre dont il est question, on verra que la force de votre difficulté s'évanoüit dans l'instant. Il faut faire attention, M. que ces mouvemens du corps, qui nous portent à des excès, sont ces passions violentes dont je parle, et que je dis être de funestes fruits du peché du premier Homme.

Nous réprimons ces mouvemens violens avec le secours de la grace, qui répare en nous le desordre qu'a produit le peché. Je regarde ces mouvemens comme des ennemis que nous devons combattre avec le secours du Ciel. Je dis que c'est en domptant ces furieux ennemis que nous méritons une Couronne éternelle d'autant plus glorieuse, qu'ils nous auront livré de plus violents assauts.

Vous dites, ensuite, M. que j'explique la transmission du peché originel; permettez-moi de vous faire part ici de la vive douleur que je ressens de ne m'être pas expliqué d'une maniere assés intelligible, puisqu'un esprit aussi pénétrant que le vôtre n'a pas saisi la pensée que je voulois exprimer. Mon intention n'étoit pas de parler du peché originel: je connois trop la foiblesse de mon esprit,

prit, pour ne point regarder cette matiere comme une chose au dessus de mes forces : j'ai seulement prétendu parler de la peine physique du peché : souffrez que je raporte ici les paroles dont je me sers. .... Il me semble que c'est dans ce sistême que l'on peut expliquer le plus naturellement comment il se peut faire que nous subissions tous la peine du peché du premier Homme? » Adam, avant » sa désobéïssance, étoit exempt de pas» sions violentes et du peché, des mala» dies et de la mort, &c.

N'ayant pas saisi ma pensée, il n'est pas étonnant, Monsieur, que vous fassiez une reflêxion qui me paroît n'avoir aucun lieu; vous dites « qu'en expliquant » ainsi le peché Originel, je me borne » au physique sans toucher au moral qui » est autre chose, comme j'en dois con» venir; je conviens qu'il y a beaucoup de difference entre le physique et le moral; j'ai crû cependant qu'à l'occasion de l'explication physique que j'ai faite de la peine du peché, je pouvois faire quelques reflêxions morales, en disant que c'est la grace de J. C. qui a réparé en nous le désordre causé par le peché, et que c'est par son moyen que nous domptons la fureur des ennemis qu'il a produits en nous.

Il vous semble, M. que j'entre dans un détail superflu pour prouver une chose que personne ne s'avisera jamais de me contester. . . . . Quelle est donc cette chose? Je me fais à moi même cette question : « Si toutes les Ames sont » égales, d'où vient donc cette difference qui se trouve entre les Hommes? » que les uns sont stupides, et les autres » spirituels? les uns sont extravagans, » les autres sages et judicieux? les uns » susceptibles de joye, les autres de tris» tesse? les uns courageux, les autres » lâches et timides? &c. . . . . J'entreprens d'expliquer ces differentes choses par le détail qui vous semble superflu. Personne ne s'avisera jamais, dites-vous, de me contester que la difference qu'il y a entre un Homme sçavant et un ignorant vient seulement du corps et nullement de l'ame; vous suposez que c'est là la seule chose que je veux prouver par ce détail prétendu superflu: il seroit facile de voir par la consequence que j'en tire, que ce n'est pas là mon unique objet, puisque après avoir fait voir que tous les mouvemens qui causent les rêves, la folie, la fureur, &c. sont purement méchaniques, et seroient également produits dans le corps de l'Homme, sans qu'il

qu'il y eût une ame, suposé que la machine fût dans les mêmes dispositions, je demande si on ne peut pas dire que ces mêmes mouvemens se produisent dans les Bêtes sans le secours d'une ame ?

Mais, Monsieur, si vous ne vous avisez point de me contester que toutes les dispositions naturelles de l'ame dépendent de celles du corps, comment pouvez-vous dire, en répondant à l'objection que vous vous êtes fait à vous-même, *que l'ame pouvant par un autre moyen, c'est-à dire, en usant de sa raison, calmer ses passions, c'est alors à la loi de notre raison que Dieu veut que nous obëissions; loi dont il est aussi l'auteur, &c.* La raison n'est-elle pas une faculté, une disposition naturelle de l'ame? Comment l'ame poura-t'elle par une faculté qui dépend des dispositions naturelles du corps, calmer les mouvemens déréglés de ce corps ?

Je n'ai garde cependant, Monsieur, d'abuser de votre liberalité, je suis persuadé que nous pouvons et devons même par le moïen de notre Raison, éclairée par la Grace, réprimer les mouvemens déréglés de notre corps.

D'ailleurs, quand je n'aurois en vuë que de prouver que la différence qu'il y a entre un homme sçavant et un ignorant,

vient uniquement du corps, et nullement de l'ame; êtes-vous bien persuadé que personne ne s'avisera jamais de me le contester? je soupçonne néanmoins, dites-vous, que cette explication poura sembler extraordinaire. Oüi, je le soupçonne, M. et c'est avec raison. Que penseriez-vous, si je vous disois qu'un sçavant du premier ordre m'a accusé en quelque façon de témérité, de ce que je l'assurois comme une chose constante? il m'a même proposé à ce sujet des difficultés qui n'ont pas laissé de m'ébranler. D'ailleurs le Public n'est pas naturellement porté à admettre cette proposition : il a même une *espece de révelation naturelle* qui semble le persuader du contraire.

Mais qui peut ignorer, dites-vous, que la différence qu'il y a entre un homme sçavant et un ignorant, vient uniquement du corps, et qu'il s'imprime des traces dans le cerveau à l'occasion des choses qu'on aprend. Si l'on pouvoit disputer sur ce point, ce seroit à l'occasion de cette façon de parler dont j'exprime une verité si connuë. Vous m'auriez fait un sensible plaisir de dire en quoi cette expression vous paroît défectueuse. Il est assés facile de voir que c'est ce mot *à l'occasion*, qui *heurte* votre délicatesse; cependant il me sem-

semble que suivant mes principes je ne pouvois guére me servir d'une façon de parler plus propre à exprimer ma pensée. Car enfin, M. les objets extérieurs ne produisent point formellement ces traces dans le cerveau. Je dis que *Il s'imprime des traces dans le cerveau à l'occasion des choses que l'on aprend ; ces traces se font par le moyen des esprits animaux, &c.* Il est facile de voir que les esprits animaux sont mis en mouvement par les objets ; mais ils ne produisent telles ou telles traces que selon les différentes dispositions du sujet dans lequel ils sont répandus. Les qualités de ces traces dépendent donc des dispositions du corps, et les objets n'en sont que l'occasion. Cela est si vrai, que quoique ces objets soient présens, il arrive cependant quelquefois que ces traces ne s'impriment point, et que souvent elles s'impriment sans le secours de ces mêmes objets. Enfin, M. il n'est pas moins naturel de dire qu'à l'occasion de certains objets il s'imprime de certaines traces dans le cerveau, que de dire qu'à l'occasion de certains discours notre bile pouroit s'enflamer, et produire en nous de certains mouvemens de colere.

Vous dites ensuite M. que je donne de fort bons conseils ; c'est, sans doute, parce

que j'ai dit qu'après une longue aplication à l'étude, il faut manger ou dormir, afin de refaire des esprits, d'autant que par cette aplication il s'est dissipé une quantité de ces esprits. Mais dans l'instant vous paroissez vous repentir de m'avoir donné cet aplaudissement, parce que vous prétendez que cette dissipation n'a aucune réalité aux yeux d'un bon Philosophe, qui aimeroit mieux attribuer au grand mouvement des Esprits, et à l'ébranlement trop violent des Fibres l'état où se trouve alors celui qui a étudié trop long-temps. C'est là, sans doute, votre sentiment, M. je l'adopterai de tout mon cœur, si vous le voulez; mais ce grand mouvement des esprits, cet ébranlement trop violent des fibres se peuvent-ils faire sans dissipation? ces esprits seroient-ils exempts de la loi commune à tous les êtres matériels qui ne sçauroient produire aucune action sans altération? Il ne vous seroit pas difficile, M. de me passer un peu de dissipation de ces esprits pour me récompenser de la docilité avec laquelle j'embrasse votre opinion. Je vous crois trop galant homme pour ne pas être persuadé que vous m'accorderez de bonne grace une chose de si peu de conséquence. . . . .

On

On pouroit encore, dites vous, me chicaner sur la maniere dont j'explique les rêves. Je vous proteste, M. que je me sens une véritable aversion pour la chicane; et que pour éviter toute dispute à ce sujet, je me rangerai sans peine du côté de celui qui ne sera pas de cet avis, et cela d'autant plus volontiers que je ne risque pas beaucoup en cette occasion. Il suffit qu'on m'accorde le méchanisme du sommeil et des rêves, ce qu'assurément aucun homme ne me contestera jamais pour peu qu'il soit initié dans la connoissance du corps humain. Il m'importe fort peu de quelle maniere ce méchanisme s'opére, pourvû qu'il s'opére; la conséquence que je tire ne sera pas moins vraye: c'est-à-dire que dans l'homme, pendant le sommeil, il se produit quantité de mouvemens sans que son ame y ait aucune part, et que nous pouvons en dire autant des animaux, quoi qu'ils n'ayent point d'ame. Cependant vous m'auriez obligé de me dire ce qui vous fait craindre que l'on ne me chicane sur ce sujet; j'aurois tâché de répondre, toutefois sans chicaner, aux objections que vous auriez daigné proposer.

Je tâche à la fin de mon Livre, dites-vous encore, de prouver, que si les bêtes ont une ame, et sont capables de connois-

sance ; il s'ensuit qu'elles l'emportent sur nous pour les Sciences, et qu'elles possedent par infusion les plus difficiles, telles que la Geométrie, la Physique et la Medecine, &c. On sentira aisément, continuez-vous, que je n'ai tâché qu'à égayer mon sujet, et à amuser mes Lecteurs. Souffrez que je vous dise, M. que ce n'est pas là mon unique objet : ces difficultés me paroissent réellement assés sérieuses et capables de faire sentir, qu'il n'est pas si facile que vous le prétendez, d'admettre un esprit dans les bêtes, et que ce sentiment n'est pas si conforme à la raison, que vous vous l'imaginez. Elles me paroissent capables de contrebalancer les motifs de la révélation naturelle dont vous parlez. En effet, si les bêtes ont une ame spirituelle, quelle raison avez-vous d'assurer qu'elles ne l'ont point aussi parfaite que nous ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a imaginé ce Paradoxe. Pitagore ne croïoit pas trop faire, que de donner aux bêtes des ames humaines. Selon lui le corps de l'homme n'étoit pas le poste le plus avantageux pour l'ame, et la sienne ne s'estimoit pas moins dans le corps d'un coq, d'une grenouille même, que dans celui d'un Philosophe.

C'est par leurs actions que vous jugez que les

les bêtes ont un esprit qui ,les anime : ces mêmes actions vous prouvent qu'elles ont des connoissances plus parfaites que nous. Quelle prudence dans un oiseau, pour placer son nid dans un endroit où ses petits puissent être à couvert des injures du temps, des ruses des oiseaux de proye, et des recherches des hommes mêmes ! Quel discernement pour fournir à ces petits une nourriture conforme à la foiblesse de leur estomac ! Mais il est inutile d'entrer à ce sujet dans un détail superflu,

Vous finissez en disant, qu'après avoir établi des principes généraux, admis de tout le monde, je n'en tire qu'un fort petit nombre de conséquences. Si vous aviez daigné ,M. parcourir le Livre entier, vous auriez pû remarquer, que je n'établis aucun principe sans en tirer des conséquences. Après avoir parlé de l'incertitude de la plûpart des connoissances humaines, je conclus que ce qui fait que l'on donne des ames aux bêtes, c'est que l'on n'a jamais bien connu la nature, ni toutes les qualités de la matiere, non plus que celles de l'esprit. Après avoir exposé les principes des connoissances humaines, je dis que ceux qui admettent des ames dans les bêtes, ne raisonnent point selon ces principes. Les réfutations des differens sentimens des Phi-

losophes sont autant de conséquences qui prouvent qu'il est impossible que les bêtes ayent des ames ; après avoir expliqué les sensations, je conclus que les bêtes n'en sçauroient être capables. Il en est de même des autres articles, ce que vous auriez, sans doute, reconnu facilement, si la raison qui vous a fait craindre d'ennuyer votre ami, n'avoit fait le même effet sur vous même. Au reste, quand je n'aurois tiré que fort peu de conséquences, on ne doit regarder cette omission que comme un effet de mon respect pour le Public intelligent. Il doit suffire d'établir des principes, je suis persuadé qu'il y a assés de gens capables de tirer eux-mêmes les conséquences. J'ai trop de considération pour le Public, pour m'exposer à blesser sa délicatesse par une répétition de conséquences qui ne serviroient qu'à l'ennuyer.

Je finis, en avoüant ingénûment, continuez-vous, que je ne prétens point que ce que j'ai avancé soit indubitablement vrai. Je l'avoüe encore, M. je connois trop la foiblesse des lumieres de l'homme pour penser autrement ; j'oserois même accuser de témérité une personne qui parleroit d'un ton décisif, d'une matiere aussi difficile que l'est celle dont il est question.

Si

Si une personne digne d'un profond respect, tant par sa naissance, que par les Dignités éminentes que sa vertu et sa capacité lui ont meritées, mais que je n'ose ici nommer, veut honorer le Public d'un Ouvrage qu'elle a fait sur ce sujet; vous pourrez voir, M. que vôtre systême favori n'est pas le plus conforme à la raison, vous en pourez reconnoître un autre plus conforme à la raison, à la Religion, et plus digne de l'idée que nous devons avoir de la Providence, et de la Sagesse infinie du Créateur. Pour peu qu'on lise mon Livre avec réflexion, on reconnoîtra facilement que j'ai été assés heureux pour ne me point éloigner de ce systême.

Le systême des bêtes automates, dites-vous dans l'article suivant, est la plus insigne extravagance de l'esprit humain. Mais, M. ne craignez-vous point qu'un Philosophe Cartésien, un peu bilieux; (car il s'en trouve parmi ces sortes de gens qui ne sont pas fort faciles à traiter;) ne craignez-vous point, dis-je, qu'il ne vous dise à son tour, que la plus insigne extravagance de l'esprit humain est le sentiment de ceux qui admettent des ames dans les bêtes? Il semble même qu'une espèce de révélation divine autoriseroit en quelque façon son ame à calmer ainsi les

mouvemens contraires qu'une telle proposition pouroit produire dans son corps, (*a*) Comment me prouverez-vous, vous diroit-il, que l'esprit est plus capable que la matiere de produire les actions que vous voyez faire aux bêtes ?

Je voudrois bien que vous m'expliquassiez dans votre systême ce que raporte saint Augustin de certains petits animaux. (*De quant. anima.*) Il dit qu'un de ses amis ayant pris un de ces insectes, il le mit sur une table et le coupa en deux, qu'en même temps ces deux parties ainsi coupées, se mirent à marcher, et à fuir fort vîte l'une de l'autre ; leur mouvement étoit régulier, et ces parties marchoient avec autant de justesse que l'animal entier. Lors qu'on leur oposoit quelque chose, ou qu'on les touchoit, elles se détournoient vers un autre endroit. Aristote dit que la même chose arrive à la plûpart des animaux à plusieurs pieds. En coupant, dit ce Philosophe, un de ces animaux, les parties, qui auparavant ne faisoient qu'un animal, deviennent autant d'animaux diférens.

Cette expérience ravit en admiration S. Augustin ; de sorte que ce grand Saint demeura quelque temps sans sçavoir que penser de la nature de l'ame. Les Philoso-

(a) *Anima eorum est in sanguine.*

phes

phes d'aujourd'hui qui prétendent qu'il est si facile d'accorder aux bêtes des ames spirituelles, lui auroient été, sans doute, d'un grand secours. J'ignore cependant ce que vous auriez pû dire vous-même, M. Je pense que vous n'auriez pas été moins embarrassé que ce grand Docteur; car selon le systême, qu'il est si facile de soûtenir, il est aisé de voir que dans chacune de ces parties de l'insecte, il y a un principe de sensation; il faut par conséquent qu'il y ait aussi un principe pensant; ainsi il faut dire qu'autant qu'il y aura de parties divisées, autant il y aura d'esprits dans ces parties. Il reste à sçavoir si ces esprits sont des parties de l'ame, ou si c'est la même ame reproduite dans ces différentes parties, ensorte que les parties animées de cet esprit seroient dans le cas du *Sosie* de Moliere: l'un et l'autre assurément heurte la raison et le sens de tous les hommes. Si vous dites que l'ame demeure seulement dans l'une de ces parties, je dirai que les autres parties qui fuyent, qui par conséquent paroissent sentir, sont de purs automates. En ce cas je pourai conclure que l'ame est inutile à cette partie même, puisque les autres produisent les mêmes effets sans le secours de cette ame. Si vous dites que cet animal est un composé,

posé, une chaîne de plusieurs animaux; la difficulté n'en sera pas moins grande; car assurément il ne peut y avoir qu'un esprit dans cet animal, puis qu'il est facile de prouver qu'il ne sçauroit y avoir qu'une volonté. D'ailleurs la difficulté restera toujours à l'égard de plusieurs autres insectes, tels sont les serpens, dont les parties séparées semblent encore capables de sensation. Voyez, M. ce que c'est que de se laisser prévenir; auriez-vous dit qu'il est si facile d'accorder des esprits aux bêtes, si vous aviez prévû toutes les difficultés de ce sentiment? Ne décidons rien dans ces sortes de matieres, M. et craignons que des traits que nous lançons au hazard sur les autres, ne retombent sur nous-mêmes.

Je suis persuadé, M. que vous me pardonnerez la hardiesse que j'ai prise d'exposer ici mes sentimens. J'use du droit naturel, qui permet à chacun de se justifier.

Au reste, je ne doute point qu'il ne se trouve dans cette Lettre des expressions qui pouront blesser votre délicatesse; mais je vous prie de faire attention que j'écris en Philosophe, à qui les choses importent beaucoup plus que les mots. Je suis, &c.

On a dû expliquer l'Enigme et les Logogryphes du Mercure de Juillet par *Conscience*, l'*Huître*, *chercher*, et *Flamen*. On trouve dans le premier Logogriphe, *Huit*, *Vitre*, *Hiver*, *Truïe*, *Hure*, *Vîte*, *Ivre*, *Rive*, *Hute*, *Hier*, *Vert*, *Vire*, *Vie*, *Ruë*, *Ret*, *Rit*, *Ver*, *Tir*, *Ut*, *Re*.

ENIGME.

NOus sommes deux brillantes Sœurs ;
Que nos communes destinées
Tiennent l'une à l'autre enchaînées.
Rarement après nos faveurs
Nous voyons courir la Jeunesse ;
Il n'apartient qu'à la Vieillesse
D'en sçavoir goûter les douceurs.
Par une merveilleuse adresse
Nous ranimons un de ses Sens ;
Et lui faisons pénétrer mille choses,
Qui, sans notre secours, lui seroient Lettres closes.
Des téméraires jugemens
Nous ne redoutons point l'outrage,
Et nous avons cet avantage ;

Malgré

Malgré notre fragilité,
Que nous n'y perdons rien de notre pureté.

Par M. TARABASTANE, *à Roüen.*

LOGOGRYPHE.

Noir plus souvent que blanc, rouge aussi quelquefois,
Utile au Pauvre, au Riche, aux Paysans, aux Rois,
Et fait d'assés drôle maniere;
Sept Lettres font mon nom : trois devant, trois derriere,
Une seule reste au milieu,
Dont on se sert pour prier Dieu.
De mon tout composé, rejettez en arriere
La pénultiéme et la derniere,
Et lisez attentivement,
Vous verrez aussitôt un ornement d'Eglise
Usité quand on solemnise
Office, ou bien enterrement.
Otez le triolet, dont je formois ma tête;
Reste deux, joignez-y le 6 et puis le 7,
Retranchés ci-dessus pour un mot en e muet:
Je suis ce qui souvent ne couvre qu'une bête,
Chose utile pourtant aux Peuples d'Orient,
Autant qu'elle peut l'être à ceux de l'Occident.

Jusqu'ici

Jusqu'ici mettez-vous l'esprit à la torture,
Tournez, retournez, renversez :
Ami, toujours vous trouverez
Que je ne suis que couverture.
1 3 4 assemblés, je suis une hauteur
Fort connuë dans la Marine,
5 6 7, gare la famine,
Si l'on veut gêner mon humeur.
Car je m'irrite alors, je pousse, je détruis;
Je renverse, j'abats, j'emporte, je ravage ;
Quand, dans un autre endroit, plus docile et plus sage,
Je m'allonge et m'élance en tortueux replis.
Utile autant qu'aucun autre Etre,
Et fort facile à deviner,
Vous toucherez à moi, peut-être,
Allant à table pour dîner.

AUTRE.

Dans huit lettres trouvez Châtel,
Etole, Echo, Lacet, Hôtel,
Calote, Lac, Taloche, Cole,
Chat, Côte, Tache, Cale, Eole.

AUTRE.

Ami Lecteur, cherche, médite,
Et devine moi si tu peux.
Mes sept Lettres mises de suite

Font

Font le nom d'un Grec fameux.
Me transposant d'autre maniere,
Je suis souvent dans les mains des Joueurs.
Les Pilotes, les Voyageurs
Me trouvent très-nécessaire.
Aux Evêques, aux Rois j'imprime un caractere.
Je sers aux envieux Sorciers,
Qui font de moi funeste usage.
Je suis ce que font les Barbiers
Quand ils nous tiennent le visage.
Bon ou mauvais, comme il plaît au hazard.
Au Picquet je suis mis à part.
Pour marquer le souffle d'Eole
On me marque sur la Boussole.
Je suis un mot connu chés les Marchands;
Soit à la Ville, soit aux champs,
Lorsqu'un échange ils veulent faire.
Papier passé devant Notaire,
En me donnant un autre tour
Docteurs me soûtiennent en chaire.
J'arme le bras du Dieu d'Amour,
Et les Matous me font la guerre.
Je suis un reproche honteux;
Un vent contre la bienséance;
Aux Vaisseaux écuëil dangereux;
Cultivé des Gens studieux;
Mot qu'on vouloit proscrire en France.
Sans moi l'on voit peu de repas;

Je

Je suis le déjeuné des Chats,
Et l'origine et la matiere,
Dont fut faite Eve notre mere.
Emploi qui doit faire un Valet,
Quand il remplit son ministere.
Ce que l'on fait au Cabaret;
Agréable Fleur Printaniere;
Nom d'une Nation entiere;
Isle d'un certain Continent;
Ornement dans l'Architecture;
Je donne certaine tournure
Aux Colomnes d'un Bâtiment;
Instrument servant à la Chasse;
Habit de certains Penitens;
Fer qui tranche, qui fend les champs;
Metal cheri d'humaine Race.
Dans la Peinture une Couleur;
Ce que la chair de l'Homme couvre;
Foyer renfermant la chaleur;
C'est assés dit pour que l'on me découvre.

LE MAIRE.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

LE TROISIE'ME Tome des Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes. Par M. de *Réaumur*. *A Paris*, chés *Lambert*, ruë S. Jacques. 1737. *in* 4.

TUSCULANES DE CICERON, traduites par Messieurs *Bouhier* et d'*Olivet*, de l'Académie Françoise, avec des Remarques. *A Paris*, chés *Gandoüin*, Quay des Augustins, à la Belle Image. 1737. Deux Volumes *in*-12.

RAISONNEMENS HAZARDE'S sur la Poësie Françoise. *A Paris*, chés *Didot*, Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, à la Bible d'Or. 1737. *in*-12.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs Sacrés et Ecclesiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse et le dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages, ce qu'ils renferment

serment de plus interessant sur le Dogme, sur la Morale, et sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles tant Généraux, que Particuliers, et les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. Dom Remy *Ceillier*, Benedictin de la Congregation de S. Vanne et de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. 1737. *in* 4. *A Paris*, chés Philipe-Nicolas *Lottin*, ruë S. Jacques à la Verité. VIe T.

MEMORIAL ALPHABETIQUE de toutes les Matieres des Eaux et Forêts, Pêches et Chasses, avec tous les Edits, Ordonnances, Déclarations, Arrêts et Reglemens rendus jusqu'à present sur ces matieres; ensemble les Modeles de tous les Actes des Grands Maîtres, et des autres Officiers des Eaux et Forêts, et des Instructions pour les Gardes, &c. Par M. *Noel*, ancien Conseiller du Roy, Greffier en Chef des Eaux et Forêts de la Table de Marbre. 1737. *in*-4. *A Paris*, chés *le Gras*, au troisiéme Pilier de la Grand-Salle du Palais, et *Rollin*, Fils, Quay des Augustins.

LE VRAI SECRET DES LONGITUDES DECOUVERT, ou nouvelle et unique Méthode dont la Pratique est journaliere, pour

pour découvrir, avec la justesse la plus précise; la Longitude, tant sur terre que sur mer, sans faire usage des Eclipses, sans être obligé de se servir de Pendules, ou Montres réglées, ni qui soient même mises sur l'heure présente. Par M. *Seguin*, Avocat au Parlement de Rennes, adressé à toutes les Nations. *A Rennes*, chés Julien *Vatar*, Imprimeur-Libraire. 1737. Brochure *in*-4. de 44. pages.

IMHOFF, de Basle, se propose de réimprimer, par Souscription, et sous la direction de M. *Bourcard*, Professeur en Philosophie, la derniere Edition qu'on a publiée en Angleterre de l'Histoire du Président de Thou. Le prix de la Souscription ne doit être que de 26. Florins d'Allemagne pour les sept Volumes dont on payera 8. en souscrivant, 8. en recevant les trois premiers Volumes, et 10. lorsqu'on livrera les quatre derniers.

LA PRESOMPTION PUNIE. Allegorie. Par M. *Denesle*. *A Paris*, au Palais, chés la Veuve *d'Hors*, sur le Perron de la Sainte Chapelle, au Soleil-levant. 1737. *Brochure de* 21. *pages*.

Pour en donner une idée succincte, nous

Nous allons en transcrire quelques Vers.

En parlant de notre premier Pere, l'Auteur s'exprime ainsi :

Une Beauté, mais sans autre parure
Que les attraits de l'aimable Nature,
Associée à son destin heureux,
Etoit l'objet de ses modestes feux. . . .
Le variant et charmant assemblage
Des Animaux, depuis fiers ennemis,
N'étoit alors rebelle ni sauvage;
Mais à la voix d'un Monarque si sage
Il se montroit pacifique et soumis, &c.

Voila du moins une foible peinture
Du sort heureux de la simple Nature,
Peu ressemblant à ce hideux portrait,
Que recemment un fol nous en a fait, (a)
Qui salement place le bien supréme,
Selon le plan de son grossier systême;
Dans les plaisirs que l'on goûte à Paris,
Chés les Coteaux, les Phrinés, les Doris;
Qui, le cœur plein d'une bile empestée,
Sous des crayons sottement libertins,
Des plaisirs purs du Pere des Humains,
Nous travestit l'Histoire respectée. &c.

(a) *Ecrit intitulé*; Le Mondain.

TRAITÉ,

TRAITE' de l'Acier d'Alsace, ou l'Art de convertir le Fer de fonte en Acier. *A Strasbourg*, chés Jean Renaud *Dulssekr*, in 12. de 115. pages, et *à Paris*, chés *Cavelier* et *Briasson*, ruë saint Jacques, et chés *Montalant*, Quay des Augustins.

LE VOYAGE INTERROMPU, 2. *vol. in* 12. *A Paris, chés Pierre Ribou, ruë saint Jacques, à S. Louis.* M. DCC. XXXVII.

Cet Ouvrage, divisé en deux Parties, la premiere de 124. pp. la seconde de 135. pp. est légerement écrit, et peut amuser agréablement ceux, qui après des lectures plus sérieuses, ont besoin d'un utile délassement. M. l'Affichard a mis à la tête une Epître en Vers, adressée à *Themire*, qui ne dépare point le reste, et prouve que l'Auteur est Grec dans les deux genres de composition.

Les Amusemens sérieux et comiques; (Ouvrage hebdomadaire) se vendent toûjours chés *Guillaume*, Libraire, ruë Dauphine, du côté du Pont-neuf, et chés *Didot*, ruë du Hurepoix. Nous n'entrerons point dans le détail de ces feüilles périodiques. Il paroît que l'Auteur veut recueillir des Piéces de choix en Prose et en Vers, dont la varieté contribuë au plaisir et à l'utilité de ses Lecteurs. Son dessein est de bon goût; mais

mais il est d'une éxécution bien difficile dans un siécle si délicat, et où l'on voit pourtant paroître une petite quantité d'excellentes choses. On nous a communiqué que le projet de M. P***. renfermoit aussi des Nouveautés ſcientifiques, des Anecdotes litteraires, des Essais sur l'Histoire ancienne et moderne; tout cela est bien loüable. Ce qui intéresseroit d'illustres Familles, le voici. M. P*** a composé plusieurs Vies abrégées des Maréchaux de France les plus distingués : si le Public faisoit un accueil favorable à ces Feüilles, dont l'Auteur fait lui-même la dépense, et qui jusqu'aujourd'hui l'ont jetté dans des frais considérables par la faute d'une Personne qui a manqué d'exécuter les conventions faites de vive voix, on offriroit de tems en tems aux connoisseurs des morceaux considérables, qui ne sont que des Tableaux des plus brillantes actions de chaque Maréchal de France.

Quoiqu'il arrive, on prendra toutes les mésures convenables, pour réparer les lacunes de cet Ouvrage, et le continuer avec tous les soins possibles. Les dernieres Feüilles sont remplies de Poësies, dont le mérite n'est pas équivoque : il y en a plusieurs qui sont de main de Maîtres du premier ordre.

TROISIE'ME LETTRE PHILOSOPHIQUE, en Réponse à la seconde, pour rassurer l'Univers, au sujet des Réfléxions sur la premiere, et contre les Critiques du Cône, du Parallelepipede, et de la pésanteur du feu. Par M. *Pariet Despars*, Académicien de Florence. *A Paris*, chés *Prault*, Pere, Quai de Gêvres, au Paradis, 1737. Brochure de 30 pages.

QUESTION DE MEDECINE. These Latine, agitée dans les Ecoles de Medecine de Paris, le 21 Février 1737, sous la Présidence de M. Chevalier, Docteur-Regent de la même Faculté, et Professeur en Pharmacie. Si le Cerveau et la Dure-mere se meuvent par la même cause? *A Paris*, chés *Quillau*, Imprimeur de l'Université et de la Faculté de Medecine, *in-4° pag.* 7.

DE L'ETAT DES SCIENCES en France, depuis la mort de Charlemagne, jusqu'à celle du Roi Robert. Dissertation qui a remporté le Prix de l'Académie des Belles-Lettres, en 1737, par M. l'Abbé *Goujet*, Chanoine de saint Jacques de l'Hôpital. *A Paris*. Par la Compagnie des *Libraires associés*, à l'impression de la Collection des Historiens de France, 1737. in 12. de 125 pages.

L'Au-

L'Auteur fort connu dans la Republique des Lettres par quantité d'Ouvrages et de Recherches utiles, a réuni sous un même point de vûë ce qui se trouve répandu en une infinité de Livres qui peut concerner l'Histoire Litteraire de la France, et même de l'Allemagne. Comme on ne peut pas parler de toutes les Sciences en même temps, il a suivi pour ce qu'il avoit à en dire, l'ordre selon lequel Raban Maur en a parlé dans son Traité *De Institutione Clericorum*, sans cependant épargner ce Prélat, lors qu'il lui paroît avoir eu tort.

Le Livre des Etudes Monastiques de Dom Mabillon, et ses Disputes avec M. l'Abbé de la Trappe à cette occasion, avoient fait connoître au Public le grand nombre d'Ecoles qui fleurissoient autrefois dans les Monasteres. M. Goujet encherit dessus, en nommant toutes les Eglises séculieres où l'on s'apliquoit à l'étude; et il nous fait remarquer que le terme de *Grammaticus* et de *Scholasticus* n'étoit point alors si avili qu'il l'a été depuis ce temps-là; sur quoi l'on peut consulter le Glossaire de Ducange augmenté, si on ne se contentoit pas de ce qu'il dit. L'Auteur pour le prouver, après avoir tracé un crayon de l'état où furent dans le neuviéme et le dixiéme siécles l'étude de la Grammaire, la

Rethorique, la Dialectique, les Mathématiques, la Musique, l'Astronomie, la Medecine, est fort court sur la Geographie. Il dit que *l'ignorance de cette Science étoit trop profonde alors.* Il auroit pû en dire autant de la Science des Médailles. Il ajoûte quelque chose sur la Peinture, et il déclare qu'alors elle étoit fort grossiere. Il semble qu'il auroit dû indiquer quelque Edifice de ces temps-là, pour faire juger de ce qu'il dit de l'Architecture. Il parle ensuite de la Poësie, qui étoit alors le goût général, ou plûtôt la passion dominante, ce qu'on pouroit peut-être dire encore de nos jours, à la différence qu'on s'y entend mieux aujourd'hui, qu'on ne faisoit en ce temps-là.

L'observation de l'Auteur, que la Langue Latine n'étoit plus vulgaire dès le neuviéme siecle, le conduit à dire aussi quelque chose des Glossaires et Dictionaires.

On ne fit, selon lui, gueres de plus grands progrès dans la Theologie, l'Histoire et le Droit, que ceux qu'on avoit fait dans les Sciences profanes et les Arts.

Il fait ensuite passer en revuë les principales Disputes Théologiques des deux siecles dont il s'agit. Il observe quelque chose sur les Ecrivains Liturgistes, sur les Martyrologes, les Chroniques et l'Histoire,

toire, et finit par le Droit tant Canonique que Civil. Ce qu'il dit à la page 29 touchant les Ecrits du x. siecle, est digne d'attention. On remarque, dit-il, dans la plûpart des Ecrits qui concernent la Religion, une onction qui semble avoir beaucoup diminué depuis que l'on s'est accommodé du stile et du jargon de la Scholastique.

Cette Dissertation est accompagnée de Notes marginales, dans lesquelles il y a toûjours quelque chose à aprendre. Une des plus curieuses est celle de la page 74, où M. Goujet raporte un trait fort naïf de la simplicité d'un Ecrivain Allemand du neuviéme siecle, nommé Otfride. Il dit que selon la Paraphrase de cet Auteur sur les quatre Evangiles, lorsque l'Ange vint à annoncer à Marie, qu'elle seroit Mere de Dieu, il la trouva tenant d'une main le Livre des Pseaumes, et filant de l'autre. Si ce trait n'a pas été adopté par nos Ecrivains de France, cela peut venir de ce qu'Otfride avoit composé son Ouvrage en langage Allemand, et par conséquent on ne lisoit point ses Poësies parmi nous.

QUESTIONS et Observations concer-

nant les Matieres Féodales, par raport à la Coûtume de Bretagne, par feu M. Pierre *Hévin*, ancien Avocat au Parlement de la même Province. La suite des Consultations du même Auteur. Les Actes de Notorieté donnés au Parquet depuis 1721 jusqu'à present, et les Constitutions des Ducs Jean II et Jean III, avec les Edits de Création du Parlement et des Présidiaux. *A Rennes*, chés Guillaume *Vatar*, Imprimeur ordinaire du Roy, du Parlement et du Droit, à la Palme d'or, 1736. in-4°. pages 550.

LA VIE de S. Thomas d'Aquin, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur de l'Eglise, avec un Exposé de sa Doctrine et de ses Ouvrages. Par le R. P. Antoine Touron, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. 1. vol. in 4°. d'environ 800 pages. *A Paris*, chés *Gissey*, *Bordelet*, *Savoye et Henry*, M. DCC XXXVII.

Quoique la Vie de S. Thomas ait été écrite par plusieurs Auteurs, le Public trouvera cependant beaucoup à profiter dans celle-ci.

1°. Parce que ce qu'on en a publié jusqu'ici avec le plus d'éxactitude, n'a pas encore été mis en notre Langue.

2°. Parce que les Abréges que nous lisons

sons dans les Recueils des Vies des Saints, publiés par de célébres Auteurs François, sont si courts, et omettent un si grand nombre de circonstances, qu'après les avoir lûs, on ne connoît encore le Saint que fort imparfaitement ; aussi un habile Critique du dernier siécle (*M. Baillet*) dit-il que personne n'a écrit la Vie de S. Thomas d'une maniere digne de lui. Quelle obligation n'avons-nous donc pas au R. Pere Touron, de nous avoir donné une juste idée, une connoissance parfaite d'un saint Docteur, dont le nom est si célébre dans tout le monde Chrétien, si cher aux Ecoles Catholiques, et si précieux à l'Eglise? On ne peut aussi que lui sçavoir bon gré d'avoir donné un Exposé de sa Doctrine et de ses Ouvrages ; par là il nous rend son travail aussi utile qu'agréable. Les réfléxions judicieuses qu'il a soin de répandre dans le cours de sa narration, servent beaucoup à en relever le prix. En général le stile en est pur, mâle, et bien soûtenu ; les sources qu'on a consulté sont sûres, et l'ordre qu'on y a gardé ne peut être plus clair.

Tout l'Ouvrage est divisé en six Livres. Les trois premiers contiennent un récit suivi et entremêlé de Reflexions de la Vie et des Actions du Docteur Angelique

que. Le quatriéme est specialement destiné à faire connoître le caractere d'esprit et du cœur de ce grand Saint, les sources où il a puisé sa doctrine, les traits specifiques qui la caracterisent, le systême enfin du S. Docteur sur les principales Questions de la Théologie, et la suite de ce systême par raport à la Morale, ou à la Pratique des Vertus Chrétiennes. On a recueilli dans le cinquiéme Livre les Témoignages des Papes, et les autres Aprobations que sa Doctrine a reçûës de la part de l'Eglise ou dans l'Eglise. Le sixiéme est destiné à donner le Catalogue exact des Ouvrages de S. Thomas. On distingue ceux qui sont certainement de lui, d'avec ceux qu'on peut regarder comme douteux, ou qu'il faut rejetter comme suposés. Tel est le plan qu'a suivi le R. P. Touron. Il a ajoûté une Dissertation sur les Versions des Ouvrages du S. Docteur; le tout est également édifiant, curieux et agréable. On se dispense d'entrer dans un plus grand détail, qui excederoit nos bornes. Il faut consulter le Livre même pour être pleinement instruit de tout ce qu'il contient.

Nous ne sçaurions placer plus à propos qu'à la suite de cet Extrait la Piece qui suit, et que nous avons reçûë presque

que en même temps que la nouvelle Vie de S. Thomas d'Aquin. C'est la Traduction en Vers François de l'Eloge Latin de ce grand Saint, dont il est parlé à la fin de cette Vie, composé par le fameux Pere Labbe de la Compagnie de Jesus, et imprimé parmi ses Oeuvres.

ELOGIUM S. Thomæ Aquinatis.

Thomas Angelus erat, antequam esset Doctor
Angelicus, &c.

TRADUCTION.

THomas fut un Ange en vertu
Avant que par la voix publique
Du titre glorieux de Docteur Angelique
Son nom eût été revêtu.

* De Anges le Disciple et presque leur semblable;
De hautes verités s'il leur fut redevable,
A son tour il eût pû leur en communiquer;
On diroit que du Ciel Thomas a fait descendre
Les Oracles divins qu'il veut nous faire entendre,
Les secrets qu'il veut expliquer,
Ou qu'il a sçus dès cette vie,
Séjour de son bannissement,
Les Mysteres profonds dont la seule Patrie
Peut donner l'éclaircissement.

* *Quædam Angelos docere potuit.*

Paul vit de ces secrets le Mystere sublime ; (a)
Mais par l'ordre du Ciel il le retint scellé ;
Les Ecrits de Thomas ont sondé cet abîme ;
Paul garda le silence et Thomas a parlé.
C'est là que renfermant tout ce qu'on peut sçavoir,
Cet Ange mortel nous fait voir
L'Esprit, les Sentimens, la Doctrine des Peres.
Thomas les comprend tous, ils parlent par sa voix,
Et sa SOMME est tout à la fois
L'Arbitre de la Foy, l'Oracle des Mysteres.
Au défaut des Docteurs, possedez bien Thomas;
Lui seul vous tiendra lieu du reste,
Et des Peres unis la Doctrine céleste
Sans lui ne vous suffira pas.
Dans quelque doute obscur dès qu'Augustin vous jette,
Si vous voulez fixer votre esprit incertain,
Consultez bien Thomas, du vrai sens d'Augustin
Il est le fidele Interpréte.
Des plus sçavans Docteurs mille doutes nouveaux
Deviennent dans Thomas certitude et lumiere ;
Le premier pas de sa carriere
Est le terme de leurs travaux.
Humble Enfant de la Foy, Thomas la fait connoître,

(a) *Audivit Apostolus arcana verba, sed ille tacuit. Quæ Paulo dicere non licuit, hæc Thomas dixit.*

Et

Et le Disciple parle en Maitre ;
La Foy même s'en aplaudit :
Par lui l'Ecole encor timide
S'essaye avec grandeur, s'éleve et s'enhardit ;
Et devient de la Foy la compagne et le guide.
O vous, Disciples de Thomas,
Qui par lui voyez clair dans tout ce qu'il faut croire,
Quelle lumiere encor rechercher ici bas,
Sinon la lumiere de gloire ?
A l'entendre parler de la Divinité,
Avec tant de grandeur et de magnificence,
Il semble avoir percé de la Divine Essence
L'impénétrable obscurité.
Des Célestes Esprits, de leur Ordre admirable
Il parle en pur esprit.
Il inspire l'horreur des vices qu'il décrit,
Des vertus qu'il dépeint il rend le joug aimable.
Si du Verbe fait Chair il traite les Mysteres,
De l'humaine foiblesse il franchit les barrieres,
Des bornes de l'esprit il méconnoît les loix ;
On diroit que Thomas, dans sa divine Ecole,
Est du Verbe Incarné devenu la Parole, (a)
Comme le Verbe même est du Pere la Voix.
Arrêtez, Saint Docteur, interrompez vos veilles,
Cessez, il en est temps.

(a) *Incarnatum Verbum sic explicat quasi vox Verbi.*

De vos doctes Ecrits les Rayons éclatans
Ne peuvent découvrir de plus hautes merveilles.
De la bouche de JESUS CHRIST
Recevez aujourd'hui pour prix de vos Ouvrages,
Le plus grand de tous les suffrages,
THOMAS, DE MOI VOUS AVEZ BIEN E'CRIT.
La vivante splendeur de la gloire du Pere
Veut bien ainsi justifier
Les rayons, les traits de lumiere,
Que dans tous ses Ecrits Thomas fait admirer.
Mortels, restez dans le silence;
C'est Dieu qui parle; il loüe, il aplaudit.
Tout autre Eloge est interdit,
Il ne presenteroit qu'une foible éloquence.
Pourois je craindre encor de tomber dans l'erreur,
En suivant de Thomas la Céleste Doctrine?
Loin de moi ce soupçon; la Sagesse Divine
Répond de la Doctrine en loüant le Docteur;
Angelique Docteur dans sa prison mortelle,
De quelque grand nom qu'on l'apelle,
Peut-il être assés exalté?
Que le Chef même de l'Eglise
Dans des Brefs solemnels dix fois le préconise,
Qu'il donne à sa Doctrine entiere autorité;
Que ses décisions soient autant de miracles,
Ses Réponses autant d'Oracles,
Chaque mot une vérité:

Qu'il

Qu'il soit l'œil des Esprits, la lumiere des
Sages,

Le Flambeau de la Foy;

VOUS AVEZ BIEN E'CRIT DE MOI:

Ce mot dit plus lui seul que tous les témoignages.

Cet Eloge Divin autorise à la fois

La Foy du Saint Docteur, ses Ecrits, sa science;

Mais bientôt sa vertu brillera dans le choix

Qu'il fera d'une récompense.

QUEL PRIX DE VOS TRAVAUX PEUT PAYER L'IMPORTANCE?

Reprend encor la même voix.

Eh! quel choix après tout Thomas eût-il pû faire,

Que le choix même qu'il a fait?

Il connoissoit un bien immuable et parfait;

Quel autre que Dieu même eût pû le satisfaire?

Ah! si moins géneroux dans le prix qu'il choisit,

Il eût à d'autres biens donné la préférence;

J'oserois dire alors avec pleine assurance,

Que Thomas n'a pas bien écrit. (a)

Par M. L. P. D. L. C.

(a) *Male scripserat, si aliter elegisset.*

PLAN

PLAN d'une Histoire Générale des Maladies.

MOnsieur BOUILLET, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Professeur des Mathématiques, et Secretaire de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de la Ville de Beziers, a publié depuis peu le *Plan d'une Histoire Générale des Maladies*, à laquelle il travaille actuellement, avec une Epître adressée à M. Chicoyneau, Conseiller d'Etat Ordinaire, et Premier Médecin du Roy ; Brochure *in*-4 de 10. pages, imprimée à Beziers, chés Jacques-Antoine *Barbut*.

L'Auteur expose d'abord les motifs qui l'ont porté à entreprendre cette Histoire. *L'obligation où j'ai été*, dit-il, *de consulter un très-grand nombre d'Auteurs, pour me former dans l'exercice de notre Profession ; les dépenses que j'ai été obligé de faire pour me procurer les Livres nécessaires, la peine que j'ai prise de démêler parmi les differens principes de Théorie qui ont été admis, ceux qui s'accordent le mieux avec la structure du Corps Humain, et avec les loix de la Statique et de l'Hydrostatique ; et parmi les diverses Methodes de pratique qui ont été proposées, celles qui sont les plus autorisées par l'usage et par l'experience des plus habiles Médecins, anciens et modernes ; le temps qu'il m'a fallu employer pour cette espece d'Analyse. Tout cela*, continue-t'il, *m'a fait connoître la nécessité d'un Ouvrage de Médecine Théorique et Pratique, où l'on trouvât aisément et presque d'un coup d'œil, ce qu'on ne trouve qu'avec beaucoup de travail dans un grand nombre de Volumes ; et le desir d'épargner aux autres bien*

du temps

du temps, de la peine et de la dépense, m'a fait naitre la pensée d'y travailler.

M. Bouillet a senti toute l'étenduë de son entreprise. Il convient que, pour en venir heureusement à bout, trente années de pratique ou d'étude ne sont pas suffisantes; il reconnoît même qu'il n'a pas toutes les qualités nécessaires pour l'execution d'un si grand dessein: mais *j'essayerai mes forces*, ajoûte-t-il, *j'ouvrirai du moins la carriere, et j'exciterai peut-être quelqu'autre plus habile que moi à y entrer, et à franchir les bornes qui m'auront arrêté.*

Après cet aveu trop modeste, M. Bouillet détaille la maniere dont il prétend traiter son Sujet. Elle consiste à recueillir et exposer le plus briévement, et le plus clairement qu'il poura, tout ce que les Médecins qui nous ont précedé ont produit de mieux sur la Théorie et sur la Pratique des Maladies; à profiter de tout ce que l'Histoire et les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, les Journaux des Sçavans, ceux d'Allemagne, et les Actes de Leipsix offrent de plus interessant sur ce sujet; il y joindra ses reflexions et observations de même que celles dont on voudra bien lui faire part, et par le moyen des principes qu'il etablira, il liera le tout ensemble, pour en former un Systême suivi, et un Corps le plus régulier qu'il sera possible. Sur quoi, il observe que son intention n'est pas d'entrer dans une discussion exacte des diverses hypotheses dont la Théorie des Maladies est comme étouffée, parce que cette discussion ne serviroit qu'à grossir son Ouvrage, sans mieux éclairer les Médecins qui se destinent à la Pratique; qu'il tâchera seulement de bien étayer sa Théorie, et de n'y faire rien entrer qui ne

soit

soit fondé ou sur l'Anatomie ou sur les Mathématiques, ou sur des experiences incontestables. Qu'il n'aspire point à la gloire de faire de Systême nouveau, mais que des deux Systêmes, des *Fluides* et des *Solides*, qui jusqu'à present ont été le plus en vogue, il prendra ce qu'il y trouvera le mieux établi, et qu'il en formera un Systême moyen, qui, selon lui, representera le Corps humain tel qu'il est dans l'un et l'autre état de santé et de maladie.

Sa methode sera la même à l'égard de la Pratique. Sans s'arrêter aux differentes methodes qui ont été proposées pour le traitement de chaque maladie en particulier, M. Bouillet se contentera de choisir celle qu'il jugera la plus conforme à la raison et à l'usage des plus grands Maîtres en Médecine, et il n'indiquera que des remedes dont on connoisse bien les vertus, ou des effets desquels on se sera assuré par des épreuves réiterées.

L'Ouvrage sera en François, et divisé en vingt Livres, qui formeront six ou sept Volumes *in* 4. ou presqu'autant de Volumes *in*-12. d'un caractere plus petit. Chaque Livre contiendra des Discours Préliminaires, qui donneront une idée générale de la Théorie et de la Pratique qui y seront exposés. La Description Anatomique des Parties dont les maladies seront examinées, fera toujours le sujet de l'un de ces Discours, les autres expliqueront les fonctions de ces mêmes Parties, et les dérangemens auxquels elles sont sujetes.

Quant aux maladies, l'Auteur commencera par celles du bas-Ventre. Il passera ensuite aux maladies des Femmes, aux Fiévres, et aux maladies tant internes qu'externes de toutes les Par-

ties

ties du Corps humain. Puis il traitera des maladies particulieres aux differens âges, aux differentes conditions, aux differentes saisons, et aux differens climats. Il dira aussi quelque chose des maladies de l'Esprit, et il finira par les maladies incurables, à quoi il joindra quelques formules de remedes. Cet ordre lui a paru préférable à tout autre, en ce que par ce moyen il ira toujours du plus simple au plus composé; qu'il expliquera les dérangemens qui arrivent aux fonctions les plus simples, ou à ce qu'on apelle *premieres Coctions*, avant que de toucher aux fonctions les plus composées, autrement dites *les secondes Coctions*, et qu'en un mot il fera marcher devant ce qui poura conduire à l'intelligence de ce qui doit suivre.

A l'égard de l'ordre particulier qu'il se propose d'observer dans l'Examen des maladies, il avertit qu'il ne suivra point la Methode usitée dans les Ecoles. Au lieu des définitions qu'on y donne, et dont la plûpart sont fort peu exactes, il s'attachera simplement à bien décrire chaque maladie en particulier, en la prenant dès sa naissance, et la suivant jusqu'à sa fin; il en assignera les differentes especes; il raportera fidellement tous les simptomes, remontera jusqu'aux *causes immédiates et éloignées*, s'attachera plus particulierement à celles qu'on nomme *évidentes*, et en tirera des consequences pour la Pratique.

M. Bouillet observe encore qu'il se contentera de donner succinctement, et sans figures, la Description des Parties du Corps humain, et qu'à l'égard de leurs principales fonctions, il tâchera de les expliquer d'une maniere Physico-Mathematique, sans aucune figure de Géometrie,

d'un

d'un ton uni, c'est-à-dire, sans user de Lemmes ou de Théorémes, ni d'aucune démonstration abstruse, se reservant d'ajoûter au bas des pages quelques démonstrations géometriques ou algebriques, lorsque la matiere en sera susceptible, et que cela lui paroîtra absolument nécessaire.

Il fait esperer que les deux premiers volumes seront en état de paroître dans le cours de l'année 1738, et les autres volumes tout de suite, un chaque année.

Il prie ceux qui s'interessent pour l'avancement de la Medecine, et sur tout de la Pratique, de lui communiquer, le plûtôt qu'ils pouront, leurs vûës et leurs observations, tant sur la conduite qu'ils auront tenuë dans certains cas rares et difficiles, que sur la maniere de traiter les maladies même les plus communes, et il leur promet d'être très-éxact à rendre fidelement au Public ce qu'ils auront bien voulu lui prêter, et à leur donner dans l'occasion des marques de sa reconnoissance. Il ne taira point leurs noms; et si parmi les Pieces qu'il recevra, il en est qu'il juge dignes d'être raportées tout au long, il aura soin de les faire imprimer à la fin du volume auquel elles auront raport.

A la suite du *Plan* que nous venons d'abréger est l'*Extrait suivant des Registres de l'Académie de Beziers, en date du* 20 *Decembre* 1736.

Mrs *Cros et Ferrier, qui a[illegible]t été nommés pour examiner le Plan d'une Histoire generale des Maladies &c ayant dit qu'il seroit très-avantageux pour les jeunes Medecins d'avoir réünies en un même corps et de la même main, la Théorie et la Pratique de toutes les maladies, et qu'il étoit à souhaiter*

souhaiter que M. Bouillet, qui joint depuis long-temps l'étude de la Physique et des Mathematiques à l'étude et à la pratique de la Medecine, et qui s'est déja fait connoître par les Prix qu'il a remportés en 1719 et en 1720, au jugement de l'Academie Royale des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Bordeaux, et par divers Memoires inserés dans le Recueil de notre Académie, eût assés de santé et de loisir, pour exécuter un dessein si loüable et si utile, la Compagnie a jugé que cet Ecrit méritoit d'être imprimé.

En voici le Titre en entier: *Plan d'une Histoire generale des Maladies, où par des principes d'Anatomie, de Physique et de Mathematiques l'on rend raison de tous les dérangemens qui peuvent arriver au Corps humain; et où l'on indique les moyens les plus prompts et les plus surs que la raison aidée de l'expérience ait pû découvrir pour remédier à ces dérangemens.*

ESSAI de Dissertation sur les Loix des secondes Nôces, et notamment sur l'article 279 de la Coûtume de Paris. A Paris, chés Gregoire-Antoine Dupuis, *grand-Salle du Palais, au S. Esprit, 1737. vol. in-12. de 200 pages. Prix trente sols, broché.*

QUoique plusieurs Auteurs ayent déja écrit sur les secodes Nôces, la nouvelle Dissertation qui vient de paroître sur cette matiere n'en sera pas moins utile, parce qu'elle contient plusieurs Recherches curieuses, de nouvelles Reflexions sur les Loix qui concernent les secondes Nôces,

Nôces, et la derniere Jurisprudence à cet égard, qui n'étoit encore recueillie dans aucun de nos Livres.

L'Auteur a eu principalement en vûë d'examiner deux Questions. La premiere, de sçavoir si l'article 279 de la Coûtume de Paris établit une Substitution, ou seulement une Institution légale de la moitié des conquêts faits avec le précedent Conjoint.

La seconde, si la disposition de cet article, par raport aux conquêts, s'aplique au Mari qui se remarie aussi-bien qu'à la Femme.

Pour parvenir à la décision de ces deux Questions, l'Auteur rapelle les principes generaux de la matiere : il parcourt les différentes Loix que nous avons sur les secondes Nôces, à commencer par les Loix Romaines qu'il considere dans leurs différents progrès ; sçavoir d'abord, pendant les onze premiers siecles écoulés depuis la fondation de Rome, temps pendant lequel il étoit encore permis à ceux qui se remarioient de faire à leur nouveau Conjoint telle liberalité qu'ils jugeoient à propos, pouvoir qui fut limité par les Empereurs Gratien, Valentinien et Theodose, par un Edit qu'ils publierent le 27 May 382, et connu sous le nom de la Loi *Fœmina*, inserée dans le Code de Justinien, par lequel ils défendirent aux veuves qui se remarioient, de disposer, au préjudice des enfans de leur premier lit, des biens qu'elles tenoient de la liberalité de leurs premiers maris.

Les mêmes Empereurs, par la Loi *Generaliter*, étendirent aux hommes les dispositions de la Loi *Fœmina*, qui ne concernoit que les femmes.

Environ

Environ cent ans après la Loi *Fœminæ*, les Empereurs Leon et Anthemius publierent un autre Edit connu sous le nom de la Loi *Hâc Edictali*, par lequel ils défendirent au Conjoint remarié de donner même de ses propres biens à son nouveau Conjoint au-delà de la part de l'enfant du premier lit, le moins prenant dans la succession du pere ou de la mere remarié.

L'Empereur Justinien, en formant son Code, changea quelque chose aux dispositions de la Loi *Hâc Edictali*, tant par la Loi *Quoniam* au Code *de secundis Nuptiis*, que par ses Novelles 2 et 22.

L'Auteur observe tous ces différents progrès du Droit Romain jusqu'à son dernier état, et fait plusieurs réfléxions judicieuses sur les dispositions de chaque Loi.

Il expose dans le même ordre les dispositions du Droit François sur cette matiere, en commençant par l'Edit de François II. du mois de Juillet 1560, qui est le premier Reglement que nos Rois ayent fait sur les secondes Nôces; il fait l'analyse du préambule de cet Edit; pour en pénétrer l'esprit et les motifs, explique ses deux dispositions, et fait mention de l'Arrêt prononcé en Robes rouges le 16 May 1578, qui étendit aux maris la premiere partie de l'Edit qui ne concernoit que les femmes.

Vint ensuite l'Ordonannce nommée communément l'Ordonnance de Blois, parce qu'elle y avoit été commencée dès 1566, mais qui fut publiée à Paris en 1579, et registrée en 1580. Cette Ordonnance, art. 182. declara nulles et de nul effet et valeur toutes liberalités faites par des

yeuves

veuves ayant enfans de leurs premiers mariages, aux personnes indignes de leur condition, avec lesquelles elles se remarieroient.

L'Auteur examine aussi les dispositions des Coûtumes sur cette matiere ; il distingue celles qui avoient été rédigées avant l'Edit de 1560, de celles qui ne le furent que depuis cet Edit, telles que celles de Paris et d'Orleans, dont il confere les dispositions, pour faire voir en quoi celle d'Orleans, qui a été rédigée la derniere, a encheri sur celle de Paris.

Les diverses opinions des Jurisconsultes sont aussi discutées, quelques-unes même refutées par de solides observations.

Enfin l'Auteur rapelle les plus celebres Arrêts intervenus sur cette matiere, et qui sont déja recueillis dans nos Livres, et y ajoûte quelques Arrêts et autres Jugemens plus récents, et qui forment la derniere Jurisprudence ; il raporte même ces Arrêts en forme à la suite de sa Dissertation.

La résolution de l'Auteur sur les deux Questions par lui proposées, est que l'article 279 de la Coûtume de Paris, ne contient point de Substitution légale, et que la femme n'est chargée que d'une réserve de succeder à ses conquêts.

Et à l'égard du mari, que la portion de l'article 279 qui concerne les précedents conquêts, ne lui peut être apliquée, mais qu'au contraire il en peut disposer ainsi que de ses autres biens.

La Princesse D. *Camille des Ursins Borghese*, dont on a annoncé la Vie dans le Mercure de Juillet dernier et dont l'Auteur est le R. P. de *Courbeville*, de la Compagnie de Jesus, étoit fille

fille de D. Virginio des Ursins, Duc de Bracciano et de D. Fulvia Peretti, niece du Pape Sixte V. et sœur de la Duchesse de Montmorency, qui se retira au Monastere de la Visitation de Moulins, après la mort du Maréchal son Epoux.

Cette Princesse nâquit en 1603. et épousa en 1619. D. Marc-Antoine Borghese, Prince de Sulmone, neveu du Pape Paul V. Elle le perdit peu d'années après, et demeura veuve jusqu'à l'âge de 72. ans qu'elle entra au Convent de l'Annonciade de Rome, qu'elle avoit fait bâtir. Elle y fit Profession et en fut Superieure: enfin elle y mourut en 1685. dans une haute estime de sainteté, elle brilla dans tous ces divers états, des plus éminentes vertus du Christianisme. Les informations juridiques faites pour sa Beatification, ont servi de Mémoires à l'Auteur, connu depuis long-temps par un grand nombre d'Ouvrages de Pieté, de Morale et de Litterature.

Cavelier, Libraire, ruë S. Jacques, vient d'achever d'imprimer *les Métamorphoses d'Ovide*, traduites en François avec des Remarques et des Explications Historiques par M. l'Abbé *Banier*, de l'Académie des Belles Lettres; nouvelle Edition, augmentée de la Vie d'Ovide, et enrichie de figures, 3. vol. *in* 12. *Paris*, 1737.

Le même Libraire a reçû des Pays Etrangers, Regis (*Henr. Jo.*) *accurata medendi Methodus ab omni Hypothesi abstracta*, in 4. Lovani, 1737.

ROVET d'une nouvelle invention.

Madlle Therese de Roman, fille de M. de Roman, premier Consul de Gardane, nous écrit d'Aix en Provence, où elle fait sa demeure, qu'elle

qu'elle a inventé un Roüet à filer deux ensemble. Une seule personne d'un côté fait tourner le Roüet avec le pied en filant, et celle qui est de l'autre côté ne fait que fournir du fil à la broche par le chanvre qu'elle tire de la quenoüille. C'est un Roüet ou Tour ordinaire; il n'y a de difference sinon que la broche est aussi longue d'un côté que de l'autre, et qu'il y a une *lette* ou épinglier de chaque côté, avec sa bobine pour recevoir le fil. Le Roüet est à deux cordes, au lieu que les autres ne sont qu'à une; il y a aussi deux quenoüilles, une de chaque côté du banc, et ces quenoüilles ne sont point comme celles d'ordinaire. Cette nouvelle invention peut beaucoup soulager les Demoiselles que le mouvement continuel du pied incommoderoit. Elles n'ont qu'à s'asseoir à un des bouts du banc et fournir le fil à la broche, sans être obligées de tenir la quenoüille au côté; elles filent ainsi d'un côté du Roüet sans mouvement, et à l'autre bout c'est la Servante, qui a toute la peine, parce qu'elle file des mains et que du pied elle fait tourner le Roüet pour la Demoiselle et pour elle. On peut filer à ce Roüet, non-seulement du chanvre, mais encore du lin, de la laine, de la soye.

Le Pape a acheté une très-belle Statuë de Gladiateur, qui apartenoit à M. Meno, afin de la faire placer dans la Salle du Capitole, vis-à-vis de celle qui étoit dans le Palais de la Princesse Piombino.

On écrit de Naples, qu'on a découvert dans le Mont Vésuve une nouvelle ouverture, par laquelle on conjecture que s'est faite la derniere éruption.

Le

Le sieur *Robert*, Geographe ordinaire du Roy, Eleve et Légataire de feu M. *Sanson*, vient de donner au Public une Carte de la Géographie ancienne, en deux grandes Feüilles, pour servir à la lecture de l'*Histoire des anciennes Monarchies*, par M. *Rollin*, ancien Recteur de l'Université, avec une petite Table Méthodique qui désigne toutes les Provinces qui ont composé les anciennes Monarchies. Il a suivi le plus exactement qu'il lui a été possible, l'excellent Ouvrage pour la lecture duquel cette Carte a été dressée.

Le sieur *Robert* demeure ruë S. Jacques, dans la maison de M. *Delespine*, Imprimeur du Roy, à l'Image S. Paul. On trouve chés lui toutes les Cartes et Tables Méthodiques des sieurs Sanson, dont le fond est de plus de six cent Planches.

M. *Moyreau* vient de faire paroître sa 26. Estampe, intitulée le *Colombier du Maréchal*, d'après le Tableau original de Ph. *Vuauvremens*, du Cabinet de M. d'Argenville, Maître des Comptes; de 20. pouces et demi de large, sur 17. pouces de haut, 1737. Cette Estampe se vend chés le sieur *Moyreau*, ruë Galande, vis-à vis S. Blaise.

On y vend aussi un beau Frontispice, gravé par le même Graveur, d'après M. de la *Joüe*, avec de Riches ornemens dans le caractere et les divers gouts de Wauvremens, avec son Portrait; on lit au milieu en beaux caracteres, *Œuvres de Ph. Wauvremens, Hollandois, gravées d'après ses meilleurs Tableaux qui sont dans les plus fameux Cabinets, dédiées à son à S. A. S. M. le Comte de Clermont, Prince du Sang.*

Le sieur *le Bas*, Graveur du Roy, vient de faire paroître une très-belle Estampe, gravée en large avec toute l'intelligence et le goût possible, dont le Sujet est une grande *Fête de Village* et une Baterie à coups de coûteaux dans un riche Paysage, d'après un Tableau ori ginal du Cabinet de la Comtesse de Verruë, peint par D. *Teniers*, et peut être le plus beau qui soit sorti de son pinceau en ce genre. On lit ces Vers au bas.

Quand du Dieu des Festins les utiles présens
Vous sont offerts en abondance,
Et que tous les plaisirs viennent flater vos sens ;
Pourquoi n'en sçavoir pas user avec prudence ?
Quelle fureur ! je vois de criminels coûteaux
Se tirer avec violence.
Toujours l'homme insensé changera-t'il en maux
Les biens qu'en sa faveur répand la Providence ?

Cette Estampe se vend chés l'Auteur, au bas de la ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë Percée, chés un Fayencier.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odieuvre* Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole; il vient de mettre en vente et toujours de la même grandeur :

P. DU BOSC, Ministre à Caën, né à Bayeux en 1623. mort à Rotterdam en 1692. tiré du Cabinet de Mad. le Gendre, sa fille, dessiné par Chevalier et gravé par G. F. Schmidt.

PAUL

des autres prochains,

[illegible]

PAUL SCARRON, mort à Paris le 14. Octobre 1660. dessiné par Boizot et gravé par G. F. Schmidt.

CHANSON.

Le Retour d'un désespoir amoureux.

LE Berger Tircis
Rongé de soucis
De voir sa Climene
Rire de sa peine,
Alla se percher
Sur un haut Rocher,
Voulant finir son suplice
Dans un précipice;
Mais songeant que ce saut
Etoit bien haut,
Et qu'on mourroit
Quand on voudroit,
Et qu'on vivroit
Tant qu'on pouroit;
Quelque volage et legere
Que fût la Bergere,
Il fit nargue à ses apas,
Et revint au petit pas.
Les Rimeurs Silvains
Des Antres prochains,

Sur cette amourette
Firent Chansonnette,
Pensant que la mort
Eût fini son sort,
Même l'injuste Climene
En étoit plus vaine.
Pendant que ce Berger,
Loin de tout danger,
Bien s'assuroit
Qu'il n'en mourroit,
Mais qu'il vivroit
Tant qu'il pouroit;
Et revenant près de sa Belle;
Il se moqua d'elle,
Et les Silvains étonnés
En eurent un pied de nez.

On croit que ces Paroles sont de la Comtesse de la Suze.

SPECTA-

SPECTACLES.

LA MASCARADE du Parnasse, Comédie en un Acte et en Vers, précédée d'un Prologue, et suivie d'un Divertissement. Par M. *Pesselier*.

Cette Piece n'ayant point été representée, et partant d'une bonne main, mérite d'autant plus que nous la fassions connoître. Nous allons exposer le précis de cet Ouvrage en peu de mots.

La Scene du Prologue est dans le Cabinet de *Cleante*, Ami de *Damis*, Auteur de la Piece; Damis la lui ayant remise entre les mains, pour en disposer, il prend le parti, après l'avoir lûë avec plaisir, de l'envoyer aux Comédiens Italiens; il l'adresse à un de ces Messieurs, c'est au Sieur Romagnesi, qui possede le double talent d'Auteur et d'Acteur. A peine l'a-t-il envoyée, que Damis arrive chés lui dans le dessein de la reprendre; mais il n'en est plus temps. Cleante le blâme de trop de timidité, et le fait consentir à laisser joüer sa Piece, pourvû qu'elle soit anonime. Damis se reproche d'en avoir fait confidence à un Marquis

de ses Amis, qu'il ne tient pas pour un homme bien discret; ce *Marquis* arrivè, on lui demande le secret: il répond qu'il n'en a fait part qu'à trois de ses Amis, d'où l'on conclut que le secret ne sçauroit être en plus mauvaises mains.

La conversation entre ces trois Messieurs roule sur une Comédie qu'on joüe, et qui attire tout Paris, quoiqu'on y pleure comme dans la Tragédie la plus pathétique; une *Baronne* arrive; elle vient de voir representer la Comédie en question, et la met au-dessus de tout ce qu'on a jamais joüé; le Marquis se declare ouvertement contre son goût; il n'en est pas de même de Cleante et de Damis; ils respectent le Sexe, et ne heurtent pas la Baronne de front, quoique dans le fond ils condamnent ce nouveau genre de Comédie. Au reste, ce Prologue est orné d'une Fable très-ingenieusement inventée: on y suppose que les talens sortis de la tête de Minerve, allerent chercher à se loger. Ils furent d'abord chés l'*Indolence*, qui les reçût avec de grands helas! et rien de plus. Peu satisfaits d'une Hôtesse si mal propre à les faire valoir, ils la quitterent pour aller chés la *Timidité*, qui ne les satisfit pas davantage; nouvel embaras sur le choix du gîte.

Ils

Ils se déterminent à avoir recours à la *Témerité*. Il fallut grimper un Mont escarpé pour arriver jusqu'à elle, mais ils furent si mécontens de ses projets audacieux, qu'ils redescendirent de son Palais avec autant de plaisir qu'ils avoient eu de peine à y monter. Ils allerent enfin chés l'*Emulation*, qui leur aprit l'art de paroître avantageusement, et leur conseilla cependant d'aller implorer l'*Indulgence*, dont les plus beaux Talens ont besoin. Cleante, ayant recité cette Fable instructive, détermine Damis à donner sa Piece au Public indulgent. Passons à la Comédie.

L'Auteur, par une allégorie très fine et très bien écrite, a eu en vûë de critiquer le nouveau genre de Comédie qui s'est introduit, et qui tient un peu trop de la Tragédie. De peur d'être trop longs, nous nous contenterons de donner une légere ébauche de chaque Scene, selon l'ordre dans lequel elles ont été mises.

L'*Amour* et *Hebé* commencent la Piece. L'Amour felicite Hebé sur la conquête du cœur d'Apollon. Hebé lui fait confidence d'un tour qu'elle veut joüer à son nouvel Amant; voici comme elle s'explique au sujet du bal qu'Apollon ordonne pour elle.

Mais sur ce Cadeau sans égal,
Il doit vous consulter, et vous prier, je pense,
De choisir la Salle du Bal.
Ce qui me réjoüit le plus dans cette affaire;
C'est que de cette Fête Apollon voudroit faire
A tout le Parnasse un secret;
De peur qu'elle ne soit troublée,
Il doit composer l'Assemblée
D'un Peuple ignorant et discret.
Et moi, sous main, je l'ai fait dire
A Momus; vous sçavez qu'il aime fort à rire;
Et qu'il jase passablement;
Il ne manquera pas d'instruire
Les neuf sçavantes *Sœurs* de ce Cadeau charmant;
Je vous les garantis aussi-tôt en campagne;
Notre Sexe, sans contredit,
Saisit avidément les nouvelles qu'on dit;
La curiosité l'inspire et l'accompagne:
Les Muses vôleront aussi tôt en ce lieu,
Pour avoir un sujet de critiquer ce Dieu,
Qui les tient dans la dépendance.

Hebé se retire pour aller donner quelques ordres sur la malice qu'elle veut faire à Apollon dans cette Mascarade.

L'Amour plaint Apollon d'être tombé en si bonnes mains pour être berné; il convient que ses Vers ont souvent relevé

levé la gloire de son Empire, cette réflexion lui fait dire :

Ne soyons point ingrats, employons tous nos soins
A lui faire goûter un avis profitable,
Et que l'on puisse dire, une fois pour le moins,
Que je suis un Dieu charitable.

Comus vient faire entendre à l'Amour qu'il va travailler de son mieux pour regaler Apollon et ses Convives. A peine Comus est-il sorti, que l'Amour voit paroître Apollon lui-même, gesticulant, sautant, et parlant entre ses dents, d'où ce Dieu malin, qui l'a blessé pour Hebé, conclut que son cerveau est démonté; Apollon acheve de l'en persuader dans un Dialogue, où il lui fait voir tout l'excès de son délire amoureux; *Momus* vient se joindre à eux pour égayer la Mascarade, où l'on voit bien que ce Dieu Railleur veut se signaler aux dépens du Dieu des Vers.

Melpomene arrive suivie de *Thalie*; c'est ici que l'Auteur semble entamer son sujet, quand il fait dire à Melpomene d'un ton tragique :

Quelle barbare main m'a conduit en ces lieux?
Je sens qu'on y respire un air contagieux:
Je me meurs. . . . .

Cet évanoüissement est suivi d'un délire, où Melpomene prend Apollon pour l'Amour, et l'Amour pour Apollon ; ce dernier ordonne qu'on l'emporte ; il ne permet qu'à elle de revenir, et le défend à Thalie, sous peine d'être bannie des Lieux de son Empire.

Thalie dit à Momus que la défense irrite son desir, et qu'elle veut être de la Mascarade, à quelque danger qu'elle s'expose. On voit arriver *Euterpe* magnifiquement parée, et parlant d'un ton minaudier ; il y a aparence que l'Auteur veut critiquer ici les Pastorales du Théatre François, Italien ; ou Forain ; mais cela ne paroît pas assés prononcé.

Hebé vient témoigner à Thalie le plaisir qu'elle a de la voir, et la prie d'égayer la Fête qu'Apollon ordonne pour lui prouver son amour ; Thalie lui promet d'y venir en bonne compagnie, et se retire.

Hebé se sçait bon gré des invitations qu'elle a pris soin de faire contre le sentiment d'Apollon, qui vouloit que la Fête se fît sans éclat.

Apollon vient suivi des Jeux et des Ris ; il les invite à signaler leur zele pour son Amante et pour lui ; on frape à la porte du Bal, Apollon ne veut pas qu'on

qu'on ouvre aux Masques, mais il n'en est pas le Maître ; Hebé veut qu'on laisse entrer tout le monde.

Thalie, déguisée en Melpomene, et se couvrant le visage d'un mouchoir, se jette aux pieds d'Apollon pour lui demander justice contre un Romain, qui veut la forcer à lui donner la main ; elle represente une Sabine enlevée, ou exposée à l'être : Momus la suit de près, avec un manteau gris et une longue barbe ; la prétenduë Sabine le reconnoît pour son Pere. Elle dit tout bas à Momus.

Rehausser votre style, il jure avec le mien.

Momus lui répond :

Eh morbleu ! taisez-vous ; cela n'y fait de rien ;
C'est la mode à present, de la badinerie
On vôle au serieux sans nul ménagement ;
Et l'on passe rapidement
Du plus grand Pathetique à la Bouffonnerie.

Voilà l'endroit par où l'objet de sa Piece commence à être plus marqué. Momus vient annoncer à Apollon qu'on a volé les habits de Melpomene ; Apollon lui répond qu'il est mal informé, puisque Melpomene est presente avec ses habits, et qu'elle ne se plaint pas de ce prétendu vol : Momus lui fait voir son

erreur, et lui dit en regardant Thalie :

Vous vous trompez, ne vous déplaise,
Ou cette Femme assurément
De Melpomene aura volé l'habillement.

La fausse Melpomene est reconnuë pour Thalie ; Apollon irrité la condamne à s'habiller toujours de même. Il y a aparence que l'Auteur prétend que c'est depuis la Mascarade en question qu'Apollon, pour punir Thalie du vol qu'elle avoit fait des habits de Melpomene, l'a condamnée à mettre ses Pieces sur le ton tragique, et qu'Euterpe a éprouvé la même punition, pour s'être parée plus magnifiquement qu'il ne lui convenoit.

Au reste, cette Comédie nous paroît très-bien versifiée ; nous aurions passé les bornes que nous nous sommes prescrites, si nous eussions cité tous les Vers qui méritent de l'être. Elle est suivie d'un Divertissement dont le Vaudeville roule sur ces deux opositions :

C'est la Mascarade ;
C'est la Verité.

En voici deux Couplets :

VAUDE-

VAUDEVILLE.

QU'un large mouchoir à la main,
Dans une touchante Tirade,
Thalie étale son chagrin;
C'est la Mascarade:
Mais qu'avec un air de gayeté,
Elle débite une Morale
Pure, sensée, et générale;
C'est la Verité.

Que d'un ton foible et langoureux;
Melpomene, dun amour fade
Tienne les Propos doucereux
C'est la Mascarade.
Aime-t-elle avec dignité?
Elle captive nos suffrages;
Quel est le sceau des bons Ouvrages?
C'est la Verité.

Cette Piece est imprimée chés *Prault*, Pere, Quay de Gesvres, *in*-8. de 50. pp. 1737.

EXTRAIT de la Comédie du Bailli Arbitre, *Piece en Prose d'un Acte, représentée sur le Théatre Italien le 11. Juillet, annoncée dans le dernier Journal.*

M. *Oronte* et Mad. *Argante*, tous les deux veufs, plaident depuis plus de vingt ans, et se lassent très fort de chicane et de procès. Ils projettent de terminer leurs differends par un double mariage. Oronte a un fils unique, appellé *Valere*, jeune Officier, et Mad. Argante a une fille fort aimable, nommée *Angelique*. Ces deux jeunes personnes ont trouvé le moyen de se voir et de s'aimer, quoique le projet d'Oronte et de Mad Argante ne soit pas de les unir ensemble; leur dessein est tout oposé, puisque Mad. Argante offre sa fille Angelique à Oronte, et celui-ci offre Valere son fils à Mad. Argante; ils sont même convenus de ces deux mariages, par l'entremise du Bailli du Lieu où se passe la Scene; et pour autoriser leur raccommodement, ils lui remettent chacun un blanc Seing pour terminer finalement tous leurs differends; c'est sur ce blanc Seing que roule toute l'intrigue de la Piece.

Valere et Angelique sont fort consternés d'un pareil projet; ils mettent tout en

usage

usage pour le rompre. *L'Epine*, soldat de la Compagnie de Valere, veut absolument servir son Maître, et empêcher la conclusion de ces deux ridicules mariages; il trouve le secret de s'introduire chés Mad. Argante en qualité de Jardinier, sous le nom de *Lucas*: il fait connoissance avec *Lisette*, Suivante de Mad. Argante, dont il devient amoureux, et avec Arlequin, autre Domestique de la Maison. Ils travaillent tous les trois à broüiller Oronte avec Mad. Argante, et à rompre les deux mariages projettés, ils mettent aussi le Bailli dans leurs interêts, qui d'ailleurs n'est pas trop porté à favoriser deux mariages si mal assortis.

Pour premiere fourberie, Lucas vient faire une fausse confidence à Mad. Argante, et lui dit qu'il a entendu dire à Mr. Oronte, que son dessein est de recommencer à plaider aussi-tôt que son fils Valere sera marié avec elle. Mad. Argante est fort outrée d'un pareil discours, et paroît tout-à-fait disposée à rompre avec Oronte. Lisette travaille aussi de son côté à indisposer Oronte pour son mariage avec Angelique, et lui fait entendre, dans une conversation qu'ils ont ensemble, que la conduite d'Angelique n'est pas des plus régulieres, et que les nouvelles publiques

en

en avoient même parlé peu avantageusement. Oronte donne dans le paneau, prend feu, et veut rompre absolumentt avec Mad. Argante. L'Epine et Lisette ont mis aussi Arlequin dans leur confidence; et dans le temps qu'Oronte et Mad Argante sont en conversation pour se faire réciproquement des reproches, Arlequin arrive déguisé en Huissier, et leur présente à chacun un Exploit à la requête de l'un et de l'autre, et se retire. Ce dernier trait les irrite si fort, qu'ils déchirent chacun leur Exploit, et se jurent une haine éternelle. Arlequin qui a quitté son déguisement, arrive un moment après, et trouve encore Mad. Argante et Oronte qui se querellent, il annonce en même temps le Bailli avec tout l'attirail d'une Nôce. Mad. Argante et Oronte lui disent d'abord que tout est rompu, et qu'ils ne veulent plus entendre parler de mariage. Le Bailli leur fait entendre qu'ils font fort bien de renoncer aux deux mariages projettés, et à toutes sortes de procès; que cependant leur accommodement n'étoit pas moins conclu, et que leurs Blancs-seings étoient remplis en faveur de Valere et de l'aimable Angelique par un Contrat de mariage que le Bailli leur remet. La Piece finit par un très-joli Divertissement, de la composi-

I tion

tion du sieur Des Hayes, très-aplaudi, et parfaitement bien exécuté.

Le 17. Août, les Comédiens Italiens donnerent la premiere Representation d'une Piece nouvelle intitulée dans leurs Affiches *l'A* **** Comédie anonime, en Vers, et en trois Actes, précédée d'un Prologue, et suivie d'un très-joli Divertissement Chinois. Cette Nouveauté a été reçûë du Public avec beaucoup d'aplaudissemens, et elle attire tous les jours de nombreuses Assemblées à l'Hôtel de Bourgogne. Nous ne manquerons pas d'en parler plus au long.

Le vingtiéme, l'Académie Royale de Musique donna la vingt-huitiéme Representation du Ballet des *Amours des Dieux*, et le 22. elle remit au Théatre l'Opera de *Cadmus et Hermione*. Cette Piece qui n'avoit pas été reprise depuis le mois d'Août 1711. a été reçûë très-favorablement du Public, on en parlera plus au long dans le prochain Journal.

Quoique Quinault et Lulli soient les Auteurs de la Pastorale des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, la Tragédie de *Cadmus* doit être regardée comme le premier Opera de ces illustres Auteurs.

La Troupe des Comédiens du Roy, établie dans la Salle du Palais Royal, ayant perdu Moliere, qui en étoit le Chef, au mois de Février 1673. Lulli, à qui Sa Majesté avoit fait expédier des Lettres de Privilege pour la Représentation des Opera, prit possession de cette Salle.

Le premier Opera qui y ait été representé, c'est *Cadmus et Hermione*. Il parut au mois d'Avril 1673. On l'avoit déja exécuté, pour la

premiere fois, sur le Théatre de *Belair*, et il fut reçû avec les mêmes aplaudissemens sur celui du Palais Royal.

Le seul défaut que l'on reprocha à Quinault, fut d'avoir mêlé du Burlesque dans cette Piece; reproche que l'on avoit déja fait à Perrin, lorsqu'il donna au Public son Opera de *Pomone*. Mais Quinault s'en corrigea dans la suite, et s'aperçût le premier qu'il avoit mal fait en cela d'imiter les Italiens, qui mêlent du Burlesque dans les Pieces les plus sérieuses, pour diversifier leurs Sujets. *Ressource pire que la pauvreté*, dit l'Auteur de la Vie de Quinault, *et que l'on ne doit nullement envier.*

Le Trio *Gardons-nous bien d'avoir envie*, *&c.* passoit pour une des plus belles choses que Lulli eût jamais faites. Aujourd'hui le *Trio* et le Chœur *Suivons*, *suivons l'Amour*, *&c.* fait plus de plaisir. L'adieu de Cadmus et d'Hermione est une des plus belles Scenes qu'il y ait au Théatre. Le Sacrifice au troisiéme Acte est encore fort admiré par les Connoisseurs.

O Mars! ô toi qui peux

Déchaîner quand tu veux, *&c.*

On aprend de Naples que le Roy y fait construire une nouvelle Salle d'Opera, et que le *Sr Righini*, Eleve du célebre *Bibiena*, y est déja arrivé, par ordre de S. M. pour donner les desseins de l'Architecture et des Ornemens.

La Comédie nouvelle des *Caracteres de Thalie*, de M. *Fagan* se soûtient toujours au Théatre François; on en donna la dix-huitiéme et derniere Représentation le 31. de ce mois.

Le

Le 6. Août les Comédiens François donnerent une Representation de la Tragédie d'*Iphigenie* de *Racine*, dans laquelle la Dlle M.... *Dumesnil*, nouvelle Actrice, remplit, pour la premiere fois sur ce Théatre, le Rôle de *Clitemnestre*. Elle fut favorablement reçûë du Public, et généralement aplaudie. Elle est de Paris, âgée de vingt deux ans, et a joüé pendant quelque temps sur le Théatre de Strasbourg. Ses talens se sont bien plus dévelopés à la seconde Representation de cette Piece; mais dans le Rôle de *Phedre*, qu'elle a representé ensuite jusqu'à cinq fois, ils ont paru dans tout leur éclat, et le Public en a paru également satisfait et surpris. On lui trouve la voix nette et flexible, beaucoup d'intelligence, de feu, de justesse et une expression vive et moderée.

Le Personnage d'*Elizabeth*, dans la Tragédie du *Comte d'Essex*, qu'elle a joüé en dernier lieu, a confirmé la haute opinion qu'on a conçû de cette Actrice.

Le 4. Aoust, L'Opera Comique donna, après la petite Piece de l'*Epreuve Amoureuse*, dont on a déja parlé, une autre Piece nouvelle, en un Acte, intitulée *l'Illustre Comédienne*, suivie d'un Divertissement qui a pour titre la *Fête Infernale*, ordonnée par Pluton et Proserpine. Le nouveau Danseur Anglois danse dans les Divertissemens, les Caracteres de Scaramouche, figurés avec quatre autres Danseurs en Scaramouches, qui ont été généralement aplaudis.

Le 19. on donna un nouveau Ballet Pantomime, dans lequel le nouvel Arlequin Anglois figura un Rôle de Petit-Maître, avec d'autres Danseurs et Danseuses de la Troupe, sous differens Personnages

nages. Ce Divertissement, qui a été goûté, et qui est mêlé de quelques Chansons chantées par une Actrice Angloise, et dans la Langue de son Pays, est précédé des deux Pieces dont on vient de parler.

Le 25. Fête de S. Louis, on donna, sur le même Théatre, à onze heures du soir, un Bal public, à l'occasion de la Fête du Roy. On avoit construit un plain pied au niveau du Théatre qui occupoit toute la longueur de la Salle, laquelle fut très-bien décorée, et parfaitement bien éclairée; on y dansa toute la nuit avec un très-grand concours.

Le 27. on donna encore une Piece nouvelle d'un Acte, avec un Divertissement, intitulée la *Princesse de Golconde*, de la Composition de M. *Carolet*, qui est aussi l'Auteur des deux Pieces qui ont été données à l'ouverture de la Foire, qui ont pour titre l'*Amour Paysan* et la *Fée Brochure*.

Le 31. on donna une autre Piece nouvelle d'un Acte, de la Composition du même Auteur, elle est intitulée *Pierrot Cadmus*, ou la Parodie de l'Opera qu'on joüe actuellement. On parlera plus au long de cette Nouveauté, qui a été goûtée du Public.

NOU-

NOUVELLES ETRANGERES.

De Russie.

L'Incendie de Petersbourg, du 6. de Juillet; dont on a déja parlé dans le précedent Mercure, ayant commencé pendant la nuit, plusieurs personnes, qui étoient couchées, ont été brulées dans leurs lits; plusieurs autres, dont les maisons donnoient sur la Neva, se sont jettées dans la Riviere. L'Epouse du General Balke a été de ce nombre, et elle a été heureusement retirée. M. Zwart, Ministre de la République de Hollande, a perdu dans cet Incendie ses papiers, ses effets les plus précieux, sa vaisselle d'argent, et la plus grande partie de ses meubles.

Quoique les recherches que l'on fait pour découvrir les Incendiaires, eussent dû les intimider, on a trouvé depuis dans les ruës plusieurs copies d'une Lettre, par laquelle ils menacent de mettre incessamment le feu aux quatre coins de Pétersbourg. On compte qu'il y a eû environ mille maisons de brulées.

Les aveux faits par les Incendiaires qu'on a arrêtés depuis, ont déterminé le Gouvernement à faire poster des Gardes au coin de toutes les ruës, avec ordre de foüiller les personnes suspectes qui y passeront, et d'arrêter celles sur lesquelles on trouvera des matieres combustibles.

Depuis, le feu a été mis encore dans deux autres quartiers de cette Ville, mais on y a aporté du secours avec assés de promptitude, pour empêcher

pêcher le progrès des flammes. On a trouvé aussi quelques matieres combustibles répanduës auprès de l'Arsenal et du Bureau d'Artillerie et dans les environs du Théatre qui est vis-à-vis le Palais d'Hiver de la Czarine.

On a apris que le General Munich arriva le 2. Juillet devant Oczakow avec l'Armée qu'il commande, et qu'ayant été informé que les Ministres Plénipotentiaires du Grand Seigneur ne s'étoient pas rendus à Niemirow dans le temps dont on étoit convenu, il avoit fait conformément aux Ordres de S. M. Cz. toutes les dispositions nécessaires pour assieger la Place dans les formes.

Un autre Courier dépêché par le même General, a donné avis à la Czarine, que s'étant emparé de tous les Ouvrages exterieurs de la Ville et ayant chassé le 12. les Ennemis du chemin couvert, il s'étoit déterminé le lendemain à donner un assaut general, parce que les Assiegés attendoient un secours considérable; que la Garnison, composée de 7 à 8000. hommes de Troupes d'élite, s'étoit défenduë avec beaucoup de valeur, mais qu'elle avoit été attaquée si vivement par les Moscovites, que le Pacha avoit été enfin obligé de faire battre la chamade et de se rendre.

Les Assiegeans ont perdu peu de monde, mais ils ont eû un grand nombre de blessés. Mrs Kalte et de Lowendahl, Lieutenans Feldt-Maréchaux, et le Major General Arrackzies, sont de ce nombre. Le Prince Antoine Ulrich de Beveren, qui pendant l'assaut a toujours été auprès du Comte de Munich, a eû un cheval tué sous lui.

On a trouvé dans la Place 86. Canons, dont 40. sont de bronze, 26. Mortiers, environ 12. mille Fusils et une grande quantité de munitions de

de guerre. Le Prince Antoine Ulrich a envoyé à la Czarine plusieus beaux Chevaux, pris sur les Turcs, et S. M. Cz. en a donné deux au Duc de Curlande. Voici d'autres particularités de ce Siege.

L'avant-garde des Troupes Moscovites arrivà le premier Juillet devant la Place, et le lendemain elle fut jointe par le Comte de Munich et par le reste de l'Armée. Le même jour ce General fit investir la Ville, et les jours suivans furent employés à établir les batteries et à faire les autres dispositions nécessaires pour l'attaque.

Le 11. les Moscovites chasserent les Assiegés de tous les Ouvrages exterieurs. Le Pacha fit le 12. une sortie, et il combla quelques travaux des Assiegeans, mais ayant été repoussé, il fut obligé de rentrer dans la Ville et de laisser ses blessés dans le Camp des Moscovites. Le Comte de Munich attaqua le même jour au soir le chemin couvert, dont il se rendit maître.

Le 13. ayant reçû avis que les Turcs attendoient incessamment un secours considérable, il prit la résolution de donner un assaut general. Il monta le premier sur la breche à la tête du détachement des Régimens des Gardes à pied de la Czarine, commandé par le Comte de Biron, le plus jeune des freres du Duc de Curlande, et il planta sur le Rempart le premier Drapeau de ce Régiment. Aussi-tôt la Garnison battit la chamade, et le Pacha vint se rendre au Comte de Munich. Les Troupes Moscovites entrerent en même temps dans la Ville, et elles couperent le chemin aux Troupes de la Garnison, qui vouloient se sauver à bord de quelques Vaisseaux Turcs qui étoient dans le Port.

Pendant le Siege l'Artillerie du Comte de

Munich

Munich a été très-bien servie, et ses batteries ont mis le feu à deux Magasins à poudre. Elles ont aussi causé beaucoup de dommage aux Vaisseaux des Ennemis.

Le Comte de Munich a mandé à la Czarine, que la Ville d'Oczakow étoit fortifiée de 4. Bastions revêtus de pierre, que les fossés dont elle étoit environnée, étoient larges et profonds, et que la contrescarpe étoit faite à la maniere des Européens.

On aprend d'Ukraine, que le Comte de Munich avoit reçû avis que lorsque le Contre-Amiral Bredahl, commandant l'Escadre Moscovite, étoit arrivé à l'embouchure du Tanaïs, le Capitan-Pacha Gianum Codgia, s'étoit présenté avec la Flotte du Grand Seigneur dans le dessein de l'attaquer, mais que quelques-unes de ses Sultanes ayant été fort maltraitées par le gros canon des Praames des Moscovites, il avoit repris le large sans détacher ses brulots.

Par un Courier du Feldt-Maréchal Lescy, la Czarine a apris que ce General ayant fait avancer un détachement considérable de Cavalerie du côté des nouvelles lignes de Précops, pour faire croire aux Tartares qu'il étoit dans le dessein d'attaquer ces lignes, ils y avoient rassemblé toutes leurs Troupes pour l'empêcher de s'en emparer, et que pendant que les Ennemis n'étoient occupés que du soin de pourvoir à la défense de leurs retranchemens, il avoit fait passer à son Armée le Détroit de Kosa, dans lequel sont les guez découverts l'année derniere par le Major General Spiegel; que les Troupes avoient traversé heureusement ce Détroit et que le 30. Juin elles étoient entrées en Crimée.

Le Feldt-Maréchal Lescy étoit campé à Ar-

rabac

rabat au départ du Courier. Selon les dépêches de ce General, le Contre-Amiral Bredahl, qui commande l'Escadre, a dû débarquer le 31. Juin près de Keres, qui n'est éloigné d'Arrabat que de deux lieües. Les mêmes avis portent que le Kan de Crimée, dès qu'il avoit été instruit de l'entrée des Troupes de la Czarine dans ses Etats, étoit sorti de ses lignes, et que n'y ayant laissé que quelques Troupes pour les garder, il avoit marché contre les Moscovites avec toute son Armée, qu'on disoit être composée d'environ 120 mille hommes.

ALLEMAGNE.

SElon les Lettres reçûës à Vienne, l'Armée Impériale étant arrivée le 12. Juillet sur le bord de la Morave, la Cavalerie passa le lendemain cette Riviere, et elle fut suivie le 14. par l'Infanterie et par les Equipages.

Le même jour, le Comte de Seckendorf alla occuper le Camp qu'on avoit marqué près de Jagodina, et le Comte Bratta, Capitaine de son Régiment, porta au Pacha de Nissa, par son ordre, une Lettre écrite par le Comte de Konigseg à ce Pacha, pour l'informer que l'Empereur ne pouvoit differer plus long temps de remplir ses engagemens avec la Czarine, et de déclarer la guerre au Grand Seigneur.

Ce General reçut avis le 15. que M. de Valvassonne, Lieutenant Colonel, qu'il avoit détaché la veille pour s'emparer du Fort de Ratscha, ayant fait sommer le Commandant de ce Fort de se rendre, et le Commandant ayant répondu qu'il étoit résolu de se défendre jusqu'à la derniere extremité, le Détachement de M. de Val-

vassonne avoit attaqué ce Fort, et l'avoit emporté d'assaut; que de 200. hommes dont la Garnison étoit composée, 40. avoient été tués avec le Commandant, que les 160. autres avoient été faits prisonniers de guerre, et que les Impériaux n'avoient perdu que dix hommes en cette occasion. On a trouvé dans ce Fort 50. chevaux, 60. bœufs et environ 150. moutons.

Les Troupes commandées par le Prince de Saxe-Hildburghausen, après s'être rassemblées dans l'Esclavonie, entre Brood et Gradiska, sont entrées en Bosnie, et elles se sont emparées d'un Fort situé sur le bord de la Riviere de Verbas, et dans lequel on a pris 40. ou 50. Turcs. Le Prince de Saxe-Hildburghausen a marché ensuite vers Balagnuck pour en former le blocus.

Les Habitans d'un grand nombre de Villages lui ont envoyé des Députés pour demander d'être reçus sous la protection de l'Empereur.

Le Comte de Vallis est en Valachie avec 14000. hommes, et le General Molk est entré en Moldavie.

Les Troupes Impériales n'ont encore rencontré aucun Corps de Turcs ou de Tartares qui se soit présenté pour s'oposer à leur marche, mais elles ont trouvé tout le pays ruiné, la plupart des Villages brulés et les chemins rendus presque impraticables.

Le 2. de ce mois, le Comte de Grun, Colonel, Commandant le Régiment du Prince Charles de Loraine, arriva à Vienne, et remit à l'Empereur une Lettre par laquelle le Comte de Seckendorf donne avis à S. M. I. que le Pacha de Nissa a rendu cetté Place le 28. du mois dernier. Ce Comte a remis en même-temps à l'Empereur les articles de la Capitulation accordée par le

Comte

Comte de Seckendorf à ce Pacha, et par laquelle on est convenu que la Garnison et les Habitans de Nissa seroient traités comme l'avoient été ci-devant la Garnison et les Habitans de Belgrade; que la Garnison sortiroit de la Place avec tous les honneurs militaires; que les Habitans pouroient emporter tous leurs effets et emmener leurs femmes, leurs enfans et leurs esclaves, à l'exception neanmoins des esclaves Chrétiens, et qu'on leur fourniroit tous les chariots et les chevaux nécessaires pour les conduire jusqu'à Sophie, qui est la Place la plus voisine; que si par accident ou autrement quelqu'un de part ou d'autre tiroit un coup d'armes à feu, cela ne seroit point réputé une infraction à la Capitulation; qu'on feroit restituer fidelement aux Habitans tout ce qui pouroit leur être enlevé par les Soldats de l'escorte qui leur seroit donnée, ou qu'on les en dédommageroit; que la Garnison et les Habitans n'abandonneroient la Ville que lorsqu'on leur auroit fourni les chariots et les chevaux qui leur ont été promis; et que jusqu'à ce temps il ne seroit permis à aucun Soldat, ni même à aucun Officier de l'Armée Imperiale, d'entrer dans la Ville sous quelque prétexte que ce fût; qu'on laisseroit à la Garnison et aux Habitans la liberté d'acheter tous les vivres dont ils auroient besoin; que pendant qu'ils seroient en marche pour se rendre à Sophie, l'escorte les leur feroit fournir sur la route, et que l'Officier qui commanderoit l'escorte, empêcheroit qu'on ne les leur fît payer au-delà du prix ordinaire; qu'après être arrivés à Sophie, ils renvoyeroient les chariots et les chevaux qui auroient servi à porter leurs effets et leurs bagages, et que pour garantie de l'execution de cet article, ils laisse-

roient dans le Camp du Comte de Seckendorf deux ôtages, que ce General feroit conduire à Sophie, sous une escorte, aussi-tôt après que cet article auroit été executé; que le Pacha et les Officiers de la Garnison indiqueroient de bonne foi le nombre des Canons et des Mortiers, la quantité de munitions de guerre et les Magasins qui sont dans la Place, qu'ils indiqueroient de même les mines et les souterrains, et que le jour que l'Armée Impériale se presenteroit devant Nissa, on lui consigneroit, selon la coûtume, les Portes de la Ville.

Quelques jours après que le Comte de Miglio s'est emparé de Rasseim, le Duc de Loraine et le Comte de Seckendorf, allerent visiter ce Fort, dans les environs duquel on a formé un Camp.

Voici le détail qu'on a apris depuis sur la prise de Nissa. Le Comte Philippi ayant bloqué la Ville avec le Corps de Troupes qui est sous ses ordres, et ayant fait sommer le Pacha de se rendre, ce dernier lui répondit, que comme le Grand Seigneur n'avoit donné aucune atteinte au Traité de Passarowitz, et que Sa Hautesse, au contraire avoit toujours témoigné qu'elle désiroit d'entretenir la paix avec S. M. I. il étoit surpris qu'on eût formé le blocus de Nissa et qu'on exigeât qu'il la remît aux Troupes Impériales, qu'il prioit qu'on lui accordât un terme de vingt jours, afin qu'il pût donner avis au Grand Seigneur de la demande du Comte Philippi et recevoir les ordres de Sa Hautesse sur la conduite qu'il devoit tenir en cette occasion.

La Lettre du Pacha fut envoyée le même jour par le Comte Philippi au Duc de Loraine et au Comte de Seckendorf, qui le chargerent de ré-

pondre

pondre que les motifs de la déclaration de guerre étoient assés amplement specifiés dans le Manifeste de l'Empereur ; que du reste on n'accordoit à la Garnison que jusqu'au 25. pour se déterminer sur le parti qu'elle prendroit ; que si la Ville n'étoit pas renduë ce jour-là, on donneroit l'assaut, et que si elle étoit prise de cette maniere, on n'épargneroit aucun des Habitans, de quelque âge ou de quelque Sexe qu'ils fussent. Le Pacha intimidé par cette réponse, accepta le terme qu'on lui prescrivoit, et le Comte Philippi ayant fait aprocher de la Place ses Troupes, l'Archevêque de la Ville vint au Camp de ce Général avec un grand nombre de Rasciens. Cet Archevêque raporta que la Garnison composée d'environ 600. Hommes avoit été d'avis de se défendre jusqu'à la derniere extrémité, mais que les Habitans avoient demandé qu'on n'attendît pas l'assaut.

Le Duc de Loraine se rendit le 24. au Camp du Comte Philippi, et trente Turcs qui étant sortis de la Place, pour reconnoître les dispositions des Imperiaux, ayant pris quelques pieces de Gibier, les envoyerent à ce Prince.

Le lendemain le Pacha de Nissa capitula, ainsi qu'il avoit été reglé, et le 26. le Comte de Seckendorf, pendant qu'il marchoit avec toute l'Infanterie pour se rendre devant la Place, rencontra le Comte de Grun que le Comte Philippi lui avoit dépêché, pour l'informer qu'on étoit d'accord avec le Pacha sur les articles de la Capitulation, mais que ce Commandant ni la Garnison ne vouloient remettre la Place qu'après qu'elle auroit été investie dans les formes par l'Armée Imperiale, afin de paroître avoir été contraint de céder à la superiorité du nombre.

Le Comte de Seckendorf ayant consenti à ce que les Turcs demandoient, il envoya ordre à la Cavalerie de hâter sa marche, et de faire la diligence nécessaire pour arriver le 28. devant Nissa. Ce jour-là de grand matin, la plus grande partie de l'Armée se mit en ordre de bataille au pied du Glacis. A huit heures le Comte de Seckendorf envoya un Interpréte au Pacha pour lui signifier que, suivant la convention faite avec la Garnison, non-seulement toute l'Armée Imperiale s'étoit mise en marche, mais même la plus grande partie étoit campée actuellement à la vûë de la Place; qu'ainsi on comptoit que la Garnison executeroit aussi de son côté sa promesse, et qu'elle remettroit dans le jour les Portes de la Ville.

L'Interpréte donna avis sur le midi que la Garnison étoit resoluë de se conformer aux articles de la Capitulation; que le Pacha et les Principaux Officiers déliberoient actuellement à ce sujet, et que dès que leurs conferences seroient terminées, on porteroit au Duc de Loraine les Clefs des Portes de la Ville et des Magazins.

L'après-midi vers les quatre heures, l'Interpréte revint au Camp des Imperiaux, et il dit que les Députés qui avoient été chargés des Clefs, étoient déja sortis de la Ville. Aussi-tôt le Duc de Loraine se rendit avec le Comte de Seckendorf, le Comte Philippi et la plûpart des autres Généraux, près de la Porte de Widden, dans les environs de laquelle on avoit posté un détachement de Cavalerie, et les Députés qui étoient au nombre de cinq, lui presenterent dans un Bassin d'argent, couvert d'un Mouchoir de Soye, les Clefs des trois Portes de la Ville et celles

celles des deux Magazins. Le Principal d'entr'eux dit en même temps à ce Prince que la Ville se soûmetoit par nécessité aux Armes de l'Empereur, et il demanda l'execution de ce qui avoit été promis par la Capitulation.

Le Duc de Loraine répondit qu'on avoit coûtume d'executer ponctuellement tout ce qui se promettoit au nom de S. M. Imp. et que les Chariots et les Chevaux nécessaires pour l'évacuation de la Place seroient fournis à la Garnison et aux Habitans. Les Députés demanderent ensuite la grace d'un Déserteur du Regiment de Maruli, et on promit de lui accorder son pardon.

Le même jour, le Prince Charles de Loraine, à la tête de 600. Grenadiers, prit possession des trois Portes de la Ville, qui a été évacuée le 29.

Le Comte de Seckendorf, après avoir fait occuper cette Place par un détachement des Troupes Imperiales, fit marcher le Général Schmettau avec un Corps considerable d'Infanterie et de Cavalerie du côté de Widden, pour observer les mouvemens d'un Corps de Troupes des Ennemis, qui est dans les environs, et pour mettre la Bulgarie à contribution, et il donna ordre à ce Général de ne marcher, autant qu'il seroit possible, qu'en ordre de Bataille, afin de prévenir toute surprise. Quoique le Corps des Troupes Ottomanes assemblé en Bosnie, soit considérable et bien discipliné, il n'a jusqu'à present porté aucun obstacle aux operations de l'Armée de l'Empereur.

Le Prince de Saxe-Hildburghausen a mandé à S. M. Imp. que lorsqu'il s'étoit aproché de Balagnuck, le Pacha de cette Place n'avoit pas

voulu recevoir l'Officier qui étoit allé avec un Trompette pour le sommer de se rendre, et qu'il avoit fait tirer sur lui quelques coups de canon, dont le Cheval de l'Officier avoit été tué, et celui du Trompette blessé. Ce Prince ajoûte dans sa Lettre qu'il faisoit les dispositions nécessaires pour assieger la Place; qu'il avoit emporté d'assaut un des Forts qui en défendoient l'aproche, que tous les Turcs qui étoient en garnison dans ce Fort avoient été faits prisonniers de guerre, et qu'on y avoit trouvé 18. pieces de canon, et des munitions de guerre et de bouche.

L'Empereur a reçû avis par un Courier arrivé de Valachie le 5. de ce mois, que le Général Ghilani, ayant été détaché par le Comte François de Vallis, qui commnnde les Troupes Imperiales assemblées dans cette Province, pour s'emparer de la Ville de Bucharest, où le Hospodar de Valachie fait sa residence, le Hospodar avoit abandonné la Ville à l'aproche du Comte de Ghilani, et qu'il avoit emmené avec lui sa Famille et emporté ses trésors.

Le même Courier a raporté que le Comte François de Vallis avoit imposé à la Valachie une contribution de 300000. écus, que le Chancelier du Hospodar étoit allé trouver le Comte Ghilani pour convenir avec lui des termes du payement de cette contribution, et que les cinq principaux Chefs de la Regence du Pays s'étoient rendus auprès du même Général, et avoient prêté entre ses mains le serment de fidelité à l'Empereur.

La joye que ces differentes nouvelles ont causée, a été troublée par celle de la défaite du Corps commandé par le Baron de Raunach. Ce Corps qui étoit composé de 600. Hommes de Troupes

pes reglées et d'environ 4000. Hommes de Milice, ayant été surpris près de Vacap par 7000. Turcs, les Troupes de Milice, après une foible resistance ont été mises en fuite, et les 600. Hommes de Troupes reglées qui n'ont point voulu suivre leur exemple, ont été taillées en pieces.

ITALIE.

SElon les Lettres de Rome, la *récolte* a été si abondante dans la plupart des Provinces de cet Etat, qu'on a accordé diverses permissions de faire sortir des Grains, presque toutes demandées pour des envois en Espagne.

Selon ces Lettres, le Clergé de la Paroisse de S. Chrisogone *in Trastevere*, fit le 21. du mois dernier la Procession solemnelle qu'il a coûtume de faire tous les ans à pareil jour, et le Cardinal Ruspoli envoya plusieurs Estafiers avec des flambeaux pour marcher devant la Baniere. Un de ces Estafiers ayant pris querelle avec les Soldats qui accompagnoient la Procession, et ayant poussé son flambeau dans le visage de l'un d'eux celui-ci lui donna sur la tête un coup d'un bâton ferré. Tous les Estafiers mirent sur le champ l'épée à la main et ils attaquerent les Soldats, ce qui produisit un grand desordre.

Le Pape a accordé une Indulgence pleniere en forme de Jubilé, et a ordonné des Prieres publiques pour demander à Dieu qu'il lui plaise de favoriser les Armes de l'Empereur contre les Turcs.

Les Lettres de Venise portent qu'on y avoit apris par les Capitaines de quelques Vaisseaux revenus du Levant le mois de Juillet dernier, que sur l'avis que les Troupes Imperiales assemblées en Hon-

grie s'avançoient vers les frontieres de l'Empire Ottoman, le Grand Seigneur avoit envoyé ordre à tous les Pachas des Provinces qu'il possede en Europe, de marcher avec les Troupes de leurs Gouvernemens du côté de la Hongrie, pour s'oposer aux entreprises de l'Empereur ; que Sa Hautesse faisoit donner à chaque Compagnie de Janissaires 50. Tomans par mois au-delà de la paye ordinaire ; que les Ministres de la Porte avoient de fréquentes conférences avec le Bayle qui réside à Constantinople de la part de la République de Venise, et qu'ils lui avoient témoigné que le Grand Seigneur esperoit qu'elle ne se joindroit pas à l'Empereur pour faire la guerre à l'Empire Ottoman.

On mande de Genes, que le refus que M. de Rivarola a fait d'accorder aux Rebelles de l'Isle de Corse la suspension d'Armes qu'ils avoient demandée, les a déterminés à masquer la Place de la Bastie par un détachement considérable de Troupes, afin d'empêcher la Garnison de faire des sorties et de les inquieter pendant le temps de la moisson.

On a reçû avis qu'un Bâtiment qui ne portoit aucun Pavillon, avoit débarqué à Porto-Vecchio de la poudre et d'autres munitions pour les Rebelles.

Les Lettres de Toscane marquent que le 16. du mois dernier la Garnison de la Ville de Florence s'étant assemblée dans le Château de S. Jean-Baptiste, les Officiers avoient prêté serment au Duc de Loraine entre les mains du Prince de Craon, et qu'après cette cerémonie on avoit distribué aux Soldats des Cocardes semblables à celles que portoient les Soldats des Troupes du Duc de Loraine.

Ces Lettres ajoûtent que les Magistrats et les

Officiers

Officiers de la Garnison de Livourne avoient prêté aussi serment au commencement de ce mois à ce Prince, entre les mains du Major General Bretewitz.

On mande de Cagliari, Ville Capitale du Royaume de Sardaigne, que le 16. Juin dernier, l'Archevêque avoit celebré pontificalement dans l'Eglise de la Cathédrale, une Messe solemnelle à plusieurs Chœurs de Musique, suivie d'un *Te Deum*, pendant lequel on fit plusieurs décharges de toute l'Artillerie des Forts et de la Ville, à l'occasion du Mariage du Roy, et de l'arrivée de la Princesse de Loraine dans ses Etats; que le Marquis de Rivarol, Viceroy de Sardaigne, qui avoit assisté en céremonie à la Messe et au *Te Deum*, avoit donné le même jour un magnifique dîné à l'Archevêque, au Gouverneur de la Ville, aux Chefs des Magistrats, aux Generaux de la Milice du Royaume, Colonels, Majors, Commandans de differens Corps, &c. que le soir le Viceroy avoit encore donné un grand repas, où les Dames de la premiere distinction avoient été invitées, ainsi que la principale Noblesse de la Ville, après lequel on vit tirer du Palais du Viceroy un superbe Feu d'artifice qui représentoit le *Temple de la Paix*, avec tous les attributs convenables dans la conjoncture présente de la Paix, et du Mariage du Roy avec la Princesse de Loraine: Le Bal commença dabord après le Feu d'artifice, et on y distribua avec profusion toute sorte de rafraîchissemens; il y eut aussi differens Concerts dans le grand Sallon du Palais, et le dernier jour des Réjoüissances, on y représenta un *Drame*, intitulé, *La Pace Promuba*, Dialogue en Vers Italiens entre la *Paix*,

Mars et l'*Amour*, lequel fut executé dans la plus grande perfection.

Toutes ces differentes Fêtes ont été données et ordonnées par le Viceroy, pendant trois jours consécutifs, avec de grandes et magnifiques illuminations, tant en dedans qu'en dehors de son Palais.

GRANDE-BRETAGNE.

On aprend de Londres, que les Officiers de la Paroisse de sainte Marguerite, font tirer le Portrait de *Marie Patten*, qui est retirée depuis un grand nombre d'années dans la Maison des Pauvres de cette Paroisse, et qu'on dit être âgée de 136. ans. Cette femme malgré son grand âge, marche encore et elle a conservé l'usage de tous ses sens.

On aprend aussi que ces jours derniers la Populace maltraita à coups de bâton et à coups de pierre, un homme par lequel un Marchand qui vendoit de l'Eau-de-vie de Genêvre en détail, avoit été dénoncé, et l'on craint qu'il ne meure de ses blessures.

LORAINE.

ETAT des principaux Officiers du Roy de Pologne STANISLAS *Premier, Duc de Loraine et de Bar.*

Le Duc *Ossolinsky*, Grand-Maître de la Maison du Roy.
Le Comte *Zaluski*, Grand-Aumônier.
Le Comte de *Bethune*, Grand-Chambellan.
Le Chevalier de *Wiltz*, Grand-Ecuyer.

Le

Le Commandeur de *Thianges*, Grand-Veneur.
Le Comte d'*Ossonville*, Grand-Louvetier.
Le Marquis de *Lamberty*, Capitaine en chef des Gardes du Roy.
Le Marquis d'*Heudicourt de Lenoncourt*, Grand Maître de la Garderobbe.
Le Baron de *Mecheck*, Maréchal de la Cour.
Le Comte de *Marsan*, premier Maître d'Hôtel.
Le Chevalier de *Giuly*, Premier Ecuyer.

Gentilshommes de la Chambre.

Le Marquis de Casteja.
Le Comte de Valanglart.

Chambelans ordinaires.

Le Marquis de Meuse.
Le Marquis de Brassac.
Le Comte de Croix.
Le Chevalier de Serinchamp.
Le Marquis de Nettencour.
Le Comte de Ligneville.

Chambelans Pensionnaires.

Le Comte Berusiny, Premier Chambelan.
Le Comte Dandelau.

Chambelans Honoraires.

Le Marquis de Lamberty.
Le Comte de Tornielle.
Le Marquis des Salles.
Le Comte de Ludre.
Le Marquis de Gustine.
Le Marquis de Choiseüil.
Le Chevalier du Châtelet.
Le Marquis du Châtelet.

Le

Le Marquis de Bassompierre.
Le Comte de Gournay.
Le Marquis de Bousey.
Le Comte d'Hunolstein.

Gentilshommes ordinaires.

Le Marquis de Casteja.
Le Comte de Valanglart.
Le Comte de Grossoles.
Le Marquis de Massolles.
M. Miascosky.
Le Chevalier de la Roche-Aymon.
Le Marquis de Martigny.
Le Chevalier de Kennel.
M. Horsky.
Le Chevalier de Belac.
Le Chevalier de Pimont.
Le Baron de Maillart.

Gentilshommes d'honneur.

M. de Varanges.
Le Chevalier de Sommery.
Le Chevalier de Soupire.
M. de Burges.
M. Wadbary
M. Equerty.
M. de Nonsart.
M. de Saint Vincent.
M. de Brillon.
M. de Bouvet.
M. Le Chevalier de Bouvet.
M. Dannonville.

CONSEILS

CONSEILS.

Le Conseil d'Etat ordinaire, établi par Edit du 27. May, a commencé de s'assembler le 19. Juillet dernier dans une des Salles du Château de Luneville, en présence du Roy. Ce Conseil est composé de

M. le Marquis de la *Galaisiere*, Chancelier, Garde des Sceaux et Chef des Conseils.

Conseillers-Secretaires d'Etat.

M. de *Lecey de Changey*, Conseiller au Grand Conseil du Roy de France.

M. l'Abbé de *Rouvroy*, ci-devant Conseiller-Secretaire d'Etat du Duc de Loraine.

Conseillers d'Etat ordinaires.

M. *Daniel*, Conseiller au Parlement de Metz.

M. *Gallois*, second Président du Bureau des Finances à Roüen, Procureur General de la Réformation, et Inspecteur General des Eaux et Forêts du Département de Roüen.

M. *Abram*, Conseiller de la Cour Souveraine de Nancy.

M. *Protin de Vulmont*, ci-devant Conseiller d'Etat du Duc de Loraine.

M. *Regnault d'Ubexy*, ci-devant chargé des affaires du Duc de Loraine à la Cour de France et Voyer de la Loraine.

M. *Roüot*, Conseiller de la Cour Souveraine de Nancy.

Les Premiers Présidens et Procureurs Generaux de la Cour Souveraine de Loraine et Barois et Chambre des Comptes de Loraine, les Président et Procureur General de la Chambre des

des Comptes de Bar, ont aussi le Titre de Conseillers d'Etat, voix, séance et rang audit Conseil, du jour des Commissions qui leur en seront expediées.

CONSEIL ROYAL des Finances, et du Commerce, établi par Edit du premier Juin.

Ce Conseil s'assembla pour la premiere fois le 20 Juillet. Ceux qui le composent, sont :
M. le Chancelier.
M. de Lecey de Changey.
M. Gallois.
M. Protin de Vulmont.
M. Regnault d'Ubexy.

ADDITION

Aux Nouvelles Etrangeres.

On aprend en dernier lieu de Russie, que peu de jours après que les Moscovites étoient entrés dans Oczakow, les Turcs avoient abandonné la Forteresse de Kimbur.

On a apris en même-temps que le Comte de Munich s'étoit mis en marche pour aller former le Siege de Bender, et que le bruit couroit à l'Armée que le Grand Visir paroissoit déterminé à hazarder une bataille, tant parce que l'Armée Ottomane commençoit à manquer de vivres, que pour satisfaire le Kan de Crimée qui se plaignoit vivement de l'inaction des Turcs, et qui avoit témoigné qu'il étoit plus convenable de lui renvoyer ses Troupes, pour qu'il pût les employer

employer à la défense de son Pays, que de les retenir dans un Camp où elles n'étoient pas plus utiles au Grand Seigneur qu'à lui.

Les Lettres du General Lescy du 11. Juillet, portent que la Flotte du Grand Seigneur, composée de trois Vaisseaux de guerre, de 13. Sultanes, de 14. Galeres et de 50. autres Bâtimens, s'étoit aprochée de la Flotte de S. M. Cz. et qu'elle l'avoit canonnée pendant plusieurs heures, mais que l'Artillerie des Galeres et des Galiotes Moscovites avoit été si bien servie, que les Ennemis avoient été obligés de se retirer.

Un des Prisonniers qui sont détenus dans la Citadelle de Pétersbourg, a avoüé à la torture qu'il avoit eû part aux deux derniers Incendies, et il a déclaré plusieurs de ses complices, qui sont actuellement en fuite. Quelques-uns de ces Scélerats, malgré les précautions prises par le Gouvernement pour s'oposer à leurs entreprises, ont encore tenté depuis peu de mettre le feu à un quartier de cette Ville, mais la diligence avec laquelle on abatit les maisons qui brûloient, empêcha le progrés du feu. On a trouvé au commencement de ce mois dans le Vestibule du Palais un billet qui portoit qu'il étoit inutile de chercher à découvrir les Incendiaires qu'on n'avoit point encore arrêtés, et qu'ils avoient pris de si justes mesures qu'ils ne seroient jamais connus.

Le 29. Juillet dernier, pendant qu'on celebroit l'Office divin dans la nouvelle Eglise de Petersbourg, un inconnu y entra, et s'étant aproché du Prêtre qui étoit à l'Autel, il lui remit un papier dans lequel il y avoit de l'argent, qu'on lui dit être destiné pour les pauvres. Il sortit ensuite de l'Eglise sans qu'on s'en aperçût.

Aprés

Après l'Office, le Prêtre ouvrit le papier, et il y lût qu'on l'avertissoit de sauver les meilleurs effets de l'Eglise, parce que dans trois jours on mettroit le feu dans le quartier où elle est située. L'épouvante se répandit aussi-tôt dans tout le voisinage, et les Habitans du quartier s'empresserent de mettre leurs effets en sûreté. Cependant cette menace n'a pas encore eû d'effet, et on a lieu de croire que la vigilance du Gouvernement en a empêché l'execution. Pour préserver du feu les principaux Edifices, on a donné ordre d'abatre toutes les maisons de bois qui sont dans les environs, et les Galeriens sont employés à ce travail.

On écrit d'Allemagne, qu'un Corps de Troupes, composé de 3500. hommes, auquel le Prince de Saxe-Hildburghausen avoit fait passer la Riviere de Verbas, avoit été attaqué le 4. Août par les Turcs, et qu'il avoit été entierement défait. Les mêmes Lettres portent que la Cavalerie s'étoit retirée en assés bon ordre jusqu'à la Riviere, mais que le Pont qu'on avoit construit, ayant été rompu par les Ennemis, et cette Riviere n'étant point guéable, la plûpart des Cavaliers et des Chevaux s'étoient noyés. Quatre pieces de Canon que ce Prince avoit fait conduire au Camp qu'occupoit ce Corps de Troupes, ont été prises par les Turcs, ainsi que toutes les Munitions qui y étoient et les bagages des Officiers et des Soldats. Le Comte de Halleweil et M. de Prokosok, Colonels, ont été tués en cette occasion.

Le Prince de Saxe-Hildburghausen, quelques jours avant cet évenement, avoit été averti que les Ennemis avoient dessein de le surprendre,

mais

mais il n'avoit pas crû devoir faire plus de cas de cet avis que de plusieurs autres, qu'il avoit déja reçûs et qui s'étoient trouvés sans fondement. Ce Prince ayant été informé dans le même moment qu'il reçut la nouvelle de cet échec, qu'un autre Corps de Troupes Ottomanes s'avançoit pour l'attaquer, et se sentant trop foible pour attendre l'Ennemi, il a pris le parti de lever le Siege de Balagnuck, et il a été obligé par la précipitation de sa retraite, d'abandonner deux Mortiers, six pieces de Canon et beaucoup de bagages et de Munitions.

Pendant que les Impériaux se retiroient, la Garnison de la Place a fait une sortie, et elle a chargé leur arriere-garde dont elle a taillé en pieces la plus grande partie.

Le 5. et le 6. le Prince de Saxe-Hildburghausen, fit une si grande diligence qu'il a passé heureusement la Save et s'est retiré en Esclavonie sous le Canon de Gradiska. La retraite de ce Prince a obligé le Comte Esterhasi et le Comte de Herberstein de sortir de la Croatie Turque avec les Troupes qui sont sous leurs ordres.

Un Courier dépêché par le Comte de Seckendorf, a donné avis que sur la nouvelle de la marche d'un Détachement considérable de Troupes Turques que le Grand Visir avoit envoyé pour mettre le feu aux Magasins établis sur les bords de la Riviere de Timock, ce General avoit fait avancer des Troupes de ce côté pour s'opposer au dessein des Ennemis, et qu'il avoit fait marcher en même-temps 20. Compagnies de Grenadiers, et plusieurs Régimens de Cuirassiers avec six pieces de Canon, pour investir la Ville de Widden, dont on dit que la Garnison est composée de 5000. Jannissaires et de 1000. Spahis.

Quel-

Quelques Déserteurs de cette Garnison ont assuré que le Grand Visir avoit mandé au Pacha de la Place, qu'il pouvoit compter sur un secours considérable, et que la plûpart des Habitans de la Ville avoient demandé la permission de se retirer avec leurs effets avant le blocus, mais que le Pacha la leur avoit refusée.

La Ville de Widden est beaucoup mieux fortifiée, mieux pourvûë d'Artillerie et de vivres, et d'une aproche plus difficile que celle de Nissa, mais on espere que le peu d'experience des Officiers et des Ingenieurs des Ennemis dans l'art de défendre les Places, leur rendra ces avantages inutiles.

Ces Lettres ajoûtent que plus l'Armée imperiale avance dans les Etats du Grand Seigneur, plus on s'aperçoit que les Turcs n'ont pas eû toute la prévoyance qu'on leur avoit suposée. Elle n'a trouvé les chemins difficiles que sur la frontiere, et si l'on excepte quelques endroits, les Ennemis n'ont point rendu le Pays impraticable par des coupures et par des abatis d'arbres, comme quelques Lettres l'avoient assuré.

On mande de Lisbonne, qu'on y avoit apris par un Bâtiment arrivé d'Afrique, que le Marquis d'Antin croisoit à la hauteur de Salé avec l'Escadre Françoise dont il a le commandement, et qui devoit être jointe par deux autres Vaisseaux qu'il attendoit de Cadix.

Les avis reçûs de Mequinez, portent qu'il y avoit eû entre l'Armée de Muley Lariba, Roy de Maroc et celle de Muley Abdallah, son Prédécesseur, une bataille, dans laquelle les Troupes du dernier avoient été battuës et mises en fuite.

Ces avis ajoûtent que le Maure qui, à la tête

de

de 30000. Paysans armés avoit obligé les Habitans de la Ville de Sainte Croix de lui ouvrir leurs Portes et de lui livrer le Gouverneur de la Place, continuoit de faire des courses dans les diverses Provinces du Royaume de Maroc, sans se déclarer pour l'un ni pour l'autre parti, et qu'il se disoit envoyé par Mahomet pour rétablir la tranquillité dans sa Patrie.

On écrit de Rôme que le Cardinal Ottoboni a fait mettre dans une magnifique Chasse le Corps de S. *Onesime*, Evêque Grec, qu'on présume être le même dont il est parlé dans les Epitres de S. Paul, et qu'il a envoyé chés le Duc de Saint Aignan cette Relique dont il fait présent à la Reine de France.

On aprend de Genêve que les Magistrats ayant été avertis que quelques Habitans de cette Ville prenoient souvent la liberté de faire en public des déclamations contre la maniere dont les affaires de la République étoient administrées, ils avoient fait avertir plusieurs fois ces Habitans d'être plus moderés dans leurs discours ; que comme les remontrances ont été inutiles, ils se sont crûs obligés de faire arrêter trois des principaux, et jugeant qu'un exemple de séverité étoit nécessaire pour contenir les autres, ils ont pris le parti de les condamner au bannissement.

Pendant qu'ils étoient assemblés pour prononcer la Sentence, quelques-uns des amis des prisonniers exciterent une émeute, et à la tête d'un grand nombre d'Habitans qui prirent les Armes et qui se joignirent à eux, ils attaquerent le Détachement de la Garnison, qui étoit sous les Armes dans la Place vis-à-vis l'Hôtel de Ville. Ce Détachement fit feu sur eux et en tua plusieurs, mais

mais enfin il fut obligé de ceder au nombre et de se retirer. Les Habitans forcerent aussi-tôt les Portes de l'Hôtel de Ville, et ils se saisirent de quelques Magistrats qu'il conduisirent en prison.

On mande de Bruxelles, que le 26. Août l'Archiduchesse Gouvernante déclara qu'elle continueroit d'être chargée du Gouvernement des Pays-Pas, et que le Duc de Loraine ne se rendroit point en ce Pays. Ce Prince a envoyé ordre aux Troupes de sa Maison, qui sont à Mons, de se tenir prêtes à partir pour la Toscane.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roy a donné l'Abbaye Royale de Saint Germain des-Prez au Comte de Clermont, Prince du Sang, lequel a remis l'Abbaye de Saint Claude, celle de Marmoutier, et celle de Cercamp.

S. M. a donné la Place d'Intendant des Classes de la Marine à M. d'Orgeville, Maître des Requêtes, lequel est remplacé dans l'Intendance des Isles du Vent, par M. de la Croix, Commissaire Général de la Marine.

Le

Le 4. de ce mois, le Roy prit le Deuil en violet pour la mort du Grand Duc de Toscane, et S. M. le quitta le 15.

S. M. a nommé le Comte de Saint Severin son Ambassadeur auprès du Roy de Suede.

Le Roy a accordé à M. de S. Simon, Brigadier de Cavalerie, et Mestre de Camp du Regiment de son nom, la permission de s'en démettre en faveur du Comte de Saint Simon, son Fils aîné, Capitaine dans le même Regiment.

Le vingt, le Corps de Ville se rendit à Versailles, et il eut audience du Roy avec les céremonies accoûtumées. Il fut presenté à S. M. par le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, et conduit par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Céremonies. M. Veron, Conseiller de Ville, et M. Meny, Notaire, qui avoient été élûs Echevins dans l'Assemblée tenuë à l'Hôtel de Ville le 16. prêterent entre les mains du Roy le serment de fidélité, dont le Comte de Maurepas fit la leeture, le Scrutin ayant été presenté par M. Moreau, Avocat du Roy du Châtelet, qui fit un très-beau discours.

Le

Le même jour le Corps de Ville eut l'honneur de rendre ses respects à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, et à Mesdames de France.

Le vingt-deux, les Députés des Etats de Languedoc eurent audience du Roy. Ils furent presentés à S. M. par le Prince de Dombes, Gouverneur de la Province, et par le Comte de Saint Florentin, Secretaire d'Etat, et conduits par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Céremonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Carcassone, qui porta la parole, du Baron de la Farre-Tornac, pour la Noblesse, et de Messieurs Gilly et Daudé, Députés du Tiers Etat.

M. le Gendre, Premier Chirurgien du Roy d'Espagne, qui l'avoit suivi à Madrid, et qui a toujours servi auprès de sa Personne, étant mort depuis peu en Espagne, M. Desprez, natif d'Angers, Chirurgien établi à Paris, a été nommé pour remplir sa place.

Le quinze, Fête de l'Assomption de la Vierge, on executa parfaitement au Concert Spirituel du Château des Tuilleries,

fteries, une suite de Symphonie du Sieur Aubert; elle fut suivie du Motet *Exultate Justi*, de M. de la Lande, et d'un autre petit Motet du Sieur *Gaumé*, chanté par deux Basses-Tailles; la Dlle *Fel* y a chanté un Air Italien, qui a été suivi d'un très beau Motet, *In exitu Israel*, de M. de *Monteclair*, qui a terminé le Concert.

DISCOURS prononcé par l'Evêque Comte de Valence, en benissant, dans son Eglise Cathedrale, les Drapeaux du Regiment DAUPHIN, *le 21. Juillet dernier.*

C'Est une Cérémonie aussi ancienne que la Religion, et que les plus intrépides Guerriers se sont faits dans tous les temps un devoir de remplir; d'offrir aux pieds des Autels leurs Drapeaux et leurs Etendarts : Et l'Eglise conserve encore, avec respect, la mémoire de ces Princes magnanimes, qui venoient dans le Sanctuaire y recevoir les armes avec lesquelles ils devoient combattre leurs Ennemis, et qui y raportoient ces mêmes armes, après les avoir vaincus.

Avec quelle joye, *Messieurs*, ne vous voyons-nous pas, animés du même esprit, renouveller le même spectacle? Veritábles Adorateurs du Dieu des Armées, venir vous dévoüer encore en sa présence aux besoins de l'Etat; y renvoyer toute la gloire que vous venez d'acque

ris dans la derniere Guerre, et reconnoître par cet hommage public, que si c'est vous qui avez livré les batailles, c'est lui qui vous a donné la victoire?

Nous l'avons éprouvé, *Messieurs* : La joye qui revient des plus grands avantages de la Guerre, n'est jamais bien pure. Le deüil accompagne ordinairement les Triomphes. Les acclamations qui suivent la victoire, sont toujours interrompuës par les cris des femmes d'Israël, qui redemandent leurs époux et leurs fils. Les Peuples gémissent sous le poids des subsides. Les vertus et les Arts languissent dans le tumulte des armes; et nous achetons toujours trop cherement le gain des batailles par les pertes qu'elles nous causent.

Graces en soient renduës à la Divine Bonté! Nous vivons sous un Prince, qui, convaincu que les Guerres les plus glorieuses aux Souverains, ne sont pas toujours les plus heureuses pour les Peuples, en vient de terminer une qui lui promettoit d'étendre encore plus les limites de son Empire. Maître de son cœur, jaloux de regner sur les nôtres, après avoir vaincu ses Ennemis, il a voulu, pour ainsi dire, vaincre la victoire elle-même; Nôtre bonheur l'a emporté sur les interêts de sa propre gloire. L'Ange tutelaire de la France est devenu celui de toute l'Europe; et nous pouvons aujourd'hui partager, sans mêlange de tristesse, la gloire et la felicité du plus puissant de tous les Rois, et du Meilleur de tous les Maîtres.

La haute réputation, *Monsieur*, du Héros qui vous a donné le jour *, ne nous a rendus que plus attentifs aux premiers pas que vous

* *Le Comte de Maillebois.*

avez

avez fait dans le chemin de la gloire. Il n'a pas tenu à vous de lui faire payer bien cher cette noble audace qu'il vous a transmise avec le sang. Nous avons plus d'une fois partagé sur vous sa joye et ses allarmes : Et si son intrépidité dans les Combats, nous avoit dit ce que vous deviez être, les premiers essais de votre valeur nous annoncent encore plus ce que vous serez un jour.

Continuez donc, *Monsieur*, à vous rendre digne des regards du jeune Prince dont vous avez l'honneur de commander le Regiment : Et tandis que ces Hommes admirables **, que Dieu semble avoir choisis pour présider à son éducation, travailleront de concert à former son cœur à la vertu, et sur-tout à cette sagesse soûmise et héroïque, si convenable à la sublimité de son Rang, remplissez de plus en plus le vôtre de ces principes et de ces sentimens qui font les grands Hommes dans le métier de la Guerre : C'est par-là que vous mériterez un jour de combattre à ses côtés, d'être associé à ses premiers travaux militaires, et de lui préparer les lauriers que les jeux de son aimable enfance nous annoncent qu'il cüillera un jour dans le champ de la Victoire.

Braves et généreux Guerriers, restes prétieux échapés à tant de dangers, joüissez, à l'ombre de vos Palmes, et dans le sein de la Paix du fruit de vos fatigues et de vos travaux : Dieu vous y prépare d'autres Couronnes, et vous invite à d'autres Triomphes.

Que sert de gagner des Batailles, si l'ame du Conquerant devient la victime de ses succès ?

** *Le Duc de Châtillon. L'Evêque de Mirepoix.*

La gloire des Armes passe et s'évanoüit avec les Victoires, et les Trophées, à moins que la Pieté Chrétienne n'en consacre la durée : Et rien ne soûtient le caractere de l'Immortalité que ce qui se fait pour la Religion, qui seule a reçû la promesse d'être éternelle.

L'Académie Françoise célébra le 25. de ce mois la Fête de S. Louis dans la Chapelle du Louvre. On chanta, pendant la Messe, un Pseaume en Musique de la composition du Sieur *Dornel.* Le R. P. *Perusseau*, Jesuite, prononça le Panegyrique du Saint Roy, avec cette éloquence que l'on admire depuis long-temps.

L'après midi, l'Académie distribua les Prix d'Eloquence et de Poësie, qui ont été remportés l'un et l'autre par le Pere Raynaud, de l'Oratoire.

Le même jour, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et celle des Sciences célébrerent la même Fête dans l'Eglise des R R. P P. de l'Oratoire, il y eut aussi un beau Motet pendant la Messe, de la composition du Sieur *du Bousset*, après laquelle le Panegyrique de S. Louis fut prononcé par M. l'Abbé *Chapelain*, jeune Homme de 23. ans, Fils du Procureur Général du Parlement de Roüen, qui, dans ce coup d'essai,

fit

fit voir de grands talens pour la Chaire.

Sur le Panegyrique prononcé par M. l'Abbé Chapelain.

Quand j'entendis le Chapelain ;
Orateur courageux et mâle ,
Percer des Loix l'affreux Dédale ,
En faveur du foible Orphelin ,
Roüen devint un autre Athene ;
De ses talens digne héritier ,
Son Fils nous charme et nous entraîne ;
Le Pere égala Démosthene ;
Et Fils effacera Fléchier.

Le 23. Août l'Evêque de Joppé, en Habits Pontificaux, fit la Benédiction de la premiere Pierre de la continuation du Bâtiment de l'Eglise des Augustins Déchaussés, près la Place des Victoires, dont la premiére Pierre avoit été posée par Louis XIII. en 1629. A la fin de cette Cérémonie, ce Prélat adressa au Peuple le discours suivant :

Il n'y a aucun de vous, Mes très-chers Freres, *qui ne soit édifié de la Cérémonie qui nous assemble, et qui n'y prenne part : la gloire de Dieu en est l'objet, l'utilité et la sûreté publique en sont les motifs. Cette Eglise, qui, depuis plus d'un Siécle, four-*

nit par ses Ministres à la Religion tant de secours de charité, et de si pieux exemples, doit son heureux commencement à la liberalité du Roy Louis XIII. de glorieuse mémoire, et à la pieté des Fideles : ne trouvera-t elle pas encore, Messieurs, *la même ressource dans la vôtre pour l'achever ? Chaque Pierre, élevée dans ce Temple par votre générosité, vous servira de titre pour participer aux Prieres et aux Saints Sacrifices que ces dignes Religieux y offrent tous les jours : Et cette pieuse Générosité vous fera mériter les Indulgences que l'Eglise accorde à ceux qui y contribueront. D'autres motifs peuvent exciter votre zele ; votre utilité et votre commodité vous les font appercevoir ; mais nous ne voulons devoir vos aumônes qu'à votre Pieté et à votre Religion.*

Le 25. Fête de S. Louis, le Concert d'Instrumens que l'Académie Royale de Musique donne tous les ans au Château des Tuilleries, à l'occasion de la Fête du Roy, a été executé le même jour par un grand nombre d'excellens Symphonistes de la même Académie, qui joüerent differens beaux morceaux de Musique de M. de Lulli, et d'autres Maîtres modernes.

LETTRE

LETTRE du R. P. Poisson, Provincial des Cordeliers, du 12. Août 1737.

JE viens, Monsieur, de lire, avec reconnoissance, l'Article de votre Mercure de Mars dernier, sur ma *seconde Lettre* : et je veux vous prouver ma gratitude.

Vous me remerciez *de vous avoir apris*, dites-vous, *bien des Particularitez litteraires*, par exemple, que, selon Tirin, la Capitale de l'Espagne étoit autrefois apellée *Mantoüe*, et que quand les Maures y eurent établi leurs Ecoles, ils lui donnerent le nom de *Madrid*, qui, en leur langue, signifie *la Ville des Lettres*, ou *la Mere des Sciences*. Et vous ajoûtez : *Il faut, pour le dire en passant, que ce Nom moderne ait été étrangement corrompu de l'Arabe, puisqu'on n'y voit aucun vestige de cette Langue. Mais Tirin ne s'est-il point trompé ?*

Malgré tout le bien que vous avez dit de moi, M. je crois entrevoir dans ces dernieres lignes, la petite et innocente malice avec laquelle vous avez voulu m'engager à rechercher ce que les Sçavans ont écrit sur le Nom de *Madrid* : et je vous

dois trop, pour ne pas m'acquitter de la commission que vous me donnez tacitement, et avec politesse.

Il ne vous paroît aucun vestige du Nom de *Madrid* dans la Langue Arabe; j'ignore cette Langue : mais François Lopez y trouve tout entier le Nom de *Madrid*, *in Funebribus Hispanicis Imperatricis*, *pag.* 87. Voilà le garant de Tirin. Non, Tirin ne s'est point trompé, ou il s'est trompé avec tous les Sçavans qui ont écrit sur le Nom de *Madrid*. Le Docte Serarius sur le Chap. I. du Livre des Juges, dit : *Celeberrima Hispaniæ Regum hodierna sedes Arabico nomine appellata est* Madrid, *id est*, *Mater Scientiæ*, *quia Mauri illic Scholas habuere, cum olim diceretur* Mantua, *ut aiunt Funebria Hispanica Imperatricis*, *pag.* 87. *b. ex Francisco Lopez* Tamarid *Interprete Linguæ Arabicæ*. Notre célébre Jean de la Haye adopte Lopez et Tirin, *Biblia Magna*, *et Bibl. Max. Cap. I. Judic. Vers. II.* Corneille de la Pierre, sur Josué, Chap. 15. Vers. 15. dit : *Metropolis Hispaniæ olim* Mantua *nuncupata*, *à Mauris occupata Africanè vocata est* Madrid, *id est*, *Mater Scientiæ*, *quod Mauri in ea Scholas et Acedemiam suam erexerint*. D'Avity, dans l'Ouvrage intitulé *le Monde*

entier

entier, Article de la Castille neuve, Editions de 1636. et de 1643. dit : *Ce Nom de* Madrid *que les Maures lui donnent, signifie en leur langage, Lieu des bons Vents, ou bon air.* Notre Sçavant Waddingue, Tom. I. de ses Annales, à l'An 1224. Nomb. 24. dit simplement, *Mantuam Carpentanam aliis Majoritum, vulgò Madritum.* Le Grand Dictionnaire de Moreri, Edition de Paris 1718. dit: *Madrid... dont quelques Auteurs raportent la Fondation aux Maures ou aux Sarrazins, les autres aux Visigoths ... est la* Mantua Carpentanorum *des Anciens.*

Vous sçavez, M. que je pourois multiplier ici les citations des Ecrivains, mais il suffira de finir par un Auteur qui en cite vingt-deux pour apuyer son Texte: c'est le célébre *Rodericus Gomesius de Sylva*, dans son Histoire Générale d'Espagne, Chap. 4. Edition de 1645. où il dit: que Madrid a été fondé par le Prince Ocnovianor, Fils de Tiberin Roy des Latins et des Toscans, l'An 1154. avant Jesus-Christ; qu'il fut apellé *Mantua*, en mémoire de *Mantus*, Mere d'Ocnovianor; que les Romains le nommérent *Majoritum*, ou *Mantua Carpentana*, que les Sarrazins le prirent, et lui donnerent le nom de *Madrid*, qui, selon

I v quel-

quelques-uns, signifie une *Ville de bon air, de bon vent*, et selon d'autres, une *Ville Mere des Sciences*, à cause des Ecoles qui y étoient établies.

Après tant d'autorités, M. une simple réflexion achevera de vous satisfaire. Le Nom de *Madrid* n'est point un Nom Espagnol, puisque tous les Auteurs Espagnols le font Arabe, et que les Sçavans des autres Nations suivent en cela les Espagnols. Les Latins avoient apellé cette Ville *Majoritum* ou *Mantua*, et jamais *Madrid* ni *Madritum*. Cependant, selon les Sçavans *Madrid*, ou *Madritum* est le Nom vulgaire : *vulgò Madritum*. Il n'y a que des Auteurs obscurs qui raportent la Fondation de Madrid aux Visigoths. D'ailleurs si le Nom moderne de cette Ville venoit de la Langue Gothique, les Ecrivains Espagnols l'ignoreroient-ils ? Il faut donc que le Nom de *Madrid* soit venu des Maures ou des Sarrazins, qui possederent long-temps l'Espagne, et qui donnerent des Noms de leur Langue, non seulement à *Mantua*, mais à la Ville apellée *Complutum* par Ptolomée, et que les Espagnols apellent d'après les Maures, *Alcala de Henares* : selon la remarque du Sçavant Auteur du Grand Atlas, pag. 116. Edition de

de Hondius à Amsterdam 1619. Ainsi que plusieurs Cités et Villes d'Espagne ont encore des noms Arabes.

Je ne puis donc croire, Monsieur, que Tirin se soit trompé ; et vous n'avez feint de le penser, que pour me donner l'occupation agréable et glorieuse de justifier la remarque de cet Ecrivain dont l'érudition profonde fut toujours exacte.

Vous me pardonnerez aussi, Monsieur, la franchise avec laquelle je vais vous representer que la fin de l'Article qui me regarde dans votre Mercure, me charge d'une omission que je n'ai point faite. Je sçais tout votre zele pour l'Empire des Lettres : mais je vous connois aussi tout rempli de droiture et de candeur. Vous dites, pag. 529. *L'autorité de Marsile Ficin, entr'autres, est très-bien employée à la pag. 53. mais on a omis l'expression singuliere et énergique de ce Sçavant au sujet de l'Ame, qu'il apelle, Caracter expressus ex matrice Divinitatis.* Ometttre, c'est manquer à dire ou à faire une chose que l'on devoit dire ou faire. Quelque singuliere, quelque énergique que soit l'expression d'un Auteur, si elle est déplacée, si loin de devoir la raporter, on doit au contraire ne point en faire mention, ce n'est pas une omis-

sion, c'est une justesse d'esprit que de n'en point parler. Or l'expression singuliere et énergique de Marsile Ficin auroit été déplacée dans le plan de ma Lettre; non seulement je ne devois pas la citer, mais encore je devois ne la pas citer. Pourquoi? Parce que Marsile Ficin étoit un Chrétien, un Catholique; et que mon plan sur l'Immortalité de l'Ame et sur la Nature, étoit de ne citer que des Auteurs Payens. J'ai dit pag. 431 *Quelles routes de lumiere prendrai-je pour vous la prouver cette Immortalité? Je ne dois vous citer ni les Patriarches anciens; ni Moïse, ni les Prophetes, ni les Ecrivains de la Synagogue; ni Jesus-Christ, ni les Apôtres; ni les Saints Docteurs de l'Eglise: vous n'ignorez pas que la certitude d'une autre vie est établie par leurs grands témoignages.* A plus forte raison ne devois-je pas citer Ficin; la citation n'auroit point été assortie, quelque énergique que soit son expression; je ne l'ai jamais cité sur la nature de nôtre Ame, non plus que les Sçavans du Christianisme, que lorsqu'ils me fournissoient des autorités du Paganisme. On ne peut donc pas dire que j'ai *omis* une expression singuliere et énergique de Ficin, puisque je devois n'en point parler, en suivant le plan de ma Lettre. J'espere,

J'espere, M. que, pour l'interêt de la verité, vous voudrez bien admettre dans votre Mercure la justification de Tirin, et celle de celui qui est, &c.

Le 25. on tira un très-beau Feu d'artifice dans les Jardins de Versailles, à l'occasion de la Fête de S. Louis, dont Monseigneur le Dauphin porte le Nom. Ce Feu étoit placé sur le Bassin en face de l'Apartement de ce Prince ; il fut parfaitement bien executé, et dura une demie heure ; il étoit composé de plusieurs Dauphins qui plongeoient de temps en temps dans l'eau ; et en sortant ils rendoient par la bouche plusieurs traits de feu qui produisoient un effet admirable ; il y eût aussi le même soir une très-belle Symphonie dans l'Apartement de ce Prince.

La Duchesse de Bourbon, dont la longue maladie a causé de si vives inquiétudes, est arrivée des Eaux de Forges dans la plus parfaite santé.

Le Roy a nommé à l'Evêché de Meaux l'Abbé de Fontenilles, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine ; et à l'Evêché de Mirepoix l'Abbé de Champflour, Vicai-

re Général de l'Evêché de Clermont.

S. M. a donné la Place de Dame du Palais de la Reine, vacante par la mort de la Duchesse de Bethune, à la Duchesse d'Ancenis, sa Belle-Fille.

Le 31. Août, le Roy entendit dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'Anniversaire du Roy Louis XIV.

Le même jour la Reine, après avoir entendu la Messe dans la même Chapelle, fut relevée de ses Couches avec les cérémonies accoûtumées, par le Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

MORTS.

LE 16. Juillet, D. Louise *de Sabran*, qui avoit été mariée le 27. Mars dernier, avec Michel d'Arcussia, Capitaine dans le Régiment de Piémont, Infanterie, ainsi qu'on l'a raporté dans le Mercure du même mois, page 616. mourut d'une fausse couche à Marseille, âgée de 19. à 20. ans.

Le 24. N . . . *de Quiqueran de Beaujeu*, Evêque d'Eleuse *in partibus Infidelium*, et nommé au mois de Septembre de l'année derniere à l'Evêché de Mirepoix, Suffragant de Toulouse, et dont

dont il n'avoit pas encore obtenu les Bulles, mourut à Albi en Languedoc, âgé d'environ 36 ans. Il étoit fils puîné de Paul-Antoine de Quiquéran de Beaujeu, Gentilhomme de Provence, d'un très-ancienne Noblesse, et de Louise de Portes, son Epouse, et petit neveu et Vicaire General de défunt Honoré de Quiquéran de Beaujeu, Evêque de Castres, mort le 26. Juin de l'année derniere, et dont on peut voir l'Eloge dans le Mercure du mois de Juillet suivant, page 1733.

Le 28. Antoine-Denis *Raudot*, Intendant General des Classes de la Marine, depuis 1710. et auparavant nommé par Lettres du premier Janvier 1705. pour exercer et faire les fonctions d'Intendant en Canada, au lieu et place de son Pere, en cas d'absence et de maladie, mourut à Versailles, âgé d'environ 58. ans. Il étoit fils de feu Jacques Raudot, ci-devant Intendant en Canada, Acadie et Isle de Terre-neuve, Conseiller honoraire en la Cour des Aydes de Paris, mort le 10. Février 1728. âgé de 90. ans, et de Françoise Gioux.

Le premier Août, D. Charlotte-Renée *Ladvocat*, veuve depuis le 9. Février 1732. de Jean Garde de Vins d'Agoult de Montauban, Marquis de Vins en Provence, et de Savigny sur Orge, Baron de Forcalquéret, de S. Savournin, de Roussillon, de Casteinau, &c. Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur pour S. M. des Pays, Ville et Citadelle de Broüage, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, mourut à sa Maison de Campagne à Nogent près de Vincennes, dans la 87. année de son âge.

Elle

Elle étoit troisiéme fille de Nicolas Ladvocat, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, mort au mois de Décembre 1662. et de Marguerite Roüillé, morte au mois d'Octobre 1691. Elle avoit été mariée au mois de May 1674. et avoit eu un fils unique, nommé Simon-César Gardede-Vins, Marquis de Savigny, qui fut tué à l'âge de 17. ans, le 3. Août 1692. au Combat de Steinkerque, à la tête du Régiment de Pomponne Cavalerie, dans lequel il étoit Capitaine. Les deux sœurs aînées de la Marquise de Vins, étoient Catherine-Renée Ladvocat, morte le 31. Decembre 1711. dans la 75. année de son âge, veuve alors de Simon-Arnaud, Marquis de Pomponne, Ministre, et ci-devant Secretaire d'Etat; et Françoise Ladvocat, premiere femme d'André Pierre-Hébert, Seigneur du Buc, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, morte le 30. Janvier 1672. De la premiere il ne reste plus qu'Henry-Charles-Arnaud, Abbé de Pomponne, Conseiller d'Etat ordinaire, et Catherine-Félicité Arnaud de Pomponne, Marquise de Torcy, sa sœur, héritiers de la Dame de Vins, leur Tante; et de la seconde, Agnès-Françoise Hébert du Buc, veuve d'Armand Rolland Bignon, Seigneur de Blanzy, Conseiller d'Etat ordinaire et Intendant de la Généralité de Paris, aussi héritiere de la Dame de Vins, sa Tante.

Le 2. Pierre-Jérôme *de la Martelliére*, Comte de Fay, Seigneur d'Amilly, &c. ci-devant Officier dans le Régiment du Roy, mourut à Paris d'hydropisie après une longue maladie, dans la 35. année de son âge, étant né le 30. Septembre 1702. Il étoit fils aîné de feu Jean-Baptiste-Pierre de

de la Martelliére, Comte de Fay, Seigneur d'Armilly, d'Agny, Passau, l'Hermitiére et Champguillaume, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, mort le 9. Avril 1721 dans la 50e année de son âge, et de D. Anne-Angelique Goujon de Thuisy, sa veuve, sœur de M. de Thuisy, Maître des Requêtes, dont on a parlé dans le Mercure de May dernier, à l'occasion du Mariage de son fils, page 1043. M. de la Martelliére, qui vient de mourir, avoit été marié le 18. May 1728. avec Marie Joseph Thibaut de Tullon, fille de Jean Baptiste Thibaut, Comte de la Roche-Tullon, et de Françoise Thibaut de Tullon, sa femme et sa cousine germaine; il a laissé veuve avec trois enfans, qui sont, Benjamin-Jean-Baptiste Pierre-Joseph de la Martelliére, né le 17. Avril 1730. Jérôme-François-Joseph-Bernard de la Martelliére, né le 20. Août 1732. et Marie-Louise-Charlotte-Emilie de la Martelliére, née en 1734.

Le même jour, Jean *Delpech*, Seigneur, Vicomte, Haut-Châtelain de Mérinville, d'Autrui, d'Angerville, S. Pere et Montreau en Beauce, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, où il avoit été reçû le 13. Juin 1691. mourut, âgé d'environ 66 ans. Il étoit fils aîné de feu Pierre Delpech, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et ancien Fermier General, mort le 14. Juillet 1712. âgé de 70. ans; et de Marie Bazannier, morte le 17. Février 1718. et veuf de Marie-Anne-Geneviéve Boisson, morte le 19. Août 1723. Il l'avoit épousée au mois de Janvier 1697. il en laisse Jean-Michel Delpech d'Angerville, reçû Conseiller au Parlement de Paris à la troisiéme des Enquêtes le 7. Avril 1729. Paul-Marie

Delpech

Delpech de Montreau, reçû Conseiller au même Parlement à la cinquiéme des Enquêtes le 26. Août 1733. et une fille, veuve de Pierre-Nicolas Bertin, Trésorier General des Revenus casuels et deniers extraordinaires du Roy, mort le 20. Décembre 1729. âgé de 37. ans.

Le 4. D. Agnés-Magdelaine *Trudaine*, Epouse de Jean-Hector de Fay, Marquis de la Tour-Maubourg, Seigneur de Fay, Sainte Sigolaine, Labarie, Clessy, Chassy, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy, et Inspecteur General d'Infanterie, mourut à la Tour-Maubourg, près de Lion, âgée d'environ 28. ans. Elle étoit sa troisiéme femme, et fille de feu Charles Trudaine, Seigneur de Montigny et de Champigny, Conseiller d'Etat ordinaire, ancien Prévôt des Marchands de Paris, mort le 21. Juillet 1721. et de D. Renée-Magdeleine de Rambouillet, sa veuve, Dame de la Sabliere, de Laleu et de la Jarie.

Le 5. Jean-Marc *de Tourmont*, Conseiller au Parlement de Paris, en la troisiéme Chambre des Enquêtes, où il avoit été reçû le 12. Août 1729. mourut à Auteüil près Paris, du poulmon, après une longue maladie, dans la 28. année de son âge, étant né le 12. Juin 1709. Il n'a point été marié. Il laisse pour unique héritier Henry-Pierre de Tourmont, son frere aîné, reçû Conseiller au Grand-Conseil, le 13. Août 1732. Robert Henry de Tourmont, leur Pere, Conseiller de la Grand'Chambre, mourut le 2. Novembre de l'année derniere, comme on l'a marqué dans le Mercure du même mois, p. 2576.

Le 9. Adelaïde *de la Rochefoucaud*, Damoiselle de la Rocheguyon, fille d'Alexandre, Duc de la Rochefoucaud et de la Rocheguyon, Pair

de

de France, Prince de Marsillac, &c, Chevalier des Ordres du Roy, Grand-Maître de sa Garderobe, et Brigadier de ses Armées, et de D. Elizabeth-Marie-Louise-Nicole de Bermond du Caylar de Thoiras d'Amboise, Comtesse d'Aubijoux, son Epouse, mourut à Paris, au Convent des Filles de Sainte Marie, ruë S. Jacques, dans la 16. année de son âge, étant née le 21. Janvier 1722.

Le 15. Henry *Boutet*, Ecuyer, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville, ancien Notaire au Châtelet, et ancien Echevin de Paris, mourut âgé de 73. ans, laissant de feuë Louise Lange, sa femme, morte au mois de Septembre 1699. Henry Gabriel Boutet, Conseiller au Châtelet de Paris depuis 1718.

Le 16. Nicolas-Jérôme *de Paris*, d'une famille originaire de Rheims, Vicomte de Machaut, Seigneur de Branscourt, de Muir et de Romains, Conseiller au Parlement de Paris, en la premiere Chambre des Enquêtes, où il avoit été reçû le 12. Février 1717. mourut à l'âge de 44. ans. Il étoit frere puîné de François de Paris, qui avoit embrassé l'Etat Ecclesiastique, et qui est mort Diacre le premier May 1727. et fils de feu Nicolas de Paris, Seigneur de Branscourt, Machaut, Pasquy, Unchaire, aussi Conseiller au Parlement de Paris, mort le 13. Mars 1714. âgé de 55. ans, et de feuë Charlotte Rolland, morte le premier Avril 1713. âgée de 49. ans. Il avoit épousé en premieres Nôces Claude-Françoise Boucot, fille unique de François Boucot, Garde des Rôles des Offices de France, et de Claude Doüet. Elle mourut après 5. ou 6. mois de mariage, le 3. Octobre 1719. à l'âge de 19. ans. Nicolas-Jérôme de Paris s'étoit remarié avec

D...

D. . . . . Rogier, veuve en secondes Nôces de . . . Lepagnol. Il n'en a point eû d'enfans. Il laisse pour heritiere de ses biens, qui sont considérables, Marie de Paris, sa sœur, qui avoit épousé Michel-Louis de la Grange, Conseiller au Parlement de Paris, et Seigneur d'Hautevile en Gâtinois.

NOMBRE des Baptêmes, Mariages, Enfans Trouvés et Morts de la Ville et Fauxbourgs de Paris pendant l'année 1736. sçavoir :

Baptêmes,		18877
Mariages,		3999
Enfans Trouvés,		2681
Morts,	18537	
Dans les Maisons Religieuses Hommes et Filles,	369	18906
Partant le nombre de Morts de l'année 1736 excede celui des Baptêmes de		29
Le nombre des Baptêmes de 1736 est augmenté de celui de 1735 de		15
Celui des Mariages est augmenté de		114
Celui des Morts est augmenté de		2704
Celui des Enfans Trouvés est augmenté de		104

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du 16 Juillet, qui exempte des droits dûs au Roy ou à ses Fermiers, et des droits de péage et autres, les Grains qui seront transportés des Provinces du Royaume dans celle-

le de Provence, pendant un an, à compter du 15 Septembre prochain.

AUTRE du même jour, qui proroge pour un an à compter du 15. Octobre prochain au 15 Octore 1738. l'exemption des droits portée par l'Arrêt du 23. Septembre 1732. sur les bleds, fromens et autres grains, farines et légumes qui seront transportés des Provinces des cinq grosses Fermes, dans les Provinces réputées étrangeres, et des Provinces réputées étrangeres, dans celles des cinq grosses Fermes.

ORDONNANCE DU ROY, du 16. qui regle que les Commissions des Capitaines de Compagnies détachées Gardes-Côtes, seront enregistrées par Extrait, sur la simple remise qui en sera faite aux Greffes des Amirautés, sans aucune autre formalité.

DECLARATION DU ROY, concernant les délais accordés aux Payeurs des gages des Officiers des Chancelleries près les Cours supérieures, qui prennent leurs fonds sur les Fermes Generales, pour rendre leurs comptes des années 1734. 1735. 1736. et 1737. Donnée à Versailles le 23. Juillet 1737. Registrée en la Chambre des Comptes, le 3. Août suivant.

ARREST du 11. Août qui ordonne que dans le courant du mois de Décembre prochain pour dernier délai, les Porteurs des Billets des Trésoriers Géneraux et Particuliers de l'Extraordinaire des guerres, des années 1717. 1718. et suivantes, des exercices anterieurs à l'année 1723. seront tenus de les représenter au sieur Montcil

Monteil, Commis dans le Bureau de M. d'Angervilliers, Ministre et Secretaire d'Etat, ayant le Département de la guerre, pour être enregistrés et paraphés par ledit Monteil; faute de quoi ledit temps passé, lesdits Billets demeureront nuls et de nulle valeur.

APROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France du mois d'Août*, et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 10. Août 1737.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Chanson Anacréontique, 1681
Suite du Memoire Historique sur la Ville de Montlhery, 1682
Le Sommeil, *Ode*, 1702
Lettre au sujet des Boïens, 1707
Vers de M. Pavillon, sur la Vieillesse, 1718
Examen Critique des Chansons de Thibaud, Roy de Navarre, &c. 1720
Ode, 1747
Lettre sur les Orgues, 1750
Epigramme à l'honneur de Diane, 1754
Lettre au R. P. du Cerceau, 1755
Réponse par M. Desforges, 1758
Ode tirée du Pseaume *De profundis*, 1759

Extrait

Extrait d'une Lettre de M. Maillart, 1762
Ode Anacréontique, 1764
Lettre à l'Auteur des *Observations*, &c. au sujet de l'Ame des Bêtes, 1766
Enigmes, Logogryphes, 1789
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c. 1794
La présomption punie, 1796
L'Etat des Sciences en France depuis Charlemagne, 1806
La Vie de S. Thomas d'Aquin, 1804
Eloge du même Saint, &c. 1807
Plan d'une Histoire Generale des Maladies, &c 1812
Essay de Dissertation sur les Loix des secondes Nôces, &c. 1817
La Vie de la Princesse des Ursins-Borghese, &c. 1820
Roüet de nouvelle invention, 1821
Cartes Géographiques et Estampes nouvelles, 1823
Chanson notée, 1825
Spectacles. La Mascarade du Parnasse. Extrait de la Piece et du Vaudeville, 1827
Le Bailly Arbitre, Comédie Nouvelle, *Extrait*, 1836
Actrice nouvelle, 1841
Nouvelles Etrangeres de Russie, 1843
D'Allemagne, 1847
D'Italie, de Venise, de Genêves, de Toscane, 1855
Fête donnée à Cagliari à l'occasion du Mariage du Roy de Sardaigne, 1857
D'Angleterre, 1858
De Loraine, Etat des Officiers du Roy de Pologne, *Ibid.*

Addition

Addition aux Nouvelles Etrangeres, &c. 1867
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1868
Discours prononcé par l'Evêque de Valence, &c. 1871
Fête de S. Louis, celebrée par les Académies, &c. 1874
Ceremonie faite par l'Evêque de Joppé, aux Petits Peres, 1875
Lettre du P. Poisson, 1877
Morts, 1884
Arrêts Notables, 1890

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1833. ligne 14. Rehausser, *lisez*, Rehaussez.

La Chanson notée doit regarder la page 1825

BOUND
FEB 27 1956
UNIV. OF MICH.
LIBRARY